



République du Bénin



Union européenne

Etude sur les risques et les facteurs potentiels de radicalisation et d'extrémisme violent en République du Bénin

Rapport final

Cette étude a été formulée dans le cadre du

Programme de Prévention de l'Extrémisme Violent en Afrique de l'Ouest et dans le Bassin du Lac Tchad

PPREV-UE II

Pays : République du Bénin

VERSION FINALE

Octobre 2018

Auteur principal :

Aziz Mossi



*Avec le soutien de l'Union européenne,
sur un financement de l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP)*

Clause de non-responsabilité

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de son auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
SIGLES ET ACRONYMES.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
RÉSUMÉ	5
INTRODUCTION	6
I. OBJECTIFS DE LA MISSION.....	8
II. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	8
III. CLARIFICATION DE QUELQUES CONCEPTS EN LIEN AVEC LA PROBLÉMATIQUE.....	13
a) La radicalisation.....	13
b) L'extrémisme violent.....	13
c) La radicalisation pouvant conduire à l'action extrémisme violente.....	14
d) Preventing and Countering violent extremism (P/CVE).....	14
IV. LA RADICALISATION, UN PHÉNOMÈNE IMPLIQUANT UNE PLURALITÉ D'ACTEURS RELEVANT DE DIFFÉRENTS RÉGIMES DE LÉGITIMITÉ	17
a) L'État et ses administrations déconcentrées et décentralisées : entre sécurisation et surveillance des frontières	17
b) La société civile plurielle et éclatée.....	23
c) Les acteurs communautaires.....	26
V. LES MULTIPLES FACTEURS D'UNE MENACE POTENTIELLE DE RADICALISATION DANS LES ESPACES FRONTALIERS.....	29
a) Les facteurs liés à la religion.....	30
b) Les facteurs d'ordre socio-économique	40
c) Les facteurs politiques et stratégiques.....	30
d) Les facteurs liés à la défaillance de l'Etat dans ses missions régaliennes	45
VI. LES FOYERS DE RADICALISATION : LES PORTEURS ET LES FACTEURS D'AGGRAVATION.....	48
a) Les communes sous menaces extérieures	48
b) Les communes sous menaces intérieures	51
VII. PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS POSSIBLES	57
a) Proposition de communes d'intervention prioritaires.....	57
b) Proposition de pistes d'action dans le domaine de la religion.....	59
c) Proposition d'actions dans le domaine du développement socioéconomique et l'appui à l'autonomisation des communautés.....	60
d) Proposition d'actions dans le domaine politique et stratégique	62
e) Proposition d'actions pour réduire la défaillance de l'État.....	63
f) Proposition d'acteurs potentiels susceptibles d'assurer les formes locales de résilience.....	65
CONCLUSION	71
BIBLIOGRAPHIE.....	73
ANNEXE 1 – RÉALISATIONS DE L'ABeGIEF.....	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 2 : RAPPORTS PAR ZONES D'ÉTUDE	Erreur ! Signet non défini.
RAPPORT DE ZONE 1.....	Erreur ! Signet non défini.
RAPPORT DE ZONE 2.....	Erreur ! Signet non défini.
RAPPORT DE ZONE 3.....	Erreur ! Signet non défini.





SIGLES ET ACRONYMES

ABDH : Association de Bienfaisance pour le Développement Humain
ABeGIEF : Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
ACED : Association Charitable pour l'Éducation et le Développement social
AMA : Association des Musulmans d'Afrique
ASS : Association pour la Solidarité Sociale
AVIGREF : Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
CCCSC : Cadres Communaux de concertations de la Société Civile
CDI : Creuset de Dialogue Interreligieux
CENAGREF : Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENTIF : Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CPC : Cellule de Participation Citoyenne
CT : Contre-terrorisme
CVA : Conducteurs de Véhicules Administratifs
CVE: *Counter Violent Extremism*
DA: *Direct Aid*
ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques
EPT : Education Pour Tous
FC-G5S : Force Conjointe du Groupe des Cinq pays du Sahel
FDS : Forces de Défense et de Sécurité
FED : Fonds Européen de Développement
LFA : Les frères *Ahmadiyya*
LFM : Les Frères Musulmans
INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MISPC : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes
MNJTF : *Multi-National Joint Task Force*
OBB : Organisation pour le Bien-être du Bénin
ODD : Objectifs de Développement Durable
ONG : Organisation Non-Gouvernementale
ONG EPADEL : Organisation Non-Gouvernementale pour l'Éducation, l'Environnement, la Paix et le Développement Local
OSC : Organisation de la Société Civile
PAP : Programme d'Actions Prioritaires
PASCIB : Plateforme de la Société Civile Béninoise
P/CVE: *Preventing and Countering Violent Extremism*
PEV : Prévention de l'Extrémisme Violent
PPREV : Programme de Prévention de la Radicalisation et de l'Extrémisme Violent
PNDEF : Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers
QC : *Qatar Charity*
RCA : Radios Communautaires et Assimilées
RCL : Radios Communautaires Laïques
RGPH4 : quatrième Recensement général de la Population et de l'Habitation
SCRP : Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
UAOID : Union des Associations et des Organisations Islamiques de la Donga
UE : Union Européenne
UIB : Union Islamique du Bénin
UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USSF : Unités Spéciales de Surveillance des Frontières





REMERCIEMENTS

Nous présentons nos sincères remerciements à l'Union Européenne qui a financé la présente étude à travers l'ICSP.

Nous remercions aussi la Société CIVI.POL qui est chargée de mettre en œuvre le projet PPREV-UE II et qui a bien voulu nous faire confiance en nous permettant de conduire la présente étude sur le terrain.

Nos reconnaissances vont également à l'endroit de tous les interlocuteurs que nous avons rencontrés sur le terrain et qui ont accepté volontiers de nous consacrer leur précieux temps pour nous informer.

Nous n'oublions pas non plus toutes les personnes qui ont lu ce rapport et y ont apporté des contributions de très grande importance. Ceci est le résultat de vos différents apports.

Merci également à tous les conducteurs de véhicules administratifs (CVA) qui nous ont permis de réaliser en toute sécurité la présente étude.

Enfin, nous disons un sincère merci à toute l'équipe du Programme de Prévention de l'Extrémisme Violent pour leur soutien moral, technique, scientifique, logistique, etc.



La présente mission est une étude qualitative exploratoire sur **les risques et facteurs potentiels de radicalisation et d'extrémisme violent**. Elle a été conduite par une équipe d'experts nationaux dans huit (8) communes des quatre départements de la partie septentrionale du Bénin. Il s'agit des communes de Kandi et Malanville (dans l'Alibori), Matéri, Natitingou et Tanguéta (dans l'Atacora), Nikki et Parakou (dans le Borgou) et Djougou (dans la Donga). Deux objectifs majeurs sont poursuivis. Il s'agit d'une part de produire des données offrant une compréhension des phénomènes d'extrémisme violent et des facteurs qui les sous-tendent, plus particulièrement dans le nord du pays incluant une cartographie de ces phénomènes ; d'autre part de fournir des éléments empiriques d'aide à la décision proposant des options d'intervention en vue de la formulation de stratégies ou programmes de prévention de l'extrémisme violent (PEV), tant au bénéfice des personnels de la Délégation Européenne en République du Bénin qu'aux autorités publiques concernées.

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche est centrée sur une description fine des perceptions/représentations et des comportements des acteurs en rapport avec la radicalisation et le phénomène de l'extrémisme violent. Elle s'inspire essentiellement de l'approche d'Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques (ECRIS) utilisée en anthropologie du développement.

Elle a permis de détecter les divisions et les clivages qui traversent les sociétés locales, de confronter les enjeux autour desquels se positionnent les acteurs sociaux relativement à la question de la radicalisation des différents groupes, notamment des jeunes.

Il ressort de cette étude que les notions de radicalisation et d'extrémisme violent sont très dynamiques et non stabilisées, que ce soit dans la littérature consacrée à la question que dans les perceptions des acteurs sur le terrain. Ce sont des notions plurielles à forte connotation subjective et qui mobilisent plusieurs facteurs.

La complexité de ces phénomènes de radicalisation menant à l'extrémisme violent provient probablement de la divergence des perceptions des acteurs et de la diversité des contextes (politique, économique, culturel, social, etc.). Pour certains acteurs institutionnels, il s'agit d'un phénomène multiforme, qui échappe à toute définition claire. Bien qu'il ne soit ni nouveau ni propre à une région, une nationalité ou un système de croyance précis. Pour d'autres acteurs communautaires, la radicalisation menant à l'extrémisme a un lien avec le complexe lié à l'appartenance ethnique et une certaine prise de position face aux dogmes religieux. Pour d'autres encore, elle est en rapport avec des stigmatisations d'ordre ethnique.

Toutefois, cette fluidité notionnelle n'enlève rien à leur existence réelle. La menace existe bel et bien dans les zones étudiées et les populations locales en sont conscientes et vivent dans leur grande majorité avec le sentiment de la peur des représailles provenant de groupes radicaux. Les sources de la radicalisation sont multiples. Elle est déterminée par des facteurs religieux, des facteurs d'ordre socio-économique, politique, des facteurs liés à la défaillance de l'Etat dans ses missions régaliennes ou au sentiment d'injustice né des difficultés liées aux réformes exclusives de l'Etat, à la mauvaise gouvernance et à la mauvaise répartition des ressources nationales. On peut évoquer aussi la corruption rampante et les rackets dans lesquels s'illustrent certains agents de l'Etat qui constituent une des sources nourricières de la radicalisation. La violence issue d'un processus de radicalisation naît des comportements qui enfreignent le principe d'égalité des chances et a pour référence les conditions d'existence inacceptables. Elle n'est pas spontanée mais émerge des diverses formes d'injustice contre lesquelles la religion apparaît comme un « refuge ». La radicalisation est donc un comportement réactionnaire face au sentiment d'abandon, de discrimination, d'exclusion.



INTRODUCTION

La République du **Bénin** compte 77 communes dont 36 ont une ouverture sur quatre pays voisins. Au total, le Bénin partage 1989 km de frontières terrestres avec les pays voisins. Il est frontalier - du **Burkina Faso** au Nord-ouest sur 306 km (dont 243 km sur la rivière Pendjari et une trentaine de kilomètres de ligne de crête de l'Atacora), - du Niger à l'extrême Nord sur 266 km (entièrement fluvial, Mékrou et Niger), - du Nigeria à l'Est sur 773 km (dont 178 km de section fluviale) et - du Togo à l'Ouest sur 644 km (avec 100 km sur le fleuve Mono). La part des limites naturelles (cours d'eau et limites de crêtes) sur l'ensemble des lignes de démarcation du Bénin est de l'ordre de 41% soit environ 817 km. Concernant la ligne frontière avec le Nigéria, 18 communes sont concernées soit la moitié des communes frontalières du pays. La porosité des frontières reste une constante déterminante de tous les segments frontaliers, ce qui se traduit par de nombreuses portes d'entrées et de sorties non contrôlées ou à surveillance limitée. L'essentiel du potentiel économique notamment des ressources naturelles du Bénin est concentrée dans ces 36 communes. Celles-ci abritent d'importantes réserves de ressources minérales et de pétrole. C'est également dans cette zone que l'on enregistre la plus grande proportion de la production cotonnière et de tubercules (igname notamment) du pays. Par ailleurs, les 36 communes frontalières constituent la zone de prédilection de toutes sortes de trafics de produits prohibés (trafic de drogues diverses, de produits vétérinaires, de produits de santé humaine, de plantes, des trafics d'enfants et d'organes humains).

Aussi, selon le document de Politique nationale de développement des espaces frontaliers (PNDEF) du Bénin réalisé en 2012, note-t-on que « *comparativement au reste du pays, le niveau d'accès des populations frontalières aux services socio-collectifs de base est très faible. Le niveau d'enclavement est tel, que les populations ont plus facilement accès aux marchés des pays limitrophes qu'aux marchés des grands centres de consommation au Bénin pour l'écoulement de leurs productions. La circulation monétaire dans ces milieux n'est pas à la hauteur des enjeux, preuve d'un niveau marginal de bancarisation alors que dans les segments frontaliers de l'Est, la domination de la monnaie nigériane est manifeste* » (MISPC, 2012, p. 8). En outre, les territoires frontaliers du Bénin subissent fréquemment des incursions de la part de ressortissants en provenance de pays voisins qui proposent des offres de services sociaux de base à des conditions attractives pour les populations béninoises. Celles-ci se sentent délaissées et couvent des frustrations tendant à remettre en cause la légitimité de l'Etat et à dénier leur citoyenneté béninoise. Le ressenti des populations de Sègbana (Samia), de Matéri (Korou/Koualou) et de Malanville (Madécali) sont assez illustratifs à cet égard.

Malgré cette prédisposition géographique et les facteurs de risque y afférents, la République du Bénin n'a pas été jusqu'à présent concernée par le développement d'un extrémisme violent endogène quoique les facteurs favorisant son éclosion et la réalité de la menace sont prégnants.

Les menaces extérieures ne sont pas à exclure, en raison des frontières communes avec des pays déjà touchés. De plus, son engagement dans la lutte contre *Boko Haram* dans le cadre de la FC-G5S et de la MNJTF¹, l'expose à des représailles comme l'illustre un message posté sur *YouTube* en 2015. De potentielles attaques terroristes ciblées sur le territoire restent une menace plausible. Toutefois, la présente recherche s'est attelée à déceler des situations susceptibles de rendre attractive l'offre

¹ Force Conjointe – G5 Sahel et *Multi-National Joint Task Force*.

jihadiste de *Boko Haram* auprès des musulmans béninois ou tout autre citoyen des zones frontalières.

Plusieurs questionnements ont aiguillé la collecte de données pour cette étude. Le Nord Bénin majoritairement musulman constitue-t-il un terrain fertile pour les groupes et organisations jihadistes ? La menace terroriste existe-t-elle vraiment et comment peut-on empiriquement révéler cette existence ? La dynamique religieuse à l'œuvre menace-t-elle le vivre ensemble dans cette partie du Bénin et la cohésion nationale fondée sur la tolérance et le respect de la diversité religieuse ? Comment les populations locales perçoivent-elles et vivent-elles les éventuelles représailles terroristes ? Les autorités publiques et religieuses ainsi que les organisations de la société civile sont-elles en mesure de prévenir les manifestations de violence liées à l'extrémisme ? Quelles sont les actions en cours dans la perspective de la prévention ?

Les recherches menées dans les huit (8) communes des quatre (4) départements du Bénin permettent d'apporter un éclairage empirique à ces questionnements. Les résultats recueillis révèlent que la question de la radicalisation et de l'extrémisme violent est intégrée dans les débats publics. Mais ils révèlent aussi le caractère ambivalent et paradoxal du sujet : pendant que les autorités, les corps de sécurité et quelques citoyens montrent une grande préoccupation, la majorité des responsables musulmans locaux, toutes tendances confondues, semblent être sereins et rassurés, comptant sur la « bonne conscience » des uns et des autres. Bien que conscients de la menace, ils affirment qu'elle ne peut germer de l'intérieur.

« (...) Moi personnellement je n'ai jamais eu peur [de *Boko Haram*]. Au fait *Alhamdu Lilahi* [Dieu merci !], ici à Parakou, même au cours de nos sensibilisations, on n'a même pas ces tensions-là. Avant que les gens ne viennent, peut-être qu'ils vont d'abord...soupçonner ce que vous faites aussi dans la localité. Si à travers vos prêches vous êtes bouillants, les gens peuvent profiter de là pour faire quelque chose. Mais aujourd'hui, même quand les gens vont venir, ils vont dire "ah, de la manière dont nous connaissons les musulmans à Parakou, ils sont pacifiques. Ils sont aussi des gens qui sont ouverts et ainsi de suite". Il y a un adage qui dit que (...) "avant que le cafard ne trouve là où rentrer, ou bien le lézard, il faut que le mur se fende d'abord". Si le mur ne se fend pas, il ne peut pas rentrer. Si vous êtes soudés, vous vous comprenez, (...). Ce serait difficile qu'un corps étranger puisse venir pour faire de n'importe quoi. (...). Même si ces différents courants existent, ici ce n'est pas avec cette ampleur dont les gens parlent. Moi j'ai l'habitude de dire quelque chose, que ça soit *salafiste* ou quoi, nous sommes tous musulmans. Et ça, c'est les divergences. Chacun a sa manière de comprendre les textes (...). Mais ce qui nous réunit, dépasse ce qui peut nous diviser (...). Donc nous tous, on n'a qu'un seul Dieu que nous vénérons (...). Vous allez voir que si un *salafiste* arrive et constate que l'imam qui est là n'est pas quelqu'un qui est de son bord, il va prier derrière lui. Ça c'est la moindre des choses. Ou bien si un décès survient, vous allez vous rencontrer là-bas, c'est quelqu'un qui va diriger la prière. Quel que soit ce qu'il y a entre vous, ça va se dissiper en même temps. Donc ça veut dire qu'il n'y a pas de problème. Alors que si vous n'étiez pas de la même religion, ça serait difficile. Au fond, c'est des choses que les gens doivent éviter pour aller au but même qui est l'unité... » (Un Imam de Parakou, le 28/05/18).

Selon "*Ladan*" d'une mosquée centrale de Matéri « l'extrémisme religieux comme il se manifeste dans les pays limitrophes n'est pas encore arrivé à Nambouli, et il n'arrivera peut-être jamais ». Il pense que l'éducation et la tolérance religieuses qui caractérisent cette première génération de fidèles musulmans convertis ne permettra pas de verser dans l'extrémisme. Chaque musulman pratiquant se retrouve au milieu de beaucoup de parents non pratiquants. « Et dans l'impossibilité de remplacer sa famille biologique par une famille artificielle religieuse chacun de nous a le devoir de tolérance tel que l'a recommandé le St Coran. C'est l'intolérance et la discrimination qui conduisent à l'extrémisme violent en général et religieux en particulier » disait-il (Entretien du 06/06/18)

Les communes investiguées sont caractérisées par des situations qui les exposent aux effets de la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent. On peut évoquer la violence des prêches, les dénigrements réciproques et les attaques directes lors des prêches, les conflits de *leaderships* dans les dynamiques de captage et de redistribution de la manne financière en provenance des pays du

Golfe arabe, la proximité et la complicité avec les courants radicaux des pays voisins (Niger, Nigéria), la prégnance des conflits d'autochtonie versus allochtonie, les frustrations liées à l'absence de services publics de base où l'exclusion du fait des réformes de l'Etat, le rejet de l'Etat et de ces principes, les conflits liés à l'accès à la terre et aux ressources, etc. Tout ceci constitue un terreau fertile pour un greffage de radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent.

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

Deux objectifs majeurs sont poursuivis par la présente mission. Il s'agit d'une part de produire des données offrant une compréhension des phénomènes d'extrémisme violent et des facteurs qui les sous-tendraient, plus particulièrement dans le nord du pays incluant une cartographie de ces phénomènes ; d'autre part de fournir des éléments empiriques d'aide à la décision proposant des options d'intervention en vue de la formulation de stratégies ou programmes de prévention de l'extrémisme violent (PEV), tant au bénéfice des personnels de la Délégation européenne en République du Bénin qu'aux autorités publiques concernées.

II. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche s'inspire de l'anthropologie du développement. Elle est centrée sur une description fine des perceptions/représentations et des comportements des acteurs en rapport avec l'extrémisme violent. Elle s'inspire essentiellement de l'approche d'Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques (ECRIS)². C'est une démarche de collecte de données qualitatives utilisée en socio-anthropologie du développement qui considère les sociétés, aussi petites soient-elles, comme des arènes traversées par des divisions et des clivages entretenus par des "coutumes", c'est-à-dire des normes, des règles morales, des conventions (on pourrait aussi dire des codes culturels). Les conflits expriment donc des intérêts différents liés à des positions sociales différentes et sont culturellement structurés. Et la démarche ECRIS permet d'identifier rapidement les clivages, les acteurs, les enjeux et les types de conflits dans une arène. Elle se sert de techniques de collectes d'informations telles que les entretiens, les observations participantes, les procédés de recensions, les biographies et les études de cas (Bierschenk & Olivier de Sardan, 2003). Cette démarche est modifiée pour être adaptée au cas de la présente recherche qui est une enquête exploratoire avec une ambition opérationnelle. En effet, vu le temps dont nous disposons nous ne l'avons utilisée que dans sa dimension collective multi-site.

² ECRIS est une méthode de travail complémentaire du "terrain" anthropologique classique, lequel reste indispensable et réclame une investigation individuelle relativement intensive et donc prolongée. La méthode ECRIS utilisée en anthropologie du développement est simplement conçue pour précéder, impulser, et coordonner des enquêtes classiques ultérieures de chercheurs individuels dans le cadre d'une recherche comparative menée sur plusieurs sites. Nous avons recouru à cette démarche en raison du nature exploratoire de la présente étude qui vise à appréhender en un temps record les facteurs de risque de radicalisation susceptible de conduire vers l'extrémisme violent. Cette démarche apparaît adaptée à la présente thématique de la recherche tant nous considérons les sociétés locales objet de cette étude comme des arènes traversées par des conflits où tentent de se positionner des groupes stratégiques (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994). En raison de la courte durée consacrée à la présente enquête exploratoire, nous nous sommes limitées à la dimension collective de la démarche ECRIS.

Elle a permis de confronter les enjeux autour de la question de l'extrémisme violent et de la radicalisation des différents groupes, notamment des jeunes. Les discours de ces derniers, leurs stratégies, leurs perceptions, représentations et logiques qui sous-tendent les pratiques, comportements et attitudes ainsi que leurs aspirations sont aussi interrogées et analysées. Tout ceci donne à l'étude une dimension subjective non-négligeable à prendre en compte dans l'appréciation des résultats. Il s'agit d'un recueil du vécu quotidien et des ressentis des acteurs sur les questions de radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent. Dans cette perspective, nous avons effectué un balayage large des phénomènes et des actes ayant trait à la thématique. Ceci nous a permis d'établir un large spectre de phénomènes relatifs ou connexes allant des frustrations aux diverses formes de violences (verbales, symboliques, physiques) en passant par les radicalisations, les soulèvements de masse, les enlèvements, les rejets de l'autorité de l'Etat, etc. Nous sommes partis du présupposé que la question de la radicalisation naît des clivages sociaux et met face à face une pluralité d'acteurs et des enjeux débouchant sur des divergences de points de vue, d'idéologies, de perceptions et de frustrations. Ces multiples acteurs rencontrés sont identifiés parmi les sous-groupes ci-après :

- L'Etat et ses administrations centrales, déconcentrées et les autorités décentralisées. Il s'agit précisément des forces de défense et de sécurité (l'armée, la police républicaine, la douane, les agents des eaux et forêts, les services de renseignements, les Unités Spéciales de Surveillance des Frontières (USSF), etc.), les préfets et leurs agents techniques, les élus locaux et leurs agents techniques ;
- Les acteurs communautaires : les autorités religieuses et coutumières (imams, prédicateurs, chefs traditionnels, etc.) ; l'encadrement éducatif et religieux (mosquées et écoles coraniques) ; les transhumants et autres pasteurs ; les chasseurs et *Dambanga* ou *Odè* ; les transporteurs, notamment les mototaxis ; les grands commerçants
- Les organisations de la société civile (notamment impliquant des jeunes et des femmes) ;
- Les journalistes et les responsables des radios locales et communautaires ;
- Les chancelleries et leurs représentations diplomatiques ;

Les entretiens ont été réalisés avec certains acteurs membres de ces groupes stratégiques qui constituent de ce fait l'échantillon de l'étude. La représentativité de cet échantillon a été assurée par l'atteinte du seuil de saturation. Au total **quatre-vingt-dix-neuf (99) entretiens** pour l'ensemble des huit (08) communes parcourues ont été réalisés. Douze (12) de ces entretiens ont été faits en groupe de deux (2) à six (6) interlocuteurs³.

Quoique l'étude soit exploratoire, les entretiens ont été conduits de sorte à amener les interlocuteurs à exprimer leurs perceptions et celles de la communauté sur l'existence et le potentiel de radicalisation susceptible de conduire vers l'extrémisme violent.

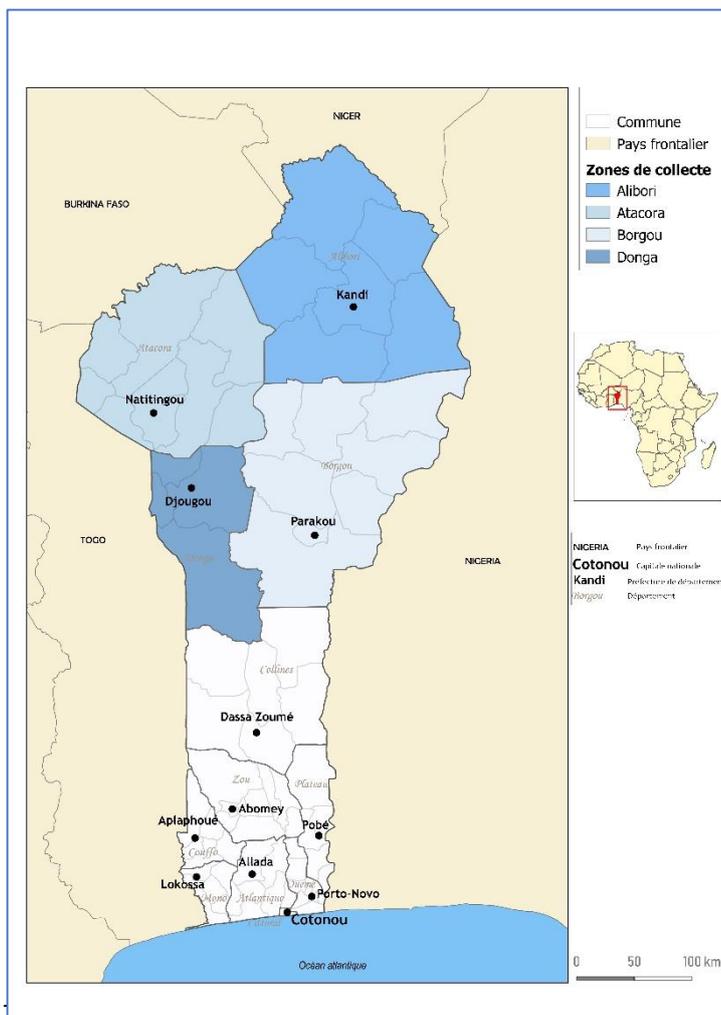
Elle a permis de comprendre à partir des observations et des entretiens libres proches de la conversation ordinaire et semi-directifs, les pratiques et attitudes des acteurs sociaux, de décrypter les logiques de ces derniers, leurs représentations et perceptions autour de la radicalisation et des risques de l'extrémisme violent. Certains entretiens, ont pu prendre la forme de récits de vie. Ceux-ci ont permis de recueillir les perceptions des acteurs sur les mécanismes par lesquels le phénomène de radicalisation se développe, ainsi que les facteurs qui poussent les acteurs à s'y livrer. Au regard

³ Ces entretiens de groupe se sont imposés à nous. En effet, l'étude se déroulait entre la deuxième et la troisième décennie du mois de Ramadan. Au cours de cette période du mois de Ramadan, plusieurs fidèles effectuent une retraite spirituelle dans les grandes mosquées. Pour les prendre en entretien, nous avons dû nous rendre dans les mosquées. Ainsi, de façon autonome (parfois sans nous consulter), certains acteurs sont invités dans les débats par notre interlocuteur principal. Quelques fois, ce sont ces personnes non sollicitées qui s'invitent spontanément dans le débat.

du caractère sensible du sujet en question, les observations nous ont permis surtout de nous rendre compte de la réalité des comportements et des pratiques des enfants (talibés) hostiles aux discussions avec des inconnus, les attitudes de certains agents de renseignement ou de leurs collaborateurs⁴ et de suivre quelques séances de prêches.

Nous nous sommes également intéressés aux mécanismes de diffusion de la radicalisation dans les arènes, aux organes porteurs et à la manière dont ils sont appropriés par les acteurs. La démarche est inductive. Elle a permis de décrire à partir des perceptions des acteurs les propriétés de la radicalisation et son évolution potentielle vers l'extrémisme violent. Nous avons prêté une attention aux mécanismes de causalité, en dehors des interactions complexes et imprévisibles qu'entretiennent les acteurs situés à divers niveaux de la sphère sociale. La démarche est centrée à la fois sur les institutions et sur l'action sociale dans une perspective d'institutionnalisme sociologique. Elle rattache l'action sociale non seulement aux règles, procédures ou normes formelles mais aussi aux systèmes de symboles, les modèles moraux et les schémas cognitifs qui fournissent les « cadres de signification » à l'action humaine (Scott, 1983). Il s'agit d'une démarche essentiellement qualitative qui considère les acteurs locaux, leurs intérêts, leurs interactions, les relations de pouvoir qui les caractérisent ainsi que les influences mutuelles qu'ils ont avec les institutions sociales qui encadrent leur vécu quotidien.

Dans cette perspective, la démarche s'est accrochée fortement aux discours de type idéologique, aux perceptions et aux représentations des acteurs qui vivent la question.



La collecte des données empiriques s'est effectuée du 30 mai au 12 juin 2018, soit deux (2) semaines de séjour sur le terrain. Elle s'est déroulée dans huit (8) communes des quatre (4) départements de la partie septentrionale du Bénin. Il s'agit des communes de Parakou, de Nikki, de Kandi et de Malanville dans la partie Nord-Est du pays ; puis des communes de Djougou, de Natitingou, de Tanguiéta et de Matéri dans le Nord-Ouest. Toutes ces communes investiguées sont des territoires multiculturels caractérisés par un face à face entre une pluralité d'acteurs mus par de nombreuses logiques et de dynamiques.

⁴ La plupart des agents de renseignements ont refusé de s'entretenir avec les membres de notre équipe. Ce refus est fondé notamment sur la non détention d'autorisation de recherche que nous n'avions eu qu'une semaine après le démarrage de la mission.

Figure 1 : Départements dans lesquels la collecte s'est déroulée

Figure 2 : Communes et localités visitées dans le département de l'Alibori

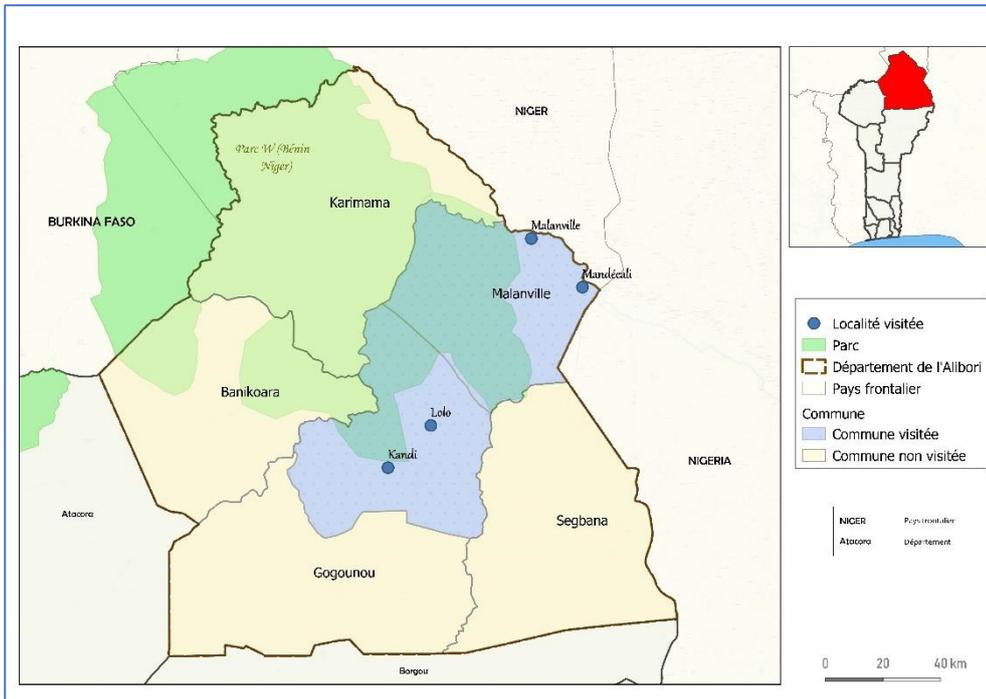


Figure 3 : Communes et localités visitées dans le département de l'Atacora

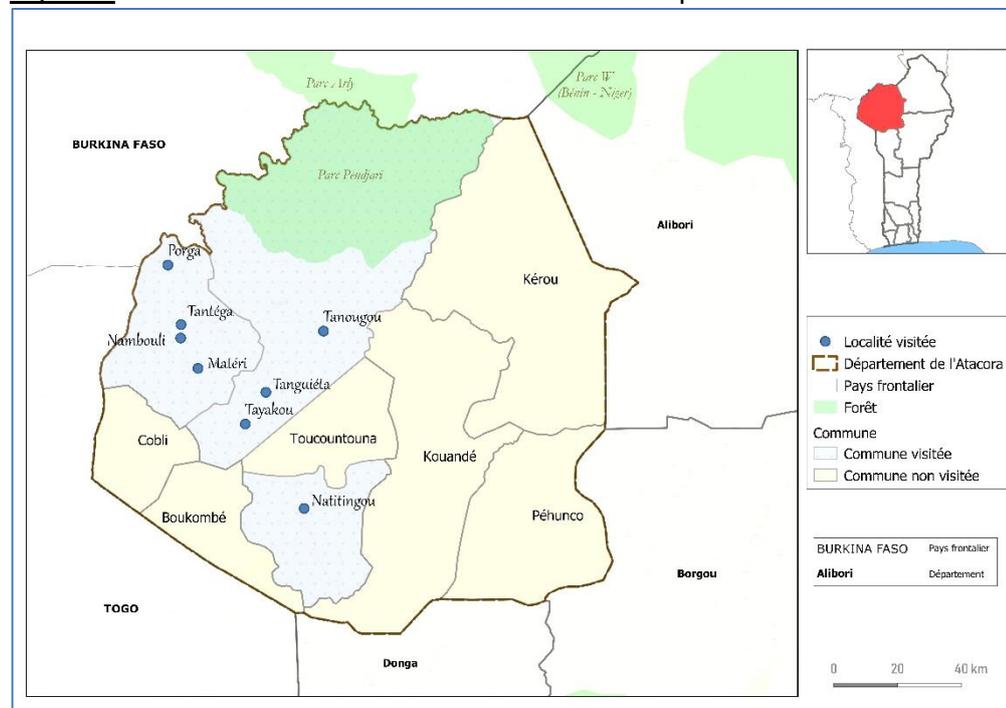


Figure 4 : Communes et localités visitées dans le département du Borgou

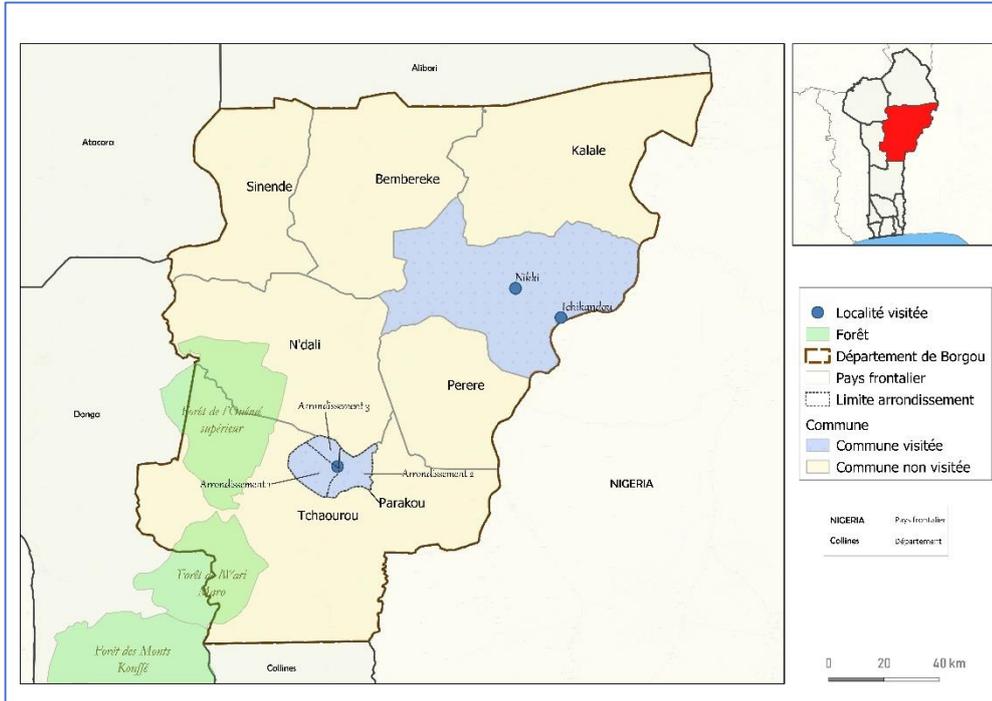
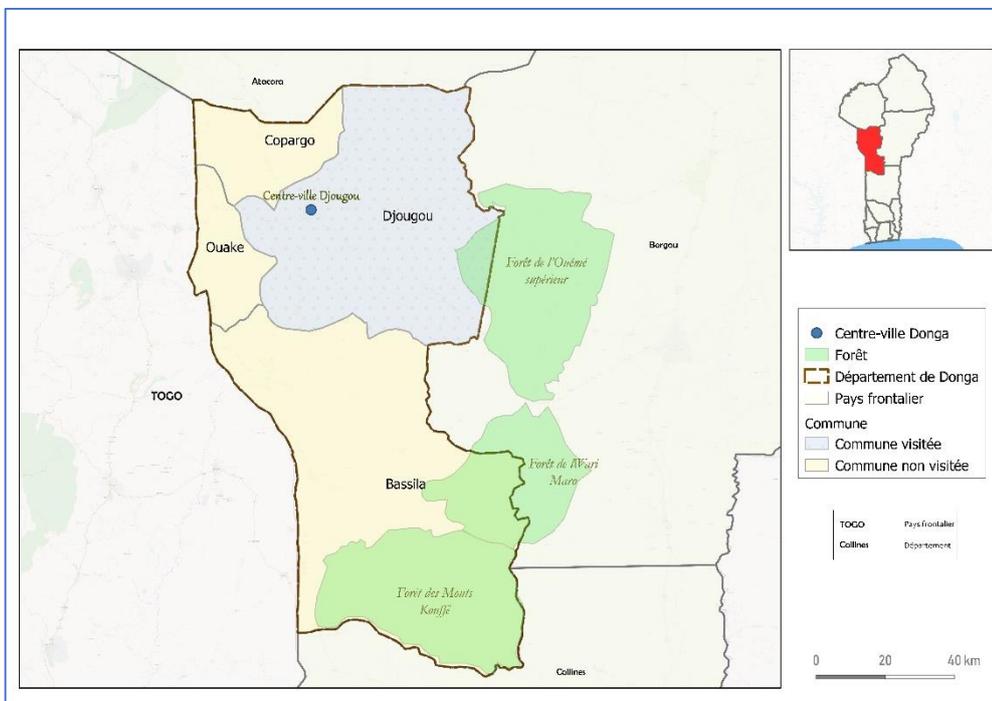


Figure 4 : Communes et localités visitées dans le département de Donga



III. CLARIFICATION DE QUELQUES CONCEPTS EN LIEN AVEC LA PROBLÉMATIQUE

a) La radicalisation

Alors que le terrorisme est le résultat d'une intention délibérée de tuer des civils, la radicalisation est le processus complexe qui peut permettre ou non de déboucher sur l'action terroriste. C'est un processus qui renvoie selon Xaviez Crettiez « à trois phénomènes concomitants : l'adoption d'une idéologie radicale, d'origine religieuse ou politique, qui structure l'ensemble des comportements ; une pratique violente pour faire entendre au reste du monde sa croyance ; une lecture binaire du monde qui amplifie son cadre cognitif ». Ces phénomènes opèrent dans un contexte global (économique, politique, social etc.) et particuliers (familial, professionnel). La notion de radicalisation permet de travailler en amont, d'agir sur des leviers susceptibles de produire de la violence terroriste. L'accent est mis sur l'individu, en cherchant à comprendre ce qui le conduit à basculer dans l'action violente.

Dans les sociétés locales étudiées, les acteurs considérés comme radicaux sont des personnes qui s'illustrent dans des discours acerbes, violents, intolérants. Au plan de la religion, il s'agit notamment des responsables ou jeunes fidèles dont les prêches sont qualifiés de virulents, intolérants et qui rejettent les règles étatiques et les normes sociales. Mais les radicaux sont aussi des personnes qui s'illustrent dans les crimes de sangs, les coups et blessures, les enlèvements de personnes, etc.

Au plan global, avec la radicalisation, le contre-terrorisme « ne se limite plus à la détection et à la prévention des actes de "terrorisme", mais intervient dans les processus par lesquels certains individus deviennent des terroristes » (Ragazzi, 2014, p. 4). Ce changement de paradigme présuppose et justifie de nouveaux champs d'intervention. Notamment la production ou la mobilisation de nouveaux savoirs universitaires, policiers ou juridiques permettant d'identifier, de prévenir et de légiférer sur les processus qui font qu'une personne « normale » devienne "terroriste".

b) L'extrémisme violent

Progressivement, la notion de radicalisation est détachée de celle de terrorisme « et est remplacée par celle d'extrémisme violent qui renvoie à l'idée d'un groupe, d'une milice, d'une organisation, radicalisés et porteurs de violence. Cette notion est définie par le Secrétaire Général des Nations Unies comme : « un phénomène multiforme, qui échappe à toute définition claire. Bien qu'il ne soit ni nouveau ni propre à une région, une nationalité ou un système de croyance précis. L'extrémisme violent tendant à conduire au terrorisme, le présent Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent a pour objectif de lutter contre ce fléau » (Nations Unies, 2015, p. 1).

L'Unesco, dans son document publié en 2017, « La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation. Guide à l'intention des décideurs politiques », précise que : « la terminologie qui se rapporte à l'extrémisme violent est complexe et encore largement sujette à controverse et ce pour diverses raisons, la principale étant que nombre de termes employés dans ce domaine n'ont pas de

définition universellement acceptée. Comme le souligne le Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent, les phénomènes de « terrorisme » et « d'extrémisme violent » échappent à toute définition claire » (Unesco, 2017, p. 18). Dès lors selon l'Unesco, on peut dire que « l'extrémisme violent ne fait l'objet d'aucune définition convenue au plan international » (op. cit. p.19). Selon son acception la plus courante, qui est d'ailleurs celle que l'Unesco utilise dans son Guide, « ce terme renvoie aux opinions et actions de ceux qui approuvent la violence ou y ont recours au nom d'objectifs idéologiques, religieux ou politiques. Cette définition inclut le terrorisme et d'autres formes de violences sectaire et motivée par des raisons politiques. Généralement, l'extrémisme violent désigne également un ou des ennemis qu'il prend pour cible de sa haine et de sa violence. Le recours à la violence motivée par des raisons idéologiques, et généralement étayé par des théories du complot, est au cœur du concept d'extrémisme violent » (idem).

Cette définition a le mérite de souligner le fait que l'extrémisme violent concerne ceux qui, individus, groupes, communautés, approuvent la violence (sectaire, politique ou terroriste), sont considérés comme radicalisés et susceptibles de rejoindre ou soutenir des groupes ou organisations terroristes. Cette notion est plus opératoire que la notion de radicalisation qui cherche à décrire un processus dont le résultat ne débouche pas nécessairement sur de la violence. Un radicalisme politique, syndical, religieux peut déboucher sur des interprétations extrêmes du système politique, du système capitaliste sans pour autant approuver la violence politique, l'assassinat des dirigeants etc.

c) La radicalisation pouvant conduire à l'action extrémisme violente

En 2016, l'UE a arrêté cette terminologie pour appréhender de façon cohérente la relation entre le processus de radicalisation et le basculement dans l'action violente. Contre ce phénomène sont développés d'autres actions telles que :

Contre-terrorisme (CT) : il s'agit des mesures incluses sous le qualificatif de « sécuritaire » pour lutter contre le terrorisme. Selon la stratégie UE, elle est décomposée en quatre piliers : « protéger », « poursuivre », « répondre » et « prévenir ». Seul le dernier pilier CT incorpore des actions dans le domaine P/CVE.

d) Preventing and Countering violent extremism (P/CVE)

A l'origine la prévention de la radicalisation est une demande du contre-terrorisme. Elle est pensée comme un volet « doux » complémentaire des actions armées engagées contre les terroristes.

De nombreuses critiques dans la littérature scientifique montrent la nécessité d'autonomiser la prévention de la radicalisation du contre-terrorisme. En effet, la prévention de la radicalisation renvoie à la capacité à identifier et à comprendre le processus de transformation d'individus suite à la réception de messages cognitifs radicaux (récits, idéologie, narration) dans un contexte donné (économique, social, politique, religieux) entraînant un soutien ou une participation à des actions violentes de type terroristes. La compréhension de ce processus demeure encore très largement méconnue et les recherches en la matière commencent à peine à fournir des résultats incertains. La prévention vise à stopper cette transformation par des contre-discours et des actions sociales, politiques et économiques capables de répondre aux attentes profondes des individus (de

l'humiliation à la valorisation ; du mépris à la reconnaissance ; du sentiment d'abandon au sentiment de protection ; de la désintégration sociale à la participation etc.). Le postulat est que les acteurs concernés sont des victimes d'un environnement cognitif, social et politique et qu'il faudrait leur porter assistance avant que certains ne passent à l'action violente. De nombreux rapports soulignent la nécessité d'intégrer dans les politiques de prévention de la radicalisation des programmes de lutte contre la pauvreté et l'injustice. Le contre-terrorisme peut en amont bénéficier de la prévention de la radicalisation mais ce dernier agit sur des groupes ou individus considérés comme des ennemis, des dangers, des menaces car radicalisés et porteurs de projets d'actes de terrorisme.

La distinction entre **CVE (Counter Violent Extremism)** et **PVE (Preventing Violent Extremism)** n'est pas chose aisée. Le tableau ci-dessous rappelle que les lignes de démarcations ne sont pas évidentes entre CT, CVE et PVE.

Tableau N° 1 : Objectifs et actions par champs d'intervention CT, CVE et PVE

	Objectif général	Objectifs spécifiques des interventions dans ce domaine	Bénéficiaires directs des interventions
Interventions en contreterrorisme (CT)	Réduire et prévenir les actes terroristes Entraver les réseaux terroristes et judiciariser les terroristes	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité des autorités judiciaires et policières dans la conduite de leurs investigations en matière de CT - Améliorer les capacités des autorités judiciaires et policières à conduire des investigations criminelles, à juger ceux qui sont suspectés de crime et à les condamner pénalement - Améliorer la relation de confiance entre les populations et les autorités en charge du contre-terrorisme 	<p>Police judiciaire Autorités militaires, services de renseignements, services de justice criminelle, parlements et assemblées</p> <p>Médias et organisations de la société civile</p>
Interventions en matière de lutte contre l'extrémisme violent (CEV)	<p>Renforcer les capacités de résilience des individus notamment ceux considérés comme les plus à risque en matière de recrutement et de basculement dans l'action violente</p> <p>Atténuer l'attractivité de l'offre idéologique extrémiste violente auprès des populations à risque ou vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une meilleure compréhension des facteurs explicatifs du basculement dans l'action violente susceptibles d'alimenter des interventions pertinentes en matière de CEV - Développer des actions visant à restaurer la confiance entre populations, FSD et autorités - Développement de programmes de développement socioéconomique en direction des populations à risque - Développement de programmes de sensibilisation en direction des populations à risque et formulation de contre-récits et de discours alternatifs aux idéologies extrémistes violentes - Mettre en œuvre des stratégies de veille et de détection des comportements à risque dans certains environnements donnés (milieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes d'individus considérés à risque ou jugés vulnérables à l'extrémisme violent - Communautés locales, OSC et ONG - Médias - Institutions et centres de recherche - Autorités en charge de la sécurité intérieure

		<p>scolaire et universitaire, milieu sportif, réseaux sociaux, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité des mesures de détection et de lutte contre la radicalisation en milieu carcéral - Mettre en place des politiques de déradicalisation / désengagement dans le secteur pénitentiaire - Mettre sur pied des politiques de réinsertion et d'accompagnement social et professionnel des individus ayant purgé une peine de prison et ceux suspectés de comportements à risque. 	
<p>Interventions en matière de prévention à l'extrémisme violent (PEV)</p>	<p>Identifier et à comprendre le processus de transformation des individus qui explique leur soutien et leur participation à des actions extrémistes violentes</p> <p>Prévenir cette transformation en améliorant les conditions qui rendent un environnement propice à la résilience face à l'EV (réforme sectorielle et communication sociale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une meilleure compréhension des facteurs explicatifs du basculement dans l'action violente susceptibles d'alimenter des interventions pertinentes en matière de PEV - Développer des actions visant à restaurer la confiance entre populations, FSD et autorités - Développement de programmes d'éducation, de développement socioéconomique et d'amélioration de la gouvernance participative - Développement de programmes de renforcement de la résilience des populations aux thèses extrémistes violentes, incorporant la capacitation à développer du contre-discours et des contre-récits - Développement de stratégies sectorielles en matière de prévention (en milieu scolaire et universitaire, en milieu privé de liberté, dans l'environnement associatif, culturel et sportif...) - Mise en convergence des interventions sectorielles autour d'approche « peace building », « analyse de risque » et « équité de genre ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes d'individus considérés comme clés (qu'ils soient considérés comme vulnérables à l'EV ou qu'ils soient considérés comme incontournables pour mettre en œuvre des politiques de PEV). <p>Communautés locales, OSC et ONG Médias Institutions et centres de recherche</p>

Le **CVE** porte plutôt sur des stratégies de communication à travers les médias, la culture, l'éducation, afin de véhiculer des contres discours et des récits autour de valeurs communes censées contrer la propagation d'idéologies extrémistes. C'est un outil qui s'inscrit historiquement dans la guerre psychologique et qui vise à contre carrer des messages de propagande. Le **PVE** est complémentaire mais se focalise sur les risques de contagion : il s'agit d'élaborer des stratégies

permettant d'assécher les terreaux fertiles à l'implantation et à la circulation des acteurs pratiquants la violence extrême. Les stratégies PVE se concentrent sur la capacitation des jeunes et des femmes, la promotion du dialogue inclusif au sein des communautés et le renforcement de la résilience des acteurs locaux. Les champs d'intervention s'orientent vers le développement socioéconomique, la gouvernance démocratique, l'éducation la promotion d'un traitement équilibré et professionnel de l'information par les médias.

Selon les conclusions de la réunion des chefs d'Etat européens en 2016 synthétisée dans un document intitulé « *Supporting the prevention of radicalisation leading to violent extremism* », la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent doit se concentrer sur les 7 domaines que sont :

- Soutenir la recherche, le suivi-évaluation et la mise en réseau des acteurs investis sur cette problématique ;
- Contrer la propagande terroriste et la diffusion de discours de haine sur internet ;
- Prendre en charge la radicalisation en prison ;
- Promouvoir l'éducation inclusive autour de valeurs universelles communes ;
- Promouvoir une société ouverte, résiliente et inclusive tournée vers la jeunesse ;
- Prendre en compte la dimension sécuritaire des actions visant à combattre la radicalisation ;
- Prendre en considération les dimensions internationales de l'extrémisme violent et de la radicalisation.

IV. LA RADICALISATION, UN PHÉNOMÈNE IMPLIQUANT UNE PLURALITÉ D'ACTEURS RELEVANT DE DIFFÉRENTS RÉGIMES DE LÉGITIMITÉ

La question de la radicalisation est un terrain de résonance des divergences des points de vue et d'idéologie. C'est une arène qui met face à face une pluralité d'acteurs jouant des rôles spécifiques et guidés par des enjeux multiples de pouvoirs, de position/positionnement, de statuts et de rôles sociaux. Parmi ces acteurs, les plus remarquables sont :

a) L'État et ses administrations déconcentrées et décentralisées : entre sécurisation et surveillance des frontières

Les forces de défense et de sécurité à travers leurs différents corps (police républicaine, douanes, armée, services de renseignement, Unités Spéciales de Surveillance des Frontières, cantonnements forestiers), les préfets, les élus locaux et leurs agents techniques contribuent à assurer la veille, la surveillance et le contrôle des frontières. Toutefois, malgré les efforts de l'Etat pour améliorer les conditions de travail de ses agents de terrain, certains se plaignent de l'insuffisance des moyens mis à leur disposition. Ils disent travailler dans la « débrouillardise ».

Pourtant, après près d'une cinquantaine d'années de léthargie et de fortes instabilités institutionnelles du dispositif de gestion des frontières, l'Etat béninois a commencé depuis 2007 par mener des actions visibles et déterminantes dans le développement des espaces frontaliers. En effet depuis 2007, l'Etat a commencé par manifester un regain d'intérêt pour la gestion des frontières. Cette question est élevée au rang des priorités nationales. Plusieurs documents de politiques de développement ont réaffirmé cette ambition de l'Etat (cf. le document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté-SCRP, le Programme d'Actions Prioritaires-PAP). Dans cette dynamique, l'Etat s'est doté d'une vision qui est de « **faire des zones frontalières de**

véritables espaces de développement durable et de bon voisinage avec les pays limitrophes, espaces où les conditions de vie des populations sont nettement améliorées »⁵. En 2012 l'Etat s'est doté d'une Agence Béninoise de Gestion des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) par décret n°2012-503 du 10 décembre 2012. Sa création a permis de pallier à l'absence criarde de l'Etat dans la plupart des espaces frontaliers. Elle a la charge de mettre en œuvre la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers (PNDEF). Elle décline les ambitions et les stratégies de l'Etat en vue d'un développement des régions frontalières du pays. Dans cette perspective, l'ABeGIEF participe au renforcement de la souveraineté nationale dans les zones frontalières. Elle permet de sécuriser le territoire national et contribue à offrir aux populations des zones frontalières de meilleures conditions d'existence.

L'ABeGIEF a permis de donner vie à plusieurs espaces frontaliers du pays par la mise en place des infrastructures et équipements de sécurité, sociocommunautaires et économique d'importance capitale pour les communautés frontalières (Postes de police⁶, écoles, centres de santé, électricité, eau potable, hangars et latrines pour les communautés, la formation et l'équipement de groupements de femmes dans les localités frontalières, mise à disposition de femmes maraîchères des motopompes, etc.). Une des actions phares de l'Agence est la mise en place d'une Unité Spéciale de Surveillance des Frontières (USSF) conjointement avec la Direction Générale de la Police Républicaine. Il s'agit d'une unité d'élite de la police républicaine qui constitue le support paramilitaire pour la mise en œuvre institutionnelle de la PNDEF. Elle est déjà créée autour de douze (12) secteurs frontaliers du Bénin et assure une mission de surveillance continue du territoire, des bornes frontières et de la police de proximité dont les populations frontalières ont besoin pour vivre dans la quiétude et vaquer à leurs activités économiques.

Grâce aux actions de l'ABeGIEF, de nombreux territoires frontaliers du Bénin autrefois sous le contrôle des pays limitrophes ont été récupérés et les Forces de Défense et de Sécurité. Elles y marquent désormais leur présence symbolisant l'appartenance du Bénin. Les cas d'Ogamoin dans la commune de Pèrèrè, et de Sinangourou à Nikki sont assez illustratifs de ce dynamisme et de la diplomatie silencieuse dont fait montre l'Agence et qui sont fortement appréciées par les populations et les autorités des zones frontalières.

Le tableau ci-après présente l'état des investissements de l'ABeGIEF dans la mise en place des infrastructures et des dispositifs de sécurisation des frontières.

⁵ Cf. Rapport national sur l'état des frontières et des espaces frontaliers en République du Bénin. Gestion 2015 : p.15

⁶ Depuis sa création en 2012, l'ABeGIEF a créé ou réhabilité 21 commissariats frontaliers.

Tableau N° II : Commissariats de localité et commissariats frontaliers

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE								
AGENCE BÉNINOISE DE GESTION INTÉGRÉE DES ESPACES FRONTALIERS								
RÉALISATIONS DES INFRASTRUCTURES PAR COMMUNES FRONTALIÈRES (COMMISSARIATS DE LOCALITÉ ET COMMISSARIATS FRONTALIERS)							UNITÉS SPÉCIALES DE SURVEILLANCE DES FONTRIÈRES	
COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	VILLAGES / QUARTIERS DE VILLE	TYPE D'INFRASTRUCTURES	ANNÉE DE CONSTRUCTION	NOMBRE	ÉTAT ACTUEL DE RÉALISATION	LOCALITÉS	NOMBRE
MATERI	Dassari	Porga	Construction de la résidence du commissaire	2010	1	Travaux achevés	DASSARI	1
			Réhabilitation du Commissariat	2011	1	Travaux achevés		
TOTAL MATERI					2			
KEROU	Kérou	Kérou	Construction et équipement du commissariat de localité	2014	1	Travaux achevés		
Total KEROU					1			
MALANVILLE	Madécali	Illoua	Construction du poste avancé de Police	2012	1	Travaux achevés	MADECALI	1
			Construction et équipement du logement des agents de Police	2013	1	Travaux achevés		
			Extension poste avancé de police	2016	1	Travaux achevés		
TOTAL MALANVILLE					3			
SEGBANA	Ségbana	Ségbana	Construction et équipement du commissariat de localité	2015	1	Travaux achevés	SEGBANA	1
TOTAL SEGBANA					1			
TCHAOUROU	Kika	Kabo	Construction du Commissariat frontalier	2012	1	Travaux achevés	KIKA	1
TOTAL TCHAOUROU					1			

BANIKOARA	Banikoara	Banikoara	Construction commissariat localité	du de	2016	1	Travaux achevés		
Total Banikoara						1			
SAVALOU	Doumè	Doumè	Construction équipement Commissariat frontalier	et du	2016	1	Travaux achevés	DOUME	1
	Savalou	Savalou	Réhabilitation extension commissariat	et du	2015	1	Travaux achevés		
TOTAL SAVALOU						2			
SAVE	Monka	Monka	Commissariat et équipement frontalier		2016	1	Travaux achevés	MONKA	1
TOTAL SAVE						1			
OUESSE	Kilibo	Kilibo	Construction équipement commissariat frontalier	et d'un	2015	1	Travaux achevés	KILIBO	1
TOTAL OUESSE						1			
BANTE	Pira	Pira	Construction commissariat frontalier		2016	1	Travaux achevés	PIRA	1
TOTAL BANTE						1			
APLAHOUE	Hounsahoué	Hounsahoué	Construction équipement Commissariat frontalier	et du	2013	1	Travaux achevés	APLAHOUE	1
TOTAL APLAHOUE						1			
ATHIEME	Athiémé	Athiémé	Construction de la brigade de la police fluviale		2015	1	Travaux achevés	ATHIEME	1
TOTAL ATHIEME						1			
GRAND-POPO	Grand-popo	Grand-popo	Construction équipement commissariat localité	et du de	2015	1	Travaux achevés	GRAND-POPO	1
TOTAL GRAND-POPO						1			
IFANGNI	Ifangni	Igolo	Construction équipement commissariat frontalier et d'un poste avancé de Police	et du	2014	2	Travaux achevés	IFANGNI	1
TOTAL IFANGNI						2			
TOTAL INFRASTRUCTURES						19			12

Les interventions de l'ABeGIEF sont accompagnées par l'Etat central mais aussi par les chancelleries étrangères et les partenaires techniques et financiers. Au titre des accompagnateurs extérieurs de l'ABeGIEF, on peut citer l'Ambassade des Etats-Unis, celle de la France ou encore la Coopération Allemande à travers la GiZ qui sont fréquemment cités sur le terrain. Ces acteurs institutionnels extérieurs interviennent dans la veille, le recueil périodique de l'information pour mettre leurs ressortissants à l'abri d'éventuelles menaces et la sécurisation des frontières et la mise à disposition de moyens d'action aux services publics (notamment aux USSF). Ainsi, la GiZ par exemple accompagne le renforcement des capacités des éléments de l'USSF et les équipe.

Grâce à ces partenaires techniques et financiers et aux efforts propres de l'Etat central, l'ABeGIEF met également plusieurs infrastructures sociocommunitaires à la disposition des populations des localités frontalières du pays. Ces infrastructures de divers ordres et comptent des écoles primaires et secondaires, des points d'eau potables, des équipements marchands, des centres de loisirs et parfois de façon très exceptionnelle des lieux de cultes. Le tableau N°III ci-après fait état des réalisations de l'institution en matière d'infrastructures sociocommunitaires.

Tableau N° III : Infrastructures sociocommunitaires réalisées par l'ABeGIEF

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE						
AGENCE BÉNINOISE DE GESTION INTÉGRÉE DES ESPACES FRONTALIERS						
RÉALISATIONS DES INFRASTRUCTURES PAR COMMUNES FRONTALIÈRES (HANGARS DE MARCHÉ, FORAGES FOURS CHOCKORS, ETC)						
COMMUNE	ARRONDISSEMENT	VILLAGE/QUARTIER DE VILLE	TYPE D'INFRASTRUCTURES	ANNÉE DE CONSTRUCTION	NOMBRE	ÉTAT DES TRAVAUX
	Madjatom	Madjatom	Réalisation d'un forage	2017	1	Travaux achevés
TOTAL OUAKE					1	
MALANVILLE	Maécali	Iloua	Construction et équipement d'un centre de loisir	2016	1	Travaux achevés
			Construction d'un centre de prière	2016	1	Travaux achevés
			Réalisation d'un forage à motricité humaine	2018	1	Travaux achevés
	Garou	Djindé Gabi Tounga	Construction de fours chockors améliorés + hangar	2017	1	Travaux achevés
	TOMBOUTOU		Réalisation d'un forage à motricité humaine	2018	1	Travaux achevés
TOTAL MALANVILLE					5	
KARIMAMA	KARIMAMA	Bélo Tounga	Construction de fours chockors améliorés + hangar	2017	1	Travaux achevés
		Fandou	Réalisation d'un forage à motricité humaine	2018	1	Travaux achevés
TOTAL KARIMAMA					1	

SEGBANA	SEGBANA	Mafouta, Tounga-Messadjé, Wassaré	Réalisation de trois forages	2016	3	Travaux achevés
COMMUNE	ARRONDISSEMENT	VILLAGE/QUARTIER DE VILLE	TYPE D'INFRASTRUCTURES	ANNEE DE CONSTRUCTION	NOMBRE	ETAT DES TRAVAUX
TOTAL SEGBANA					3	
KALALE	BASSO	BASSO	Construction de six équipements marchands + batterie de six latrines plus quatre douches	2012	7	Travaux achevés
TOTAL KALALE					7	
NIKKI	TCHIKANDOU	TCHIKANDOU	Construction d'un centre de loisirs	2017	1	Travaux en cours
TOTAL NIKKI					1	
APLAHOUE	Atomey	Atomey	Construction d'un Hangars marché + une batterie de latrines et douches	2012	5	Travaux achevés
TOTAL APLAHOUE					5	
ATHIEME	Athiémé	Athiémé	Construction de cinq (05) hangars de marché + d'une batterie de latrines + douches	2012	5	Travaux achevés
TOTAL ATHIEME					5	
SAKETE	Sakété	Yoko	Construction de 05 hangars de type M2, 02 modules de latrines, 04 cabines, une guérite et 04 douches dans le marché	2012	16	Travaux achevés
	Aguidi	Monogan	Travaux de construction de huit 08 hangars dans le marché	2010		Travaux achevés
TOTAL SAKETE					16	
TOTAL INFRASTRUCTURES					44	

Au-delà des infrastructures, les interventions de l'ABeGIEF sont aussi enregistrées dans la prévention et la sensibilisation. Elle organise des dialogues politiques, la formation, les séminaires et autres fora de réflexion stratégique au niveau national comme au niveau international. Par ailleurs, elle met en place des plateformes frontalières pour favoriser les échanges périodiques avec les pays voisins afin de prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent.

Si l'ABeGIEF est dédiée à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers, elle n'est que l'une des diverses interventions du Bénin dans le processus de lutte contre le phénomène de radicalisation et d'extrémisme violent. En effet, le Bénin n'est pas resté inactif dans les dynamiques internationales et sous régionales de luttes contre ces phénomènes. Son engagement au côté du groupe de pays formant le G5-Sahel est une belle illustration de cette volonté déterminante pour prévenir l'extrémisme violent. En outre au-delà de son adhésion au G5-Sahel, l'engagement du Bénin se traduit par plusieurs autres actes concrets parmi lesquels on peut évoquer l'aménagement de son arsenal juridique à travers le vote de la Loi n°2018-17 du 11 juin 2018 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en République du Bénin. Cette loi fait suite à l'adoption d'un nouveau code de procédure pénale qui criminalise et interdit certains actes comme le commerce informel des produits pétroliers. On peut

évoquer également la création de la Commission Nationale de Lutte contre la radicalisation et l'Extrémisme Violent. Cette commission est aussi suivie de la mise en place de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET). Les membres de cette Cour ont officiellement pris fonction le 25 août 2018⁷.

b) La société civile plurielle et éclatée

Plusieurs Organisations de la Société Civile s'illustrent sur le terrain dans divers secteurs d'activités. Elles sont constituées d'associations diverses, d'ONG, de chefferies locales, de groupements de jeunes, de femmes, de mécènes et des courtiers en développement. Elles sont très sollicitées et présentes aux côtés des citoyens. Leurs membres occupent surtout les domaines laissés en friche par l'Etat et ses démembrements locaux. Toutefois, cette société civile plurielle est éclatée, globalement non organisée et surtout mue, pour l'essentiel, par des logiques de captage de rentes liées à l'aide au développement. Elle est globalement inscrite dans une tendance opportuniste : absence d'identité propre et recherche d'adaptation sans cesse aux mots d'ordres et centres d'intérêt des bailleurs qui assurent leur financement. Généralement, la création de la plupart d'entre elles obéit à une stratégie d'insertion socioprofessionnelle alternative pour une élite musulmane nantie de diplômes non reconnus par l'Etat.

Elle regroupe deux catégories de structures : celle composée d'ONGs et d'associations confessionnelles et celle des organisations laïques. Les plus structurées sont les structures non confessionnelles (laïques). On y note les Cadres Communaux de concertations de la Société Civile (CCCSC), les Cellules de participation citoyenne (CPC) et quelques groupes thématiques constitués de réseaux d'organisation de la Société Civile (par exemple la Plateforme de la société civile béninoise (PASCIB), les Organisations paysannes (OP) dans leur généralité, les ONGs du domaine de l'offre de la gouvernance et de la délivrance des services publics de base, etc.). Mais ces groupes thématiques sont moins présents dans le champ de la lutte contre la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent. Ils sont davantage impliqués dans la gouvernance quotidienne, dans les actions de développement communautaire. Les acteurs de la société civile les plus actifs dans le domaine de prévention de la radicalisation et qui sont paradoxalement susceptibles de l'alimenter⁸ également, sont les Associations, les ONGs ou simplement les mécènes proches des confessions religieuses, notamment de l'Islam. Celles-ci mènent des campagnes de sensibilisation au cours des missions de prêches où cette thématique est abordée. Elles sont constituées pour la plupart d'ONG œuvrant dans l'humanitaire (dons de vivres, organisation de consultations médicales foraines, assistance aux sinistrés des inondations et victimes de catastrophes naturelles) et dans la construction des mosquées et des infrastructures sociocommunautaires (centres de santé, écoles, instituts, puits, forages, orphelinats, etc.). On retrouve aussi ces ONG dans les actions de prévention telles que l'organisation de prêches, de causeries éducatives (notamment les groupes de femmes et de jeunes) et des sensibilisations.

« On sensibilise les jeunes. Quand vous prenez même ce que nous leur enseignons, nous leur enseignons l'amour de soi-même, l'amour du prochain, [nous leur disons que] le musulman qui est un bon musulman ne peut pas avoir une pensée négative vis-à-vis de l'autre. Donc on leur donne ces enseignements-là. Le

⁷ L'installation de cette Cour fait suite à la promulgation de la loi 2018-13 du 2 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin et création de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet).

⁸ La perfusion financière dans laquelle elles s'illustrent constitue un moyen d'attraction d'une jeunesse désœuvrée et désespérée, de développement du prosélytisme dont les jeunes sont les cibles privilégiées. Ceci pourrait contribuer à développer le fanatisme et l'intolérance puis conduire à la radicalisation.

Prophète [paix et salut de Dieu sur lui] a dit : "quiconque a son voisin qui n'est pas à l'abri de ses maux n'est pas un croyant". Donc ça veut dire que son voisin n'est pas en paix avec lui. Il peut sentir qu'à tout moment un mal peut venir de lui, alors que ça devait être le contraire. Il [le voisin] doit être rassuré de savoir que si un mal venait, son voisin peut lui porter assistance » (Un Imam à Parakou, le 28/05/18).

Ces ONGs et mécènes confessionnels sont pour la plupart rattachés à des réseaux internationaux et connectés aux pays d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et des Etats du Golfe. Les pays les plus cités dans le cas d'espèce sont : le Koweït, le Qatar, l'Arabie Saoudite, la Syrie, la Turquie, l'Iran (pas des pays arabes), les Emirats Arabes Unis, la Lybie, l'Egypte, l'Algérie). D'autres ont aussi des liens avec des pays d'Afrique tels que le Nigéria, l'Ethiopie ou le Ghana. Ces structures sont l'œuvre de *leaders* locaux ayant étudié dans ces pays et constituent un moyen de leur insertion professionnelle, de soutien aux proches et membres de leurs familles. Grâce à cette connexion aux Etats pétroliers, ils parviennent à mobiliser d'importantes sommes d'argent⁹ sous forme d'aides humanitaires ou de bourses d'études avec des conditions attractives au profit des jeunes ayant évolué dans les circuits des *Medersa* et des différentes écoles coraniques. Mais une bonne part de ces apports financiers¹⁰ sert aux besoins personnels de ces courtiers du développement confrontés à une situation de non reconnaissance de leurs diplômes par l'Etat béninois. D'ailleurs, le niveau de vie curieusement élevé de certains d'entre eux, dans un environnement de pauvreté remarquable, fait dire à quelques observateurs qu'ils sont impliqués dans des pratiques de blanchiment de capitaux¹¹.

Au titre des organisations de la société civile identifiées sur le terrain et ayant un lien proche de la thématique de recherche, on peut énumérer celles qui suivent dans le tableau N°I ci-après.

Tableau N°IV : OSC ayant un lien proche de la thématique de recherche

Sigles	Nom	Domaine d'intervention	Siège Social	Etendue
Organisations de la société civile internationale / Partenaires techniques et financiers (PTF)				
AMA	Association des Musulmans d'Afrique	Œuvres sociales (construction d'infrastructures sociocommunautaires, offres de services sociaux de base, octroi de bourses, etc.)	Cotonou	Africaine
		et d'équipements, aides humanitaires, dons de sang, octroi de bourses, etc.)		
LFM	Les Frères Musulmans	Construction d'instituts universitaires, renforcement de capacités, voyage	Allada	Mondiale

⁹ Les interlocuteurs bénéficiaires de ces aides parlent de plusieurs milliards sans en apporter les preuves tangibles. Certains se plaignent même des banques qui rejettent les sommes d'argent qu'ils sont censés recevoir, sous le prétexte qu'ils n'en auraient pas justifié clairement la source. Ils s'en désolent frustrés et estiment qu'il s'agit d'importantes pertes pour le pays et pour sa jeunesse.

¹⁰ La plupart des interlocuteurs affirment que cet argent reçu provient des aumônes annuelles payées par les plus riches des monarchies pétrolières et qui sont récupérées par des structures caritatives et les gouvernements de ces pays puis redistribuées sous formes d'aide aux pays pauvres.

¹¹ L'Etat a mis en place la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Celle-ci a réalisé une récente étude avec l'appui financier de la Banque Mondiale qui a révélé des circuits de blanchiment d'argent à travers ces réseaux.

Sigles	Nom	Domaine d'intervention	Siège Social	Etendue
		d'échanges, bourses d'études.		
DA	Direct Aid	Constructions d'orphelinat, parrainage d'enfants orphelins et vulnérables, construction de centre d'accueil et d'éducation, etc.		Mondiale
QC	Qatar Charity	Constructions d'orphelinat, parrainage d'enfants orphelins et vulnérables, construction de centre d'accueil et d'éducation, etc.		Mondiale
Organisations de la société civile nationales relevant du domaine de la gouvernance locale				
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune	Gestion des réserves de faunes, appui au développement communautaire	Communes	Communale
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune	Gestion des réserves de faunes, coordination des AVIGREF	Cotonou	Nationale
CPC	Cellules de Participation Citoyenne	Amélioration de la gouvernance locale, de la qualité des services publics, promotion de la redevabilité, contrôle citoyen de l'action publique, etc.	Communes	Communale
ONG EPADEL	Organisation Non-gouvernementale pour l'Éducation, l'Environnement, la paix et le Développement Local	Gouvernance inclusive, promotion de la redevabilité, sensibilisation des jeunes contre les comportements à risques, renforcement des capacités des jeunes, etc.	Malanville	Alibori
ONG <i>Potalmen</i>	<i>Potalmen</i>	Prévention des conflits agriculteurs éleveurs, alphabétisation fonctionnelle des communautés peules	Natitingou	Nationale
RCA	Radios Communautaires et Assimilées	Elles sont regroupées au sein de la Fédération des Radios communautaires et Assimilées du Bénin (FeRCAB) et développent des informations au profit des citoyens sur divers sujets de la vie sociale, politique, économique, promotion de la culture locale	Communes	
Organisations de la société civile nationales confessionnelles				

Sigles	Nom	Domaine d'intervention	Siège Social	Etendue
ABDH	Association de Bienfaisance pour le Développement Humain	Missions de prédication, formation de la jeunesse, construction d'écoles, de points d'eau, prise en charge des OEV, recrutement d'enseignants pour les écoles confessionnelles	Parakou	Nationale
ACED	Association Charitable pour l'Education et le Développement Social	Formation de la jeunesse, construction d'écoles, de points d'eau, prise en charge des OEV, recrutement d'enseignants pour les écoles confessionnelles, prise en charge des familles démunies, etc.	Parakou	Borgou / Alibori
UAOID	Union des Associations et des Organisations Islamiques de la Donga	Construction des mosquées, rôle de représentation des musulmans et de coordination des actions liées à l'islam dans la Donga	Djougou	Donga
ASS	Association pour la Solidarité Sociale	Aide Humanitaire, construction de mosquées et de salles de classes	Nikki	Borgou
CDI	Creuset de Dialogue Interreligieux (Catholiques, musulmans, cultes endogènes)	Dialogue interreligieux, prévention des conflits	Natitingou	Atacora-Donga
OBB	Organisation Bien-être du Bénin	Aides humanitaires, construction des mosquées et infrastructures sociocommunautaires, achat de motos, de pirogues, distribution de vivres, création des écoles coraniques	Malanville	Alibori
UIB	Union Islamique du Bénin	Représentation de la communauté islamique, dialogue avec l'Etat, médiation en cas de conflits	Cotonou	Nationale
RC	Radios confessionnelles (Radios Islamiques et autres)	Promotion de la religion, prêches, informations	Communes	Locale

c) Les acteurs communautaires

- **Responsables religieux à divers niveaux et de différentes confessions** (Imams, prédicateurs, encadreurs éducatifs et religieux)

Leurs domaines d'interventions sont l'éducation, le dialogue interreligieux (avec une entente exemplaire entre les *leaders* des différentes confessions religieuses à Natitingou pouvant constituer

un cas d'école), la prédication, la formation. Ils sont aussi régulièrement sollicités pour faire de la médiation en cas de conflits entre différentes confréries.

- ***La chefferie traditionnelle entre médiatrice et protagoniste des conflits et des actes de radicalisation***

La chefferie traditionnelle dans les zones de l'étude joue un rôle assez important dans le règlement et la prévention des conflits susceptible de conduire à la radicalisation. Ainsi, dans ce rôle de prévention, certaines autorités coutumières à savoir les rois et les dignitaires religieux recourent à la consultation des divinités, à la prière, aux sacrifices et offrandes aux cérémonies de libation pour conjurer les mauvais sorts et implorer les bénédictions des dieux sur leur territoire et les citoyens.

« Moi en tant que roi de Djougou j'implique les alphas [les marabouts du culte musulman] pour des prières afin que ce qui se passe dans les autres pays qui nous entourent ne nous arrive pas ici » (Roi, Djougou, 09/06/2018)

« Dans le cadre de la sécurisation de la commune, nous avons des consultations traditionnelles qui nous permettent d'anticiper sur le futur. En effet, je suis le chef de toutes les religions endogènes du village et j'ai installé dans chaque village des représentants qui ont des fétiches et qu'ils entretiennent à travers des cérémonies périodiques. Tous me rendent compte et nous prions ensemble pour notre pays, nos dirigeants et notre village. Nous offrons des cérémonies pour implorer des bénédictions divines » (Roi, Tanguiéta, 02/05/2018).

Ces responsables de cultes traditionnelles et rois interviennent également dans la résolution des crises sociétales. Les communautés sollicitent leurs médiations pour résoudre des conflits interreligieux, intra-religieux, interethniques ou des conflits liés à l'accès aux ressources de production. Toutefois ces mécanismes de régulation traditionnelle des rapports sociaux connaissent des échecs qui justifient quelques fois l'implication des autorités administratives et parajudiciaires.

« Nombreux sont ces personnes d'origine Natimba qui viennent chaque fois se plaindre auprès de moi contre les peulhs. Dans certaines zones les deux communautés ne se parlent même plus. Quand les gens viennent se plaindre auprès de moi, je les convoque et j'essaie de les réconcilier. Quand ça marche c'est bon, au cas contraire, je les renvoie à la gendarmerie.

Partout où il y a peulhs, c'est comme ça que les choses se passent. C'est vrai, il y en a parmi eux qui sont conscients, mais la plupart sont des hommes à histoire. Ainsi, nous avons décidé de renvoyer tous les peulhs qui nous créent chaque fois des problèmes. Quand vous ne respectez pas ce qu'on vous dit, on vous renvoie du village et on vous interdit d'y mettre pieds encore dans la nuit. Tu peux revenir en journée faire quelque chose, mais quand on te surprend dans la nuit, tu es considéré comme un voleur et traité comme tel. Quand on t'arrête, tu es présenté au roi qui te livre à la gendarmerie » (Roi, Tanguiéta, 02/06/2018.)

Si ces acteurs relevant du champ des traditions jouent un rôle significatif dans la prévention et les différentes médiations ou intercession, ils peuvent être aussi impliqués dans des conflits de succession engendrant parfois la radicalisation des positions. Ils sont également instrumentalisés quelques fois par les acteurs politiques parties prenantes de certains conflits.

« Dans le département de la Donga, la question de la chefferie traditionnelle pose de sérieux problèmes. Des gens se proclament Rois sans avoir de Royaume ; les différentes composantes ethniques veulent chacune avoir un roi. Ils intronisent quelqu'un, quelques jours après, des contestations surgissent de part et d'autre. Même pour l'intronisation de l'actuel roi de Djougou, ça n'a pas été facile. Il y a eu assez de contestations liées à la politique, mais la médiation a fini par prendre le dessus. Certains n'attendent pas leur tour de règne mais veulent profiter d'un appui politique pour s'imposer. Ce phénomène s'est accentué sous le gouvernement du Président Boni YAYI où tout le monde veut être bien vu pour entrer

dans les bonnes grâces de l'autorité. Par rapport à ce cas, il y a des actes de violences, mais qui sont encadrés grâce à la pro-activité des forces de l'ordre, ce qui a permis d'éviter le pire.

De même la question de l'imâmât n'est pas à exclure. Lorsqu'un imam meurt, il y a assez de prétendants au point où les familles en viennent à des affrontements. Le dernier en date est le cas de la succession de l'imam central de Sèmèrè ayant entraîné 5 pertes en vies humaines » (Une responsable de la préfecture de la Donga, Djougou 06/06/2018)

- ***Journalistes des radios locales et communautaires***

Ils facilitent l'accès aux médias des différents acteurs. Ils diffusent les prêches et les autres messages d'éducation, de promotion du dialogue interreligieux. Ils régulent également les interventions des différents responsables sur les médias. Ils jouent aussi un rôle prépondérant dans la prévention par la diffusion de message des ONG agissant dans le domaine.

- ***Transhumants et autres pasteurs***¹²

Ils sont stigmatisés comme des porteurs de violence et de diverses formes de radicalités. Ils sont généralement protagonistes des conflits entre agriculteurs et éleveurs et sont connus pour le non-respect de la franchise des parcs et autres zones cynégétiques. Ils sont également soupçonnés d'être auteurs de nombreux trafics dans les parcs. L'ONG *Potalmen* travaille sur ces conflits pour les résoudre et promouvoir une cohabitation pacifique entre les Peuhls et les autres communautés.

- ***Transporteurs (terrestres et fluviaux)***

Ils assurent le déplacement des individus et des marchandises et assurent les trafics de tous genres. Ils ont souvent des rapports conflictuels avec les corps de contrôle en raison du non respect des règles de la circulation. Généralement ils ne sont pas à jour des pièces de véhicules et ils sont victime de nombreux actes de racket de la part des agents de sécurité.

- ***Commerçants (de produits vivriers, de marchandises manufacturées, de bétail, et les trafiquants de stupéfiants, etc.)***

Ils alimentent et animent les différents marchés frontaliers. Ils sont généralement les cibles des braqueurs. Beaucoup d'entre eux expriment des inquiétudes quant à la sécurisation de leur personne et de leurs biens. En effet, la multiplication des actes de braquages autour des frontières et sur les chemins des marchés instaure la peur chez les opérateurs économiques et les populations locales. Elle occasionne le mauvais fonctionnement des marchés transfrontaliers (Malanville, Lolo, Samia, Derassi, Tantéga, etc.). Il est utile de rappeler à ce sujet que la plupart des braqueurs arrêtés sont des ressortissants nigériens qui pourraient avoir des liens avec les groupes terroristes en proie à une asphyxie financière. Ceux-ci pourraient utiliser le braquage comme moyen de financement de leurs mouvements.

Toutefois, il faut signaler que grâce aux USSF installées autour des zones frontalières, beaucoup d'efforts sont visibles et ont permis de noter une accalmie considérable des actes de braquages. En effet, ces Unités Spéciales assurent un maillage sécuritaire qui consiste à mettre des patrouilles régulières à la fois diurnes et nocturnes sur les axes routiers et dans les arrondissements frontaliers. Grâce à ces patrouilles, elles tiennent les lignes frontières pour sécuriser les populations et leur permettre d'aller dans les marchés en toute quiétude.

¹² Concernant cette problématique, voir également les commentaires du point 5.2.1 ci-après.

Cependant, dans certaines localités leurs actions sont limitées par l'inaccessibilité des voies et l'absence de réseaux de communication GSM. Les difficultés de communication retardent la circulation de l'information devant parvenir aux éléments des USSF. C'est le cas dans l'arrondissement de Madécali (Malanville) où faute de réseaux de communications, les populations sont obligées de se déplacer de leurs villages lointains à motos pour donner les informations aux agents de la police.

- **Membres des différents comités locaux de vigilance et de surveillance (les chasseurs Dambanga ou Odè, AVIGREF, etc.)**

Ils relèvent généralement de la catégorie socioprofessionnelle des chasseurs. Ils vivaient des ressources des parcs et autres forêts environnantes dont ils ont une parfaite connaissance. Beaucoup d'entre eux ont été reconvertis en pisteurs dans les parcs (rangers) ou en agents de sécurité civile le long des principaux axes routiers devenus les théâtres de fréquents braquages. Ils participent donc à la lutte contre les malfrats (les braconniers dans les parcs et les braqueurs sur les axes routiers). Mais aujourd'hui ils ruminent une double frustration : d'abord une frustration née de l'impossibilité pour eux d'exercer leur profession de chasseur en raison de l'interdiction de chasse dans les parcs et les forêts ; ensuite une frustration engendrée par leur déclassement dans le maintien de la sécurisation sur les axes routiers. En effet, la réforme de la police républicaine a permis de redéployer des professionnels de la sécurité le long des axes routiers. Ceci a réduit leur utilité. Or, cette position sur la route leur permettait de bénéficier de la générosité des usagers de la route qui leur reconnaissent leurs efforts. Ils vivent aujourd'hui dans une précarité et un dénuement important qui les rendent vulnérables à toute proposition « attirante ». Certains parmi eux et dans des localités de l'Atacora semblent être hostiles aux travaux agricoles qu'ils disent ne pas relever de leur culture. Ceux-là sont des candidats faciles pour le braconnage.

« Si vous venez dans un milieu où les gens ne vivaient que de la chasse, il faut savoir les aborder par rapport à ça ; sinon vous n'allez jamais parvenir à arrêter le braconnage. Autrement ils vont se radicaliser et ils ne vont jamais vous écouter. Ils trouveront que vous êtes les méchants et que vous êtes venus leur faire perdre leurs cultures. (...) Au niveau de l'ethnie biali [peuple des communes de Matéri et Tanguiéta] c'est les femmes qui vont au champ et l'homme est par tradition un braconnier. Il va chasser pour tuer les animaux et avec la viande il complète ce que la femme a ramené du champ. Pour le reste, il est dans ses cabarets pour faire du "tchoukoutou (bière locale) "et dès que ça finit, il dit à la dame écrase moi la farine je vais retourner à la chasse. Si aujourd'hui on leur demande de devenir des agriculteurs ou autres choses il y aura quelques gens qui vont toujours penser que ce que vous leur faites faire n'est pas conforme à leur tradition et ils vont toujours se radicaliser » (Un agent AVIGREF, Tanguiéta 01/06/2018).

V. LES MULTIPLES FACTEURS D'UNE MENACE POTENTIELLE DE RADICALISATION DANS LES ESPACES FRONTALIERS

La radicalisation et la probabilité de la survenue d'un extrémisme violent dans la partie septentrionale du Bénin sont sous-tendues par plusieurs facteurs quel que soit le milieu considéré. Les perceptions des acteurs révèlent qu'il s'agit d'un phénomène multifactoriel. Aussi, faut-il souligner que la radicalisation est uniformément décrite comme un processus qui croît graduellement. Nous y avons enregistré, à partir du discours des interlocuteurs, des causes transversales à tous les sites, mais nous avons aussi noté, en fonction de chaque site, des causes spécifiques. Globalement, on retient que la radicalisation émerge des diverses formes d'injustices que les acteurs sociaux ont le sentiment de subir et qui aboutissent à leur marginalisation/exclusion

des débats, espaces et services publics, à la discrimination réelle ou ressentie dont ils font objet, des conditions de précarité qui constituent leur quotidien. Elle se manifesterait à partir de l'adoption d'un autre cadre d'interprétation de la société. Celui-ci consiste généralement à rejeter le modèle sociétal en cours et à mettre en évidence l'impureté et l'injustice du monde, vécues par soi-même ou parfois vécues par procuration en observant la souffrance des autres, et il offre comme seule réponse la violence. C'est ce que tente d'expliquer à travers cet extrait un des interlocuteurs rencontrés à Parakou :

« Si par exemple je suis offensé et je me plains, lorsque le droit n'est pas dit, cela peut amener le terrorisme. Il y a trop d'injustices dans le pays. C'est d'ailleurs cela qui est source de frustration et d'extrémisme. Lorsque les lois sont taillées sur mesure et ciblent les intérêts des uns au détriment des autres, cela est source de frustration, de révolte et d'extrémisme » (Dr. A. G. spécialiste des études islamiques et des cultes, Parakou, 07/06/2018)

Les violences qui constituent la manifestation concrète de la radicalisation s'expriment de diverses manières et sont nourries par plusieurs facteurs. Elles diffèrent d'une localité à une autre et s'inscrivent dans les aspirations et les intérêts que chaque groupe tente de défendre. Sans exhaustivité, nous pouvons citer entre autres des facteurs d'ordre religieux, socio-économique, politique, liés à l'accès aux services publics et aux ressources, liés à la défaillance de l'Etat et sa déliquescence dans certains domaines.

Pour mieux aborder ces différents aspects, dans la démarche de collecte des données, la question de la radicalisation a été abordée de manière plus large. Elle n'est pas abordée seulement sous l'angle de la religion mais englobe aussi d'autres facteurs relatifs aux différents acteurs et à leurs comportements. Dès lors, les facteurs considérés ici comme des terrains susceptibles de faire germer la radicalisation vont avec les types de radicalisation mis en exergue. Ils sont évoqués en fonction des catégories d'acteurs rencontrés sur le terrain.

a) Les facteurs politiques et stratégiques

La coopération informelle et florissante entre les Organisations de la Société Civile (OSC) islamiques et les Etats du Golfe

La forte disponibilité et l'accessibilité aux fonds provenant des pays arabes et autres pays africains cités plus haut engendrent la prolifération des organisations ou associations islamiques, lesquelles investissent dans le domaine social avec la construction des mosquées, des forages ou puits à grand diamètre, des écoles islamiques ou encore des centres de santé.

Cette importante manne financière est drainée dans les communautés locales par les nouvelles élites islamiques, celles-là même qu'on appelle en fonction des communes les « *Dan Izala* » ou « *Dan Izada* », les « sunnites », ou « *sunnatché* », les « *ahlal suna* », les « *Sankalami* », ou encore « *Alfas nouveau programme* », « *Alfas projet* », etc. Au-delà des rapports culturels (intellectuels), ils entretiennent également des relations financières avec les pays du Golfe. Ces rapports financiers se traduisent par le financement de microprojets dans le domaine social montés par ces nouvelles élites au terme de leur séjour dans ces pays. C'est probablement cela qui leur vaut une sémiologie populaire telle que « *Alfa Projet* ».

« Les sunnites encore appelés les Sankalami à Nikki ici sont encore désignés par "Alfa de Projet". Ce sont les arabes qui leur donnent le financement. Ils rédigent des projets qu'ils soumettent aux PTF arabes. Nous ne sommes pas associés dans la gestion et ils ne nous donnent rien » (Un Haut dignitaire de la Cour Royale de Nikki, 09/06/2018)

Ces mécènes sont responsables de nombreuses ONGs et associations et dont les missions principales se focalisent sur les aides sociales au profit des communautés. D'importantes ressources financières sont ainsi mobilisées par leur biais et redistribuées à travers les œuvres sociales.

« Au total plus de dix (10) milliards sont mobilisés par an par toutes les 9 associations qui composent notre union de Parakou. Nous avons des bureaux et des annexes partout dans le pays » (Un responsable d'association, Spécialiste des études islamiques et des cultes (PhD), Parakou, 07/06/2018)

Projet de construction de salles de classes à Nikki par l'Association pour la solidarité sociale



La création des ONGs d'aide humanitaire semble être la stratégie appropriée et la condition nécessaire pour bénéficier des fonds de la coopération avec les pays du Golfe. Mais le mode de fonctionnement de ces structures est loin des normes de gouvernance auquel l'on peut s'attendre d'une structure de la société civile. Ce sont dans la pratique d'institutions prête-nom puisque les comptes bancaires par lesquels transitent les fonds seraient au nom des individus. Ils ouvrent les comptes des associations en leur nom au titre de personnalité morale.

« Ils ont des comptes personnels, au nom d'un certain nombre d'ONG. Si cela arrive, ils répondent au nom d'une ONG qui fait des puits, qui construit des écoles, qui réalise des centres de santé. Par exemple, L. a un centre de santé qu'il a construit ici à Kandi. Donc ils font des puits et ils parlent de micro-ONG et ils profitent pour faire des œuvres sociales et recruter des fidèles. Et même il y a des montants qui sont distribués à des alfas. De temps en temps ils disent que l'argent est arrivé de Saoudia [Arabie Saoudite]. Les alfa S. viennent de Nikki pour percevoir 60 000 ou 80 000 » (Un analyste des questions religieuses, Kandi, 31/05/2018)

Ces financements ont permis d'offrir aux populations de nombreuses localités des infrastructures sociocommunitaires réalisées par une dizaine d'ONGs islamiques. Dans la réalisation de ces infrastructures, les puits à grand diamètre et les mosquées semblent être privilégiés puisque ce sont les plus répandus dans les communes parcourues. D'ailleurs, un des interlocuteurs évoque des chiffres significativement parlant sans qu'on ait la preuve tangible ou les moyens de vérifier à savoir : 250 mosquées par an, 1 000 à 1 500 puits par an, 300 à 400 tonnes de riz sont distribuées aux populations par an. Les périodes de ramadan sont les plus utilisées pour développer cette assistance sociale au profit des populations. Ainsi, selon le président de l'une des associations

faïtières de Parakou, plus de 12 000 plats sont prévus pour la rupture du jeûne à Parakou chaque année.

Toutefois quelques difficultés s'érigent notamment dans le circuit de transfert des ressources. Selon quelques responsables d'ONGs, certaines banques bloqueraient quelquefois les ressources et refusent de les positionner dans leurs comptes. Il s'agit probablement là de la mise en application des instructions des structures de contrôle de transfert de capitaux telles que la CENTIF ou les institutions financières sous-régionales (UEMOA, BCAA).

« Nous avons des difficultés dans la récupération de nos fonds à la banque. Et c'est l'Etat béninois et les Américains qui sont à la base de ce blocage. Car ils estiment que c'est pour alimenter le terrorisme. Nos comptes sont plusieurs fois bloqués dans les banques. Ce qui fait que les fonds retournent parfois lorsque nous ne les récupérons pas » (Dr. A. G. spécialiste des études islamiques et des cultes, Parakou, 07/06/2018)

« La difficulté principale est la Guerre Froide que mène l'Occident contre l'Islam. Cela est lié au problème de transfert des ressources. Les fonds qui quittent les pays du Golfe pour les pays en développement ont des problèmes de transfert. Ils estiment que ce sont les fonds destinés aux terroristes » (Directeur Exécutif d'une ONG à Parakou, 08/06/2018)

Pour contourner ces difficultés de transfert par les circuits bancaires, certains acteurs adoptent une stratégie de transfert par d'autres moyens comme Western Union (cas de certaines transactions à Djougou).

« Par exemple pour le Ramadan, il y a beaucoup de financements. Ce sont ces financements qui sont utilisés pour nourrir les fidèles dans les mosquées lors de la rupture du jeûne. Ces financements passent par les services Western, mais ne passent pas par l'Etat ou les circuits bancaires parce que le retrait est souvent compliqué. Il faut justifier l'origine, la destination et l'expéditeur du financement » (Un responsable de radio locale à Djougou, le 07/06/18).

La non-reconnaissance des diplômes arabes obtenus par les nouvelles élites

Nombreux sont ces diplômés des universités des pays arabes frustrés et qui nourrissent un certain mépris à l'égard de l'Etat. Cette frustration vient de ce que l'Etat n'a pas su instaurer un système d'équivalence de ces diplômes arabes au niveau national parce qu'ils ne sont pas sous-tendus, pour la plupart, par le Bac en Français. Pourtant, certains ont obtenu des diplômes de haut niveau : Licence, Master, doctorat dans plusieurs spécialités (linguistique, journalisme, agronomie, grammaire, médecine vétérinaire, philosophie, etc.). Mais ces diplômes obtenus à l'étranger, tout comme ceux délivrés par les écoles coraniques à l'intérieur du pays, ne sont pas reconnus par l'Etat¹³.

« Tous mes amis avec qui j'ai étudié et qui sont de Togo, Ghana, Niger, Nigéria sont reversés dans la fonction publique mais nous, au Bénin rien et notre diplôme ne sert que dans les mosquées pour prêcher ou pour devenir Imam » (Propos d'un encadreur dans une école franco-arabe à Djougou, le 08/06/18).

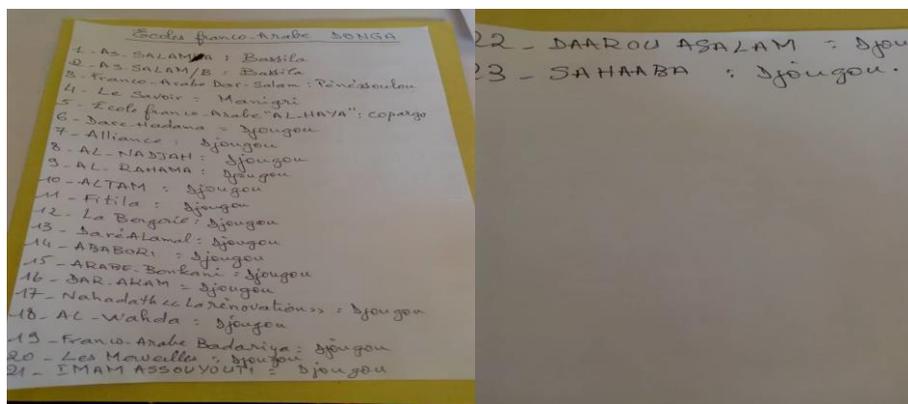
« Ça là, ça a trait au type d'Etat que nous avons. Précisément au Bénin, nous avons ce problème- là. (...) ici nous avons des diplômés en Arabe qui ont fait les autres filières, agronomie ainsi de suite. C'est la langue seulement qui diffère. Mais au Bénin on a le mal que lorsqu'on parle de l'Arabe là, eux ils se disent l'Arabe c'est égal à l'Islam. Et ça a laissé qu'on est marginalisés. Alors que dans les autres pays ce n'est pas comme ça. Le Niger, le Burkina, le Mali, le diplôme ... que vous amenez là, on vous évalue et on vous fait l'équivalence et on vous insère. Mais au Bénin on a ce problème...alors qu'on ne vous demande même

¹³ Le cas exceptionnel d'un linguiste titulaire du Ph.D arabe recruté à l'Université de Parakou a été toutefois cité, et cela à la surprise de nos interlocuteurs qui se demandent comment a-t-il pu l'être.

pas de nous prendre en tant qu'enseignement islamique. Mais au moins l'Arabe on peut enseigner dans nos collèges comme on enseigne l'Anglais » (Propos d'un Imam et Islamologue à Parakou).

Pourtant, on assiste à une forte reproduction de cette catégorie de diplômés à travers la création des nombreuses écoles islamiques dans la plupart des communes. Pour le moment, elles fonctionnent pour l'essentiel, de façon autonome tant du point de vue de leur organisation calendaire que du point de vue du contenu des curricula. Tout effort d'harmonisation des programmes avec ceux des écoles laïques publiques ou privées, peut paraître une entreprise périlleuse dans la mesure où l'enseignement se fait en langue arabe et où en langues locales dans la plupart de ces écoles, à l'exception des écoles franco-arabes. C'est justement cela qui pose le problème de reconnaissance et d'équivalence au niveau national des diplômés issus de cette filière de formation.

« Nous avons plusieurs fois rencontré le président de l'Union Islamique en Lybie. Nous lui avons posé le problème de reconnaissance de notre diplôme afin qu'il plaide pour cela, mais rien n'a été fait... » (Un enseignant en langue arabe à Nikki, 10/06/2018)



Liste des écoles Franco-arabes de la Donga, source: DDEMP-Atacora –Donga , Djougou 2018

Il est indéniable que ces nouvelles élites islamiques contribuent à la transformation de l'Islam et à la révolution de la vision et de la pratique de nombre de fidèles de cette religion au Bénin. Ils promeuvent certes, un nouvel islam plus puriste et élitiste, mais ils contribuent également à la réalisation des objectifs d'Education Pour Tous et à l'atteinte des ODD. Cependant, ils évoluent dans un système éducatif national sélectif, exclusif à plusieurs égards et faisant preuve d'un manque d'ouverture à leur endroit : non seulement les diplômés obtenus ailleurs par ces nouvelles élites islamiques ne sont pas reconnus, mais l'essentiel des diplômés et autres grades qu'ils délivrent dans les écoles coraniques au Bénin ne sont pas non plus reconnus par l'Etat béninois. Dans ces conditions, ces diplômés des universités arabo-islamiques sont contraints de lutter pour une double légitimité : celle de leur savoir d'une part et celle de leur "droit" en tant que citoyens d'autre part.

« Au Bénin, nous avons le problème d'insertion de nos diplômés. Nous avons plusieurs fois soulevé le problème d'insertion sans avoir gain de cause. Lorsqu'on parle d'Arabe ici, les gens disent que c'est l'islam. Ce qui fait qu'au Bénin on ne veut pas nous insérer dans le circuit professionnel, alors qu'on peut bien enseigner l'Arabe dans les collèges et Lycées » (Un islamologue à Parakou, 06/06/2018)

Un des problèmes auxquels sont confrontés ces établissements d'enseignement arabo-islamiques et même franco-arabes est le manque de données fiables sur la proportion des enfants béninois qui y étudient. Toutefois, de nombreuses études mettent en exergues les difficultés liées à l'éducation coranique et à l'enseignement islamique au Bénin. Ainsi, bien que des réflexions soient engagées au niveau étatique sur la problématique spécifique de ces écoles coraniques, elles demeurent complètement exclues du système éducatif qu'elles soient traditionnelles ou « améliorées ». Ceci fait que les enfants fréquentant ces écoles, tombent dans le domaine de la marginalisation.

Même si l'État reconnaît une place pour les médersas franco-arabes en tant qu'écoles privées confessionnelles au Bénin, force est de constater que de nombreuses médersas (qualifiées d'arabo-islamiques) ne parviennent pas à obtenir une reconnaissance officielle, souvent par manque d'accompagnement dans le processus. De fait, le Bénin se retrouve avec deux types de médersas : celles reconnues par l'État et permettant des passerelles vers les autres établissements d'enseignement (dites franco-arabes) et des médersas non reconnues, dont les diplômes n'ont pas de valeurs aux yeux de l'État et ne permettant pas l'accès à d'autres types d'établissement scolaires (dites arabo-islamiques) (Sagna & Roy, 2017, p. 6).

Dans ce contexte de délégitimation et face à l'absence d'alternative rassurante, les diplômés issus de ces écoles choisissent souvent de poursuivre leurs études dans les pays du Golfe Arabe avec l'espoir d'y trouver un moyen d'insertion sociale et professionnelle. Cela contribue peu à améliorer leurs possibilités d'emploi au Bénin. Ceux qui rentrent malgré eux soit ils sont au chômage, soit ils se convertissent dans d'autres activités informelles, travaillent bénévolement dans leurs anciennes écoles, ou créent leur propre centre de formation. Pour nombre d'acteurs rencontrés, la non-intégration des écoles islamiques dans le système éducatif formel de l'enseignement ainsi que la non-reconnaissance des diplômes qui y sont délivrés relèvent de la discrimination et constituent une violation des droits fondamentaux¹⁴ de la personne humaine (droit à l'éducation, droit à un emploi décent, droit à une vie décente, etc.). Ceci pourrait justifier les interpellations contre l'injustice, les diverses formes de revendication qui dans certains contextes se muent en des actes de radicalisation.

b) Les facteurs liés à la religion

La multiplicité des confréries : un soubassement de l'intolérance et de la radicalisation

Les enquêtes ont concerné les quatre (4) départements du Nord du pays composés majoritairement de populations musulmanes. Le choix des territoires investigués est basé sur plusieurs critères. Il s'agit du niveau élevé d'urbanisation, du taux élevé d'islamisation, de leur proximité avec les frontières partagées avec des pays confrontés aux actes terroristes, de leur accessibilité et le potentiel économique qui s'y concentre.

L'ensemble de ces territoires, à l'exception de Matéri et de Natitingou où semble régner une certaine uniformité confessionnelle musulmane, est caractérisé par une diversité de courants islamiques. Les plus évoqués sont ceux appelés localement : les *Tidjaniyya*, les *Sounantche*, les *Tab'lik*, les *Chiiya*, les *Izala*, les *Ahmadiyya*, les *Gaoussou*. Ces divers courants peuvent être classés

¹⁴ Il n'est pas superfétatoire de rappeler que l'article 26 de la Constitution du 11 décembre 1990 interdit toute forme de discrimination entre les citoyens du pays.

en deux grands¹⁵ groupes de musulmans à savoir les *Salafistes* minoritaires dans les régions étudiées (issus de l'école hanbalite et constitués d'adeptes puristes dont les deux références sont le Coran et la pratique du prophète. Ils prônent une pratique rigoriste de l'islam) et les *Soufistes* majoritaires (adeptes d'un islam plus traditionnel issu de l'école *malikite*, tolérant, avec un certain degré d'africanisation).

Chacun de ces deux groupes est traversé par des divergences internes liées aux interprétations du Coran et de la Sounna (les actes du prophète). Mais la principale opposition entre eux réside dans l'absence d'intermédiation entre les fidèles et le prophète Mahomet chez les premiers et la référence à un guide spirituel faisant office d'intermédiaire entre le prophète et les fidèles pour les seconds. Certains sous-courants qualifient d'ailleurs cet intermédiaire de « dernier prophète annoncé par Mahomet ». C'est le cas des adeptes du *Gaoussou* et de *Ahmadiyya*.

Selon certains interlocuteurs, les acteurs radicaux se recruteraient parmi les *Salafistes* qui procéderaient généralement par la délégitimation et la négation des autres courants. Ceci se traduit par des réformes introduites dans les pratiques culturelles (les heures de prières, l'interdiction des cérémonies funéraires à caractère festif, le rejet de l'usage du chapelet, etc.). Ce dénigrement de l'islam ancien génère des conflits multiples revêtant la forme de violences verbales et des agressions physiques. Ces conflits sont fréquents mais il semble que leurs effets soient parfois atténués dans certaines communes (Kandi, Malanville et Djougou) grâce à des mécanismes internes de médiation conduits par des dignitaires des camps protagonistes. Ces médiateurs sociaux (Imams centraux, rois, ou dignitaires coutumiers, etc.) initient souvent des espaces de dialogue entre les protagonistes pour les sensibiliser sur la base des comportements du Prophète et de ses paroles.

Quelques-uns des interlocuteurs reconnaissent l'efficacité de ces mécanismes internes de médiation. Ils évoquent la rareté des affrontements et estiment que les débordements sont généralement verbaux. C'est pourquoi ils développent l'argument d'un impossible risque d'extrémisme violent sous l'impulsion interne de courants religieux locaux. Cette posture des interlocuteurs a tendance du même coup à minimiser la part du facteur exogène. Selon eux, l'influence extérieure ne pourrait prospérer que si elle rencontrait un terrain fertile à l'intérieur.

« L'extrémisme violent ne peut prospérer ici, qu'il soit religieux islamique ou non tel que connu dans les pays de la sous-région. Ce sont la discrimination et l'intolérance religieuses, ainsi que les sentiments de frustration exacerbée qui peuvent être des déterminants déclencheurs d'extrémisme violent. Pour le moment, il n'existe pas de ses facteurs identifiés qui soient non maîtrisés localement » (Un Imam à Matéri, le 05/06/18).

Toutefois, qu'il y ait affrontement ou non, on note la difficile cohabitation entre courants religieux. Les divergences internes entre différents courants religieux sont fréquentes et pourraient conduire certains acteurs à se radicaliser et à rejeter systématiquement toutes propositions venant des autres courants. Cela pourrait avoir sa source dans la forte tendance à la délégitimation réciproque que l'on observe sur le terrain.

« Au niveau de certains fidèles de la religion musulmane, on observe un certain fanatisme ou un radicalisme. Soit vous êtes avec eux soit vous n'êtes pas avec eux. Et ceux qui ne sont pas avec eux sont des païens, ils les considèrent comme ceux qui ne croient pas en Dieu et qui sont appelés à aller en enfer.

¹⁵ En l'absence de chiffre sur les fidèles, on peut tout au moins dire, de façon approximative, que ces deux groupes renferment plus de 95% des fidèles musulmans dans chacune des communes étudiées. Le *leader* de la confrérie des *Gaoussou* nous avait déclaré que le nombre de ses fidèles tourne autour des 5000 au plan national.

Dans un tel contexte on comprend qu'on ne puisse hésiter à faire usage de la force dans certaines conditions » (Propos d'un responsable religieux à Djougou, le 07/06/18)

« L'extrémisme violent est né des controverses entre les différents courants Islamiques qui se sont créés après la mort du Prophète. Partant de cette définition, à Djougou certes nous n'avons pas encore connu un cas d'extrémisme violent mais comme indice de sa présence nous avons les *tidjaniyya*, les *salafistes*, les *soufis* qui ne partagent pas les mêmes points de vue en ce qui concerne l'interprétation de certains textes religieux surtout la "Sunna" » (Un responsable administratif à Djougou, le 08/06/18).

Les craintes d'une radicalisation dans ces milieux sont d'autant fondées que les mécanismes traditionnels de médiation ne sont pas efficaces partout. Ils apparaissent de plus en plus inopérants d'ailleurs face à la montée des oppositions radicales. Les raisons sont la disparition de médiateurs charismatiques (Imam Sanni de Natitingou par exemple) et la perte de légitimité de certaines autorités traditionnelles (rois, imams centraux, évêques, etc.) en raison de l'implication de la plupart d'entre elles dans des rapports de compromissions politiques avec les acteurs politiques nationaux et locaux. Ceci amène les autorités administratives étatiques (préfets, maires, procureurs de la République, commissaires de police, etc.) à s'impliquer (plutôt à intervenir par force !) dans la médiation alors même qu'elles sont moins légitimées dans cet espace parce que fondant leur jugement sur des normes républicaines non reconnues par les protagonistes.

Par ailleurs, l'interrelation étroite entre les courants islamiques du Bénin et leurs homologues des pays voisins déjà touchés par des actes terroristes constitue un facteur de risque de radicalisation des différentes confréries. Le partage de la même aire culturelle et des mêmes langues locales, le brassage culturel et cultuel (les mêmes peuples vivent de part et d'autre des frontières) favorisent les échanges de prêcheurs entre béninois et nigériens ainsi qu'entre béninois et nigériens. Cela se traduit par l'organisation tournante de prêches de part et d'autre des frontières. Ces prêches regroupent des milliers de fidèles et la sécurité de pareils événements n'est pas maîtrisée par les agents locaux de la police républicaine, sans moyens adéquats et peu formés à la maîtrise des foules. En conséquence, malgré la veille et les dispositifs de prévention mis en place dans certaines communes comme Malanville, Kandi et Nikki, le contrôle des prêcheurs étrangers et des mouvements de fidèles à travers les frontières reste inefficace. Ces acteurs vivant de part et d'autre des frontières ont des rapports de parenté étroits et développent des complicités difficiles à pénétrer par les agents des FDS

Le fanatisme et la tendance à la radicalisation

On assiste à un endoctrinement inquiétant de la jeunesse, notamment des talibés et autres élèves coraniques par des gourous de nouvelle génération à l'image des *Gaoussou* dans la commune de Kandi dont le *leader* se fait vouer un culte révérenciel extraordinaire : son crachat et son eau d'ablution sont considérés comme bénis et sacrés. En général, les chefs religieux encouragent et promeuvent la tolérance, mais il existe bien de cas de dénigrement, d'envoies verbales, d'incitation à la violence et des conflits entre différents clans religieux ou entre leaders de mêmes clans.

« Il y a une mosquée à Kandi ici où l'imam a fait montre d'une certaine radicalisation dans les prêches, contre l'islam traditionnel » (Un responsable administratif à Kandi, le 30/05/2018)

« A la mosquée de Alfa A. [quartier Ganon], il n'y a aucun respect des fidèles. L'imam tient des propos très virulents qui incitent à la haine et à la violence. Il en est de même à la markaz, la base des *Dan Izala* à Parakou » (Un membre de la société civile à Parakou, le 06/06/2018)

« Les discours virulents sont enregistrés dans la mosquée de A. W., chez Alfa I., à Aladji Kparou. Ils invitent les populations à la révolte contre les [musulmans] traditionnels. Ils invitent les populations à se soulever contre les autorités » (une autorité coutumière à Nikki, le 09/06/2018)

« En 2017 nous avons identifié au niveau de certaines mosquées des prêcheurs dont les messages tendent vers le radicalisme et l'extrémisme et l'autorité communale a interdit toutes les pêches au niveau de ces mosquées ». (Responsable radio Islamique, Djougou, 07/06/2018)

Au plan national, pour prévenir la radicalisation religieuse, quelques initiatives de dialogue interreligieux sont entreprises par le biais de l'Etat¹⁶ ou de certaines personnes ressources¹⁷ ou organisations de la société civile¹⁸ et promeuvent la tolérance et la coexistence pacifique entre les différentes confessions religieuses. Toutefois, au regard des discours et des attitudes des acteurs, on s'aperçoit que la radicalisation et les attitudes d'intolérance sont, à l'exception de quelques cas marginaux, orientées non pas contre les autres religions mais contre les sous-courants à l'intérieur d'une même religion et contre l'Etat et ses règles. Les informations empiriques révèlent qu'il y a une grande tolérance entre les principales confessions religieuses existantes dans l'ensemble des sites investigués (à savoir l'islam, les diverses tendances du christianisme et les religions endogènes) et que les tensions sont plus fréquemment intra-religieuses qu'interconfessionnelles. Elles émergent généralement au sein de la même confession et opposent les différentes confréries les unes aux autres.

« La cohabitation est pacifique entre toutes les religions à Kandi. Aucune altercation n'a jamais été enregistrée à ma connaissance. Lorsqu'il y a une manifestation, les autres religions sont invitées où se fréquentent » (Un cadre à la tutelle de l'Alibori, 30/05/2018)

La forte islamisation du pays et des zones étudiées

Selon les statistiques de l'Institut National de la Statistique de l'Analyse Economique (INSAE, 2013) concernant le Recensement Général de la Population et de l'Habitation, l'Islam est la première religion au Bénin avec 27,7% de la population, suivi du catholicisme pratiqué par 25,5% de la population. Les départements concernés par l'étude ont une forte proportion de musulman avec l'Alibori qui est le plus islamisé du Bénin et comptant 81,3% de musulmans. Il s'agit-là des chiffres officiels des plus récents.

« La forte islamisation et l'opposition d'idéologie entre les différents courants islamiques au niveau de la commune est un grand facteur de risque parce que la nouvelle génération d'islamologues formés dans les pays du Golfe ne tolère pas l'ancienne génération dans ses pratiques (...). Cette islamisation se traduit par la prolifération des mosquées dont le nombre est estimé à 526 pour la commune de Djougou et 312 à Djougou centre avec 153 écoles arabes » (Propos d'un responsable de médias, à Djougou le 06/06/18).

La construction tous azimuts de mosquées et d'écoles coraniques ou franco-arabes apparaît comme une stratégie de marquage de territoire et la volonté d'exprimer, dans un élan de délégitimation de l'Etat, une identité culturelle distincte de celle que l'Etat souhaite insuffler.

« Aujourd'hui dans certains milieux, on construit les mosquées en face des églises chrétiennes pour marquer le territoire. Ils ne veulent laisser aucune autre religion se développer. Ils sont présents partout » (Propos d'une autorité judiciaire de Djougou, le 07/06/18).

¹⁶ Cf. Le Matinal n°5353 du 18/06/18 (Gayet, 2018)

¹⁷ Cf. par exemple les actions de La Fondation Cardinal Bernadin Gantin pour la Paix ; de la Fondation Œcuménique pour la Paix en Afrique ; de l'église « Bethesda » (cf. La Nouvelle Tribune n°3419 du 22/12/16) (Ahouansè, 2016), etc.

¹⁸ Cf. Matin Libre n°0631 du 06/01/17 (S., 2017) ; (Mahouna, 2017)

Il est difficile aux pouvoirs publics d'intervenir sur ces questions généralement considérées comme sensibles. Du coup, le débat autour de la laïcité est exploité comme un tremplin par les communautés religieuses pour remettre en cause l'ordre républicain. Certains citoyens expriment leur inquiétude quant à la capacité de l'État à exercer un contrôle approprié sur les groupes religieux. Puisque bien souvent, l'Etat semble adopter des postures de prudence pour ne pas heurter les sensibilités des *leaders* religieux, y compris dans des cas où la liberté de pratique religieuse va à l'encontre des droits d'autres citoyens. Le cas de Parfaite de Banamè¹⁹ avec des affrontements sanglants et des décès et les cas de déguerpissements et d'interdiction faites aux musulmans de prier dans les rues sont illustratifs à cet égard. Selon le principe de laïcité, l'Etat observe une attitude de tolérance et de non intervention dans les affaires religieuses. En effet, l'intervention des forces de l'ordre, l'usage de la force ou l'immixtion des pouvoirs publics (par exemple, la fermeture d'édifices religieux) peuvent entraîner des réactions violentes.

Ce principe de laïcité de l'Etat semble être aussi à la base du désintérêt de l'administration publique vis-à-vis des écoles confessionnelles, notamment islamiques dont la croissance exponentielle dans de nombreuses communes du pays ne devrait laisser indifférent. En effet, un nombre considérable de lieux d'apprentissages islamiques a été observé dans les communes investiguées. Ces centres d'apprentissage représentent généralement un multiple du nombre d'écoles formelles de type occidental présentes dans ces communes. Ils sont généralement informels puisque seuls quelques-uns bénéficient d'une autorisation de l'Etat. Toutefois, leur prolifération est à la fois le signe de l'adhésion de la communauté à cette initiative qui semble répondre à leurs besoins en matière d'éducation des enfants, mais aussi elle est la marque d'une déliquescence de l'Etat et de son école. Le dysfonctionnement de l'école publique animée par des acteurs sans vocation initiale pour le métier, et démotivés en raison de la précarité de leurs conditions de vies et de travail suscite une désaffection des parents d'enfants à son égard. Ces derniers se tournent ainsi, entre autres vers les écoles confessionnelles qui apporte une dimension éducative supplémentaire : celle fondée sur la construction de la foi. Le nombre de ces écoles confessionnelles islamiques n'est pas connu et il est tout aussi difficile de préciser le nombre d'enfants qui y sont enrôlés. Pourtant ce sont des centres qui participent à la réalisation des objectifs de l'Education pour Tous (EPT) et des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que souhaités et promus par les organes techniques des Nations-Unies.

L'on distingue globalement trois types d'écoles islamiques à savoir les écoles coraniques de type traditionnel, les écoles arabes et les écoles franco-arabes qui constituent la forme la plus modernisée. Les deux derniers types d'écoles sont appelés *Madarsa* localement (ou *Médersa*²⁰). Leur typologie est fonction de l'évolution qu'elles ont connue dans le temps. Les écoles coraniques prodiguent les enseignements aux enfants à partir des langues locales (souvent le Haoussa et quelques fois le Peul) et l'Arabe. Tandis que les écoles arabes enseignent exclusivement en Arabe et les écoles franco-arabes à partir du Français et de l'Arabe. Le contenu pédagogique des enseignements au niveau des écoles franco-arabes est celui en vigueur dans les écoles publiques auquel il est ajoutés d'autres contenus de type religieux et ceux relevant de la morale universelle. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il arrive quelques fois que l'Etat inspecte les enseignements dans ces écoles franco-arabes à travers ses agents compétents. Toutefois, on ne peut pas en dire

¹⁹ Une ancienne fidèle catholique qui s'est proclamée Dieu en créant une secte qui dénonce le catholicisme de type romain. La base de son église se situe à Banamè dans la Commune de Zagnanado.

²⁰ Médersa est le terme arabe désignant une école, qu'elle soit laïque ou religieuse, quelle que soit la confession. Le terme peut aussi désigner spécifiquement une université théologique musulmane, ou plus rarement une université scientifique.

autant pour les écoles coraniques (de type traditionnel) dont les contenus sont essentiellement fondés sur le Coran et la *Sounna* du prophète. Ces contenus comportent des matières comme la morale, l'histoire, la grammaire et la conjugaison arabes. L'organisation interne des *Médersa* est semblable à celle du formel. Mais les curricula et les contenus pédagogiques répondent à une dynamique et à une rigueur différente du formel, y compris pour les écoles franco-arabes. Tout comme le révèle l'étude du Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE) réalisée en 2009 sur la contribution de l'école islamique aux défis de l'éducation pour tous, ces écoles Islamiques confèrent des aptitudes aux apprenants, mais ne leur permettent pas de s'insérer professionnellement²¹, sauf dans une moindre mesure les écoles franco-arabes. Globalement, les diplômes qu'elles délivrent ne sont pas reconnus par les autorités en charge de l'éducation au Bénin. L'expatriation dans un pays arabe ou le réinvestissement dans le même domaine par une stratégie d'autopromotion interne dans le circuit islamique deviennent alors les portes de sortie les plus accessibles pour les diplômés de ces écoles.

Les parents et les membres de la communauté semblent être conscients de ces réalités. Certains dans le but d'offrir une plus grande chance de réussite socioprofessionnelle à leurs enfants optent pour un système dual. Les enfants fréquentent à la fois l'école coranique ou arabe et l'école formelle. Dans la perspective d'élargissement des horizons de formation et des possibilités d'insertion socioprofessionnelle, tout en marquant leur propre identité islamique, les promoteurs créent parfois les écoles franco-arabes dont le niveau varie en fonction des communes et des moyens disponibles. Mais globalement, la reconnaissance des diplômes des apprenants pose toujours un problème puisque les autorités en charge de l'éducation ont rarement un regard sur ces écoles. Pourtant, la création de ces écoles constitue un choix réaliste des parents et le fait qu'il y ait des écoles franco-arabes est aussi un choix pertinent répondant non seulement à une demande locale mais aussi à l'ouverture sur le monde, notamment le commerce international.

C'est pour cela que ROCARE conclut que « cette situation handicape les efforts en matière d'atteinte des objectifs de l'EPT. Tous les apprenants des écoles Islamiques sont alphabétisés en arabe et dans la langue du milieu. Une grande partie l'est aussi dans la langue française. Ces apprenants ont des compétences de base nécessaires pour vivre dans leur milieu et être autonomes. Les autorités en charge de l'éducation ont intérêt à prendre en compte ces institutions éducatives. Ce sont bel et bien des béninois qui fréquentent les écoles Islamiques et l'Etat sous prétexte de laïcité ne devrait pas fuir ses responsabilités mais garantir le droit à l'éducation inscrit dans la constitution béninoise du 11 décembre 1990. Pour cela, un recensement des écoles Islamiques pourrait être engagé. Des statistiques sur les écoles Islamiques devraient être disponibles. Un appui pourrait être aussi apporté pour l'amélioration des curricula et de la pédagogie dans ces écoles afin de prendre en compte les besoins de formation des apprenants et les objectifs de la politique éducative du Bénin. Ces quelques actions qui ne sont pas exhaustives permettraient de sortir les écoles Islamiques de leur isolement [voire de leur clandestinité pour] améliorer le système éducatif national » (Agbodandé, Dakpo, & Diallo, 2009, p. vi).

La pertinence de cette observation de ROCARE se situe surtout dans la forte adhésion des communautés à ces écoles islamiques. Celle-ci se traduit par les effectifs importants des apprenants et le nombre de plus en plus croissant de ces écoles dans les localités concernées en particulier et au Bénin en général.

²¹ Même si la question de l'insertion professionnelle des produits de ces écoles fait objet de débats en leur sein, pour le moment, il n'existe pas de stratégie visant à agir sur le contenu de curricula pour les adapter au marché national de l'emploi.

c) Les facteurs d'ordre socio-économique

La multiplicité des ethnies et des conflits ethniques

Les localités investiguées sont des territoires multiculturels où s'opposent et s'affrontent les ressortissants de différents groupes manipulés souvent par des acteurs politiques. Certains groupes socioculturels tels que les Peuhls sont en effet fortement stigmatisés dans la plupart des communes investiguées. Ils sont traités de violents, de braqueurs ou de complice de braqueurs, d'enlèvements de personnes. Ils sont presque toujours accusés d'être à la base des conflits agro-pastoraux, des conflits fonciers, d'un islam radical, des actes d'enlèvements réels ou imaginaires attribués presque toujours aux Peuhls.

« Les populations sont fatiguées des Peuhls. Non seulement ils détruisent les champs des agriculteurs, commettent des vols à mains armées, mais aussi ils procèdent à des enlèvements des gens riches qu'ils vont cacher, torturer et réclament des millions avant de les libérer et ils se servent de nos forêts classées comme refuges où ils vivent avec des milliers de têtes de bœufs ». (Propos d'un responsable de culte à Natitingou)

« L'exclusion ou le rejet des Peuhls de la Commune de Tanguiéta qui, en majorité sont des musulmans d'origine béninoise ou burkinabè, pourrait constituer un terreau fertile pour l'installation de l'extrémisme violent. Les Peuhls ici sont stigmatisés et marginalisés, c'est même remarquable » (entretien avec un commissaire de Police à Tanguiéta, le 01/06/18).

Plusieurs raisons sont évoquées comme étant à la base de cette attitude hostile vis-à-vis des Peuhls. Il s'agit du manque de terres cultivables dans les villages, de la paupérisation progressive des terres cultivables caractérisée par leur perte de fertilité et la pression démographique agressive sur ces terres, les récoltes insuffisantes au regard des besoins des familles, la destruction massive des cultures par les transhumants, les vols à mains armées récurrents perpétrés par des étrangers ou des peuhls venant des pays voisins.

Mais il faut souligner qu'au-delà de ces causes sous-jacentes, on peut déplorer le développement d'un sentiment général « anti-peul ». Les propos des acteurs, leurs perceptions sur la communauté peule et leurs actes tendent à entretenir l'idée d'un « terrorisme ethnique » dont les Peuhls sont à la fois victimes mais aussi acteurs. Mais au-delà des Peuhls, il existe une opposition forte entre autochtones et allochtones qui structure les rapports entre citoyens vivant dans un même espace depuis plusieurs décennies ou générations. Ces conflits se manifestent autour de l'accès à la ressource foncière, aux services sociaux de base et dans les luttes de positionnement dans les arènes publiques locales (accession à l'imamat, à la tête d'une organisation religieuse, luttes pour le positionnement sur les listes électorales, etc.). Ceci engendre une frustration de la part de ces communautés marginalisées et des formes primaires de protestations susceptibles de constituer un terreau exploitable par les groupes radicaux.

On peut évoquer par exemple la situation des Bêtamaribè qui seraient marginalisés et méprisés lorsqu'il s'agit des avantages politiques dans le département de l'Atacora. Ces conflits interethniques sont pour la plupart du temps entretenus et aggravés par les acteurs politiques en quête d'électorat.

« Il y a affrontement entre les *bêtamaribè* qui se considèrent comme des autochtones de Natitingou et les Waabas qu'ils considèrent comme des étrangers venus de Tanguiéta et autres communes environnantes de Natitingou. Il s'agit d'un conflit ethnique de vieille date aggravé par la politique chaque

fois qu'il s'agit d'un positionnement sur la liste électorale de la commune de Natitingou ou d'un intérêt au niveau communal » (Autorité locale, Natitingou, 05/06/2018).

Le faible niveau d'alphabétisation

Les communes étudiées présentent de très faibles taux d'alphabétisation toutes langues confondues. Selon les données du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation réalisée en 2013 par l'INSAE, ce taux varie de 18% à Malanville à 56% à Parakou. Il est de 30% à Djougou, 21% à Kandi et 22% à Nikki.

« Djougou a souvent battu le record pour les faibles taux d'admissions aux différents examens. La population majoritairement analphabète préfère envoyer les enfants à l'école coranique que dans les écoles occidentales. Cette situation fait qu'aujourd'hui la plupart des jeunes et des vieux dans la ville n'ont pas un niveau supérieur au CEP. Or il est très facile de manipuler une personne qui a un niveau intellectuel faible. Les cadres à Djougou ici, on en trouve très peu » (Agent de FDS, Djougou, 07/06/2018).

La pauvreté et les formes d'exclusion dans l'accès aux ressources et services publics

Les jeunes et les femmes sont les deux catégories les plus vulnérables et les plus exposées à la radicalisation. Ils sont les plus démunis et leur pauvreté se traduit par le manque ou l'absence d'opportunités d'emplois pour les jeunes et l'exclusion des femmes à l'accès aux ressources de production. Ils sont globalement exclus du système d'accès aux ressources locales.

- ***L'insuffisant accès aux ressources foncières comme facteur potentiel de radicalisation***

L'accès à la terre est une question préoccupante qui oppose les communautés les unes aux autres dans les communes parcourues. Dans ces communes principalement agricoles, la terre reste la principale source de revenu dont l'accès est menacé par la pression démographique, l'empiètement des parcs et autres réserves fauniques, la paupérisation du fait de la surexploitation et de l'utilisation des engrais chimiques et autres pesticides toxiques. Ceci se traduit par des dynamiques d'exclusion de personnes installées ou exploitant des superficies depuis des décennies.

« Nikki est une commune rurale où l'agriculture domine. Il est difficile de déguerpir quelqu'un qui travaille sur un domaine depuis longtemps. Car grâce à cette activité, il arrive à nourrir toute une famille » (Un journaliste de la radio communautaire de Nikki, 10/06/2018)

« Au niveau du foncier, il y a encore beaucoup de problème. Tout un quartier (Kpawolou au centre-ville) n'est toujours pas loti pour des raisons politiques. C'est vrai qu'il y a eu des morcellements » (Membre de la Cellule de Participation Citoyenne (CPC) de Nikki, 11/06/2018)

La pression foncière et les conflits qu'elle engendre se soldent par des affrontements parfois sanglants. Ils opposent aussi bien les autochtones entre eux, dans des conflits intrafamiliaux et intergénérationnels à propos de la gestion de la terre, que les autochtones et les étrangers (allochtones et allogènes).

« Deux problèmes majeurs peuvent être sources de tension à Nikki. Le premier est celui lié au foncier. Dans une même famille, la terre divise les frères » (M. W. T. Rédacteur en Chef Radio Su Tii Dera de Nikki, 10/06/2018)

« Il y a un village [Deeman] où les présumés propriétaires sont allés déterrer tout un domaine de trois (03) ha de champ d'anacarde, produit par un ressortissant de l'Atacora sous prétexte que le champ ne lui appartient, alors que ce dernier y a totalisé plusieurs décennies d'occupation » (Membre la Cellule de Participation Citoyenne (CPC) de Nikki, 11/06/2018)

Ce comportement des présumés autochtones s'explique par le fait que la question foncière est mal régulée et où le code domaniale et foncier entre parfois en contradictions avec les pratiques et les

traditions de transactions foncières dans les localités. Dans ces conditions, les tensions émergent dans un contexte de mécanisation embryonnaire de l'agriculture et de migrations inter-régions tendant à prendre de plus en plus une direction Sud-Nord (les populations de la partie méridionale viennent vers le septentrion du pays), et une direction Nord-Ouest-Nord-est/Centre (où les colons agricoles de l'Atacora/Donga émigrent vers le Borgou/Alibori et aussi vers les Collines à la recherche de terres fertiles).

La question de la régulation foncière, dans les contextes actuels marqués par la réforme de la décentralisation, apparaît comme une problématique à enjeux multiples. De nouveaux acteurs y émergent avec de nouvelles dynamiques et pratiques gestionnaires. Ceci complexifie le mode de régulation foncière avec une forte tendance à la bureaucratisation et à la marchandisation des transactions. L'accès à la terre est désormais contrôlé au moyen de l'introduction de nouvelles règles remettant en cause les normes anciennes : au résultat, plusieurs transactions foncières effectuées depuis des générations sont remises en cause. Des terres cédées symboliquement ou données à des tiers sont retirées et parfois revendues à plusieurs acquéreurs à la fois.

« Même les domaines vendus par la mairie sont remis en cause par les propriétaires terriens. Le foncier est un domaine très sensible à Nikki ici. J'avais inséré la question liée à la gestion foncière dans les thématiques de la reddition de comptes, mais cela n'a pas prospéré » (Membre de la Cellule de Participation Citoyenne (CPC) de Nikki, 11/06/2018)

Toutes ces pratiques contribuent à faire du domaine foncier dans les communes un domaine de grande insécurité et de radicalisation des positions. Face à une telle situation d'incertitude foncière, l'autorité communale même prend du recul par rapport aux questions liées au foncier.

Dans certaines localités riveraines des réserves fauniques, l'accès à la terre oppose les communautés aux institutions étatiques ou non étatiques. En effet, dans des localités comme Tanguiéta, Matéri, Kandi la cession de l'essentiel des terres (2/3 du territoire de la commune de Tanguiéta à l'UNESCO) par l'Etat dans le cadre de la création des parcs suscite des contestations et est considérée par les communautés comme une expropriation.

« Le fait que nos aïeux aient vendu la terre [le parc Pendjari] à l'UNESCO pose de sérieux problème dans la mesure où nous ne disposons plus de terre. Parce que lorsque tu veux parler on te dit c'est l'UNESCO. Mais qui est l'UNESCO ? On ne le connaît même pas. Normalement aujourd'hui nous devons demander à l'UNESCO de nous dédommager parce qu'on a la terre mais nous n'y avons pas accès. Là ou moi ça me fait mal, lorsqu'ils sont venus classer ce parc nos parents étaient dedans mais ils n'ont pas tenu compte de leur développement. Ils sont allés couper en laissant nos parents dedans. Une manière de leur dire quitter. C'est ce qui s'est passé (...). Moi je me demande ce que l'Etat est en train de faire pour la population de Tanguiéta. La fois passée nous nous sommes retrouvés à Parakou dans le cadre d'un atelier de 3 jours sur le foncier. Au cours des deux premiers jours de l'atelier les participants ont suggéré que tous les occupants des parcs soient déguerpis. Le troisième jour, j'ai pris la parole et je me suis présenté comme élu local de Tanougou et je leurs ai dit qu'il faut reconnaître qu'il y a les parcs artificiels que les gens ont créés et qui sont détruits par les communautés. Mais chez nous à Tanougou, c'est un parc naturel et nous, nous sommes nés dedans et l'UNESCO est venue nous trouver. Mais s'il faut déguerpier les communautés, nous nous sommes d'accord. Mais il faut que l'Etat nous trouve une autre superficie au niveau du Bénin que nous allons habiter et le problème sera réglé. Autrement nous on préfère mourir sur le site du parc et personne ne pourra venir nous déguerpier. Quelques soit la puissance de la munition qui sera utilisée nous on ne bouge pas on va vous affronter c'est moi qui vous le dis. L'Unesco n'a pas tenu compte de la volonté de la communauté avant de faire ce qui l'arrange et aujourd'hui on vient nous dire de quitter pourquoi ? » (Un élu local, Tanougou, 03/06/2018).

Au demeurant, la réforme autour de la gestion des Parcs ne bénéficie pas d'une acceptation locale de la part des communautés. Celles-ci ont le sentiment d'être brimées et expropriées de leur bien au profit des intérêts personnels de puissances étrangères ou de l'élite politico-administrative

nationale. Cette réforme autour des parcs engendre des problèmes d'accès à la terre et aux ressources et prive les communautés de leurs moyens de production. Les frustrations exprimées par les populations locales sont telles qu'elles semblent même légitimer toutes formes d'agression des acteurs impliqués dans la gestion des parcs. Autrement dit, les discours des populations semblent aller dans le sens où elles pourraient non seulement se rebeller contre le dispositif de gestion des parcs mais aussi soutenir toute initiative dans ce sens et qui pourrait permettre de revenir sur les anciens modes d'exploitation de ces parcs. Ceci n'exclut pas un soutien à des groupes terroristes pour déstabiliser le dispositif.

Les autorités administratives et coutumières de certaines communes semblent prendre conscience d'une telle menace. C'est pourquoi dans la perspective d'une gestion rationnelle des restes de terres encore accessibles aux communautés, et pour éviter les conflits fonciers ayant des conséquences destructrices sur les rapports et la cohésion sociaux, elles ont procédé à une mise en veilleuse de la question foncière, avec interdiction de vente des terres.

A Parakou et à Kandi, les chefs coutumiers luttent pour empêcher leurs « sujets » de vendre les terres, en invoquant leur autorité coutumière sur le foncier. A Parakou par exemple, le roi fit annuler plusieurs transactions foncières entre ses sujets et des ressortissants du Sud du pays. Les enjeux du foncier s'ajoutent désormais à ceux du pouvoir politique et deviennent des sources potentielles de radicalisation et de violence xénophobe.

Dans ces dynamiques de difficile accès au foncier, ce sont les jeunes et les femmes qui apparaissent les plus touchés. Ceci pousse des centaines de jeunes valides à se lancer dans la recherche d'autres alternatives comme la migration vers les pays du Golfe et de l'Afrique du Nord (le Koweït, le Liban, l'Arabie Saoudite, le Qatar, l'Algérie, la Lybie) ou de l'Afrique de l'ouest (le Ghana, le Nigeria). Cette migration des jeunes de volumes variables en fonction des régions du pays se justifie aussi, en plus du difficile accès à la ressource terre, du fait de l'absence d'opportunités de formation socioprofessionnelle pour les déscolarisés ou non scolarisés, du manque d'opportunités d'insertion socioprofessionnelle dans ces milieux avec comme conséquence la multiplication d'actes délictueux.

« Il est aisé de constater que Djougou est une ville carrefour et l'activité principale est le transport et les quelques riches ont des camions qui vont dans les pays de l'hinterland. C'est également une ville agricole. Mais le paradoxe est qu'il n'existe aucune industrie de transformation et les administrations sont naissantes. Or il s'agit de la 3ème ville la plus peuplée du Bénin. Ce qui fait que nous avons une jeunesse désœuvrée, oisive qui ne veut rien apprendre comme métier et c'est cette situation qui justifie la montée des vols, des cambriolages des vols à main armée ». (Agent de FDS, Djougou, 07/06/2018)

« La précarité des conditions de vie des parents poussent les jeunes à la recherche des portes de sortie, de facilités comme en proposant ces mouvements qui offrent des bourses aux jeunes dont on ne maîtrise pas toujours les idéologies. En dehors de la bourse, chaque étudiant a la possibilité de soumettre un projet de construction de mosquée, de forage et d'école qui est entièrement financé. De même un docteur en théologie reçoit un salaire de son partenaire financier" (Un responsable religieux, Djougou, 07/06/2018).

Cette vulnérabilité des jeunes peut être aussi perçue comme une des conséquences des approches de développement décontextualisées et expérimentées jusque-là. Elles ne semblent pas combler les attentes des jeunes. Ces jeunes se sentent exclus du système productif et sont accablés par le chômage. Les politiques d'emploi privilégient les diplômés, y compris pour les politiques d'insertion dans l'agriculture avec des exigences de conceptions intellectuelles comme conditions préalables pour accéder aux ressources de production (avec l'obligation par exemple de concevoir des *business plans*). Ils se voient imposés un profil culturel « par le haut » accentué par la politique de

détermination des zones agricoles diversement appréciée. Dans ces conditions, beaucoup de jeunes se retrouvent limités dans leur désir d'entreprendre. L'immigration vers le Nigéria ou vers les pays du Golfe à travers les bourses d'études arabes offertes par les mécènes (les élites islamiques ayant étudié dans ces pays arabes) reste une des alternatives à portée de mains.

« La précarité des conditions de vie des parents poussent les jeunes à rechercher des portes de sortie par des facilités comme en proposant ces mouvements qui offrent des bourses aux jeunes dont on ne maîtrise pas toujours les idéologies. En dehors de la bourse, chaque étudiant a la possibilité de soumettre un projet de construction de mosquée, de forage et d'école qui est entièrement financé. De même ce docteur en théologie reçoit un salaire de son partenaire financier » (Propos d'un interlocuteur à Djougou, le 07/06/18).

- **Le manque d'emploi des jeunes comme facteur de radicalisation**

Pour nombre de personnes, le chômage et le sous-emploi constituent également des sujets d'inquiétude très souvent évoqués. L'ampleur du chômage des jeunes est fréquemment évoquée comme une source potentielle de tension sociale. Dans toutes les communes, en particulier, les jeunes sans emploi sont souvent désœuvrés et traînent dans les « *Faada* » (à Malanville) ou assemblées (Kandi) de jour comme de nuit. Ils sont exposés à tous les vices et sont susceptibles d'être des proies faciles et des candidats potentiels à l'intégration de groupes criminels. L'analyse suivante d'un interlocuteur à Kandi soutient une telle éventualité :

« Donc si les autorités locales ne mettent pas en place une politique de développement harmonieux qui puisse permettre aux jeunes désœuvrés de s'insérer professionnellement, il y en a assez nombreux à Kandi qui rôdent autour des mosquées, autour des assemblées populaires et s'il n'y a pas d'alternatives d'activités économiques, c'est que, lorsque la perfusion arabo-islamique qui vient des pays du Golf va un jour s'amenuiser et qu'il n'y aura pas des sources de revenus pour les apaiser dans cette oisiveté, toute étincelle qui va les fédérer pour aller contre notre république, c'est la catastrophe ». (Un Analyste des questions religieuses, Kandi, 31/05/2018)

Il ressort d'ailleurs des entretiens sur le terrain que certains jeunes percevaient mensuellement une somme de quarante mille (40 000) FCFA dans une mosquée à Kandi juste parce qu'ils ont été convaincus d'adhérer à une confrérie *salafiste*. Les importantes mannes financières recueillies par les *leaders* des différentes confréries, notamment d'obédience salafiste, sont aussi utilisées à des fins de rentes pour recruter des fidèles à travers les nombreux chantiers (construction de mosquées, de points d'eau, d'écoles coraniques, de centre de santé, etc.) ouverts çà et là dans les différentes communes. Ces chantiers à haute intensité de main d'œuvre sont des moyens pour offrir de l'emploi mais aussi de mobilisation des jeunes désœuvrés. Ils sont aussi des instruments de conquêtes de nouveaux fidèles, notamment dans les rangs des jeunes non musulmans qui finissent par être convertis à l'islam avec la garantie d'un emploi de plus ou moins longue durée.

« C'est sur les chantiers qu'ils recrutent les jeunes surtout chrétiens qui sont d'abord ouvriers, avant de devenir fidèles musulmans après leurs conversions à l'islam ». (Président d'une Association des Jeunes pour le Développement de Kandi, 1er/06/2018)

En définitive, la situation de précarité généralisée caractérisée par une pauvreté ambiante, la marginalisation et l'exclusion de nombreux jeunes, l'absence d'opportunités d'emploi pour les jeunes, constitue un terreau fertile à leur aliénation, leur endoctrinement et à leur radicalisation. Elle constitue un important facteur capable de rendre ce segment de la société réceptif à l'idéologie de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Face aux importants et irrésistibles flux financiers en circulation dans ces régions pauvres du pays, offrant d'autres alternatives d'insertion sociale et professionnelle aux jeunes, il n'est pas exclu que, si la situation de précarité persiste, les groupes radicaux voire même terroristes puissent connaître des succès dans leur élan de mobilisation de

jeunes. Ces mécanismes de cooptation de nouveaux fidèles dans lesquels s'investissent les *leaders* confrériques donnent le sentiment aux jeunes exclus et désespérés d'appartenir à une communauté de solidarité et de valeur humaine où ils ont l'occasion de combattre les formes d'injustices socioéconomiques et politiques dénoncées au sein de la société globale.

d) Les facteurs liés à la défaillance de l'Etat dans ses missions régaliennes

La remise en cause de l'Etat et de l'ordre républicain par les citoyens

La longue absence de l'Etat dans les espaces frontaliers contraste avec le profond ancrage des normes religieuses dans les habitudes et les comportements des citoyens. La régulation des rapports sociaux est essentiellement régie par les normes islamiques dans les sites investigués. Ceci génère une désaffection vis-à-vis de l'Etat qui perd toute sa légitimité dans ses fonctions régaliennes de régulation sociale.

« Les écoles islamiques ont été créées bien avant la colonisation et l'Etat. Mais nous ne savons pas pourquoi l'Etat aujourd'hui ne veut pas reconnaître ce que nous faisons dans ces écoles ». (Propos d'un Islamologue à Djougou, le 08/06/18)

« Ici la religion musulmane et le gouvernement s'opposent dans un bras de fer par rapport au mariage de nos filles. Chez nous les musulmans, et suivant les prescriptions du Saint Coran, une fille après trois menstrues doit quitter la maison de ses parents au grand risque de lui apporter malheur. Nous référant à cette prescription islamique, nous marions nos jeunes filles en âge de puberté. Mais, cela n'est pas du goût de l'Etat pour qui, il faut attendre au moins 18 ans pour marier les enfants. Nous n'approuvons pas cette décision parce que nos enfants sont sexuellement actives déjà à la puberté. Quand elles vont à l'école occidentale, elles se retrouvent dans un environnement où elles se donnent aux petits délinquants et c'est pour contracter des grossesses avec tous les corolaires qui s'en suivent. C'est dommage pour l'Etat qui ne comprend pas la logique dans laquelle nous agissons. Nous poursuivons tous le même objectif qui reste le bien-être de l'enfant. C'est l'enfant même qui choisit librement son homme. L'homme ne lui est plus imposé. Au lieu que l'Etat nous accompagne, il se donne même la possibilité de poursuivre et d'enfermer ses parents. Quel monde ! Les gouvernants ne nous donnent pas la possibilité d'en discuter au sein d'un creuset malgré l'interpellation à plusieurs reprises du comité islamique. Les politiques veulent à tout prix faire passer leurs lois au détriment des prescriptions coraniques » (Propos d'un Imam à Djougou).

Ces frustrations nourries à l'encontre de l'Etat par les populations engendrent le rejet de celui-ci et de ses symboles dans les localités frontalières : refus d'inscrire les enfants à l'école publique au Bénin et préférence donnée aux écoles coraniques ou franco-arabes ; rejet de la monnaie officielle de l'Etat (FCFA) et préférence pour le Naira ; refus de dédouaner les moyens roulants (motos, véhicules) ou opposition au paiement de toutes taxes douanières au Bénin²², etc.

« Dans leur conception, il faut d'abord étudier le coran avant quoi que ce soit. La religion passe avant l'école, et cela s'est matérialisé par le constat amer au CEP 2017 avec plus de 1002 absents parce que cet examen a coïncidé avec la fête de ramadan et les parents ont préféré que leurs enfants fêtent plutôt que d'aller composer ». (Agent de la Direction de l'Enseignement Secondaire et Technique, Djougou, 08/06/2018).

Ces attitudes révèlent la faiblesse du sentiment d'appartenance nationale et pose la problématique de la citoyenneté qui reste à construire entièrement dans les espaces frontaliers. Certains citoyens béninois des frontières préféreraient être régis par le Nigéria, le Niger ou le Burkina –Faso en fonction de leurs positions géographiques respectives. Les raisons principalement évoquées sont

²² Cette attitude est notée dans toutes les localités ayant une frontière avec le Nigéria ou le Niger. Elle constitue un point d'achoppement fréquent entre les agents de la douane et les populations locales.

l'absence de l'Etat à travers les infrastructures sociocommunitaires ou l'éloignement de celui-ci, le manque d'emplois, les rackets subis de la part des corps de sécurité publique²³, le laxisme de l'Etat sur certaines questions préoccupantes des frontières qui engendre la perte des terres, des lieux de cultes. Les cas d'Illoua (Malanville), de Kourou/Koalou (Matéri), ou de l'île de Lété (Karimama) sont rappelés dans les entretiens. Ainsi, à défaut d'un investissement de l'Etat Béninois dans le développement local, des béninois des frontières s'accommodent volontiers de l'action des Etats voisins. Ceci exacerbe les frustrations contre l'Etat au point où certains nourriraient des ambitions d'une autodétermination pour se défendre sans l'Etat.

« Les populations de notre zone frontalière ont l'impression d'être abandonnées à elles-mêmes par l'Etat ; la frustration grandit de jour en jour contre l'Etat et des idées d'entreprendre des actions pour se faire entendre commencent à germer dans certaines parties de la population » (Propos d'un chef de village à Matéri, le 06/06/18).

Dans ces contextes d'Etat faible où les normes religieuses semblent l'emporter sur les règles de la République, la laïcité de l'Etat peut apparaître parfois comme un tremplin pour certains courants religieux pour troubler l'ordre public au sein des communautés. D'ailleurs cette idée alimente les inquiétudes de certains citoyens quant à la capacité de l'Etat à exercer une supervision appropriée des groupes religieux. Parfois, le pouvoir public semble vouloir éviter d'irriter les chefs et fidèles religieux, préférant ne pas agir même lorsque la liberté de pratique religieuse va à l'encontre des droits d'autres citoyens. Le facteur religieux est donc un levier sensible sur lequel les autorités hésitent à agir de peur de s'aliéner les fidèles. Toute intervention de l'Etat dans ce domaine peut entraîner des réactions violentes, notamment lorsqu'elle se traduit par l'usage excessif de la force.

C'est ainsi que certaines initiatives de l'Etat visant à fédérer autour du principe de laïcité, à travers la définition de règles de conduite, suscitent des tensions. La question du port de signes religieux, notamment dans les écoles publiques laïques à Kandi, Parakou, Djougou ou à Malanville en est une parfaite illustration. Quelques acteurs fustigent et dénoncent le renvoi de jeunes filles portant le voile pendant que certaines tenues considérées comme "indécentes" sont tolérées dans les écoles. C'est aussi le cas de la règle qui prescrit la coupe des cheveux pour les jeunes filles des collèges, jugée par certains fidèles comme contraire aux prescriptions de l'Islam. Pour certains musulmans, une fille qui coupe les cheveux est semblable à un homme et cela est proscrit en Islam.

« Il y a une discrimination qui se fait par rapport au port de voile dans les collèges. Les sœurs religieuses catholiques ne sont pas interdites de porter les voiles, mais nos sœurs musulmanes ne doivent pas en porter » (Un ancien responsable d'association de jeunes musulmans, Parakou, le 07/06/2018).

« Alors que le port de voile est une obligation pour la jeune fille musulmane, on essaye de les sensibiliser contre leur gré. Certains enseignants les qualifient de *Boko Haram* ou de *Kamikaze*. Même ma sœur en a été victime » (Un Coordonnateur d'Association Culturelle de jeunes Musulmans à Parakou, le 07/06/2018).

Cette règle perçue comme une discrimination crée un sentiment d'injustice et de frustration susceptible d'être exploité dans des contextes marqués par de fortes capacités d'adhésion et de mobilisations des associations religieuses et de jeunes musulmans. Certains musulmans considèrent que les lois qui régissent l'école n'autorisent pas un chef d'établissement à interdire aux élèves le port de signes religieux.

²³ Les multiples pratiques de rackets et les postes de contrôle aux frontières où sont rançonnés les usagers sont dénoncés par ces derniers.

« Plusieurs fois nous avons échangé avec le recteur sur les uniformes des jeunes filles musulmanes. La loi n'interdit pas le port des voiles dans les universités » (Un spécialiste des études islamiques et des cultes, Parakou, 07/06/2018).

Ces interdits sont vécus comme la manifestation d'une haine et de l'intolérance religieuse et surtout d'une certaine « islamophobie ». Face à la timidité de l'Etat, campé sur le principe de laïcité et s'abstenant d'intervenir dans la régulation des rapports entre le domaine religieux et le domaine public, ces frustrations, si elles persistent, risquent de conduire à l'expression de formes de radicalisation et d'extrémisme. En l'absence d'une définition participative claire et contextualisée des règles vestimentaires dans les établissements publics et d'une orientation précise à l'endroit des chefs d'établissements, il existe un risque que dans ces situations de stigmatisation et d'arbitraire l'on aboutisse à un regain de tensions intercommunautaires entre les musulmans et les fidèles des autres confessions religieuses, les premiers se sentant marginalisés au profit des seconds. Et tout cela peut constituer une source potentielle de radicalisation.

La porosité des frontières et l'insuffisance de moyens de surveillance

Les efforts de l'Etat sont portés sur les dynamiques de sécurisation des frontières. La Politique nationale de développement des espaces frontaliers (PNDEF) a fixé les ambitions de l'Etat dans la sécurisation et le développement socio-économique des espaces frontaliers. Dans ce cadre, plusieurs postes de police sont créés parmi lesquels figurent neuf (09) Unités Spéciales de Surveillance des Frontières. Au regard du besoin, de la pression exercée par les pays voisins et des menaces potentielles de filiales criminelles opérant dans les pays voisins, le nombre de ces postes reste toutefois insuffisant. Seulement le quart (1/4) des communes frontalières est doté de cette force spéciale. Par contre, le Niger et le Nigeria disposent de camps militaires à proximité des frontières (à moins de 10 km), en plus des autres unités de la police et de la gendarmerie. La plupart des éléments des FDS béninois que nous avons rencontrés ne semblent pas être satisfaits de leurs conditions de travail. Ils se disent être dans une situation d'insuffisance de moyens d'action dans leur fonction quotidienne de surveillance des frontières et de sécurisation des biens et des personnes. Par exemple, ils déplorent l'absence de pirogues pour la marine, la police et la douane, permettant d'organiser des patrouilles sur le fleuve Niger ou sur la rivière Pendjari. La marine installée autour du fleuve Niger fait face à l'insuffisance de personnel et d'équipement pour le vaste espace à contrôler. Ceci engendre un faible contrôle des frontières fluviales. Pour le moment les différents éléments des FDS sont principalement positionnés sur les frontières terrestres les plus empruntées par les usagers. Plusieurs voies secondaires et les voies fluviales ne sont pas surveillées. Pourtant ce sont les voies les plus empruntées par les trafiquants de tout acabit.

L'insuffisance organisationnelle des renseignements

Il se traduit par un retard organisationnel du dispositif de surveillance et de sécurisation des espaces frontaliers, y compris ceux qui renferment des réserves naturelles ou minières. On peut évoquer le cas de la réserve de fer de *Golo Banda* à Madécali (frontière entre le Bénin et le Nigéria). Elle fait objet de tractations et de convoitises de la part du Nigéria avec plusieurs incursions militaires dans la région. La manifestation de l'intérêt de l'Etat béninois pour cet espace est très récente (moins de 10 ans), notamment avec les réalisations de l'ABeGIEF. En effet, grâce à l'ABeGIEF le village d'Illoua (à la frontière avec le Nigéria) a pu bénéficier d'un commissariat de police, d'une unité de gendarmerie, d'une école, d'un centre d'amitié Bénin-Niger-Nigéria et même, exceptionnellement, d'une mosquée au profit des populations. En plus, depuis 2015, un poste autonome de douane est installé à cette frontière.

« Avec la réalisation de ces infrastructures, nos populations se sentent béninoises. Parce que par le passé, chaque année en tout cas, on ne fait pas deux mois sans que les forces de sécurité du Nigéria ne viennent menacer nos populations... » (Propos d'un élu local à Malanville).

Toutefois, la situation de faible contrôle sur les espaces fluviaux béninois et sur le développement du trafic fluvial et les enjeux de protection des ressources fluviales et minières est un constat flagrant aux frontières.

Cette attitude de l'Etat peut être le résultat de l'insuffisance organisationnelle des renseignements. En effet, ceux-ci mettent faiblement l'accent sur les fonctions importantes liées à la préparation et au retour d'informations du terrain sur les perceptions des citoyens sur les décisions publiques. Le faible niveau de capitalisation et d'opérationnalisation des informations issues des renseignements pour promouvoir des actions stratégiques de développement des communautés constitue un handicap dans le maillage des territoires frontaliers par des actions marquant la présence de l'Etat : on observe plus de militarisation que d'offre de services sociaux de base et de création d'emplois. Ceci se traduit par une négligence du rôle du renseignement dans les démarches d'animation du territoire, de responsabilisation de chaque communauté et d'analyse de perception des citoyens sur l'attitude de l'Etat ou sur ces réformes, voire sur des services à divers niveaux. Ainsi, le système de renseignement apparaît comme éloigné des citoyens et de la vie quotidienne des populations. Il souffre d'une insuffisance d'ancrage sociétal et reste attaché aux aspects sécuritaires. Toutefois dans certains cas, il repose sur des relais locaux issus de la communauté. Mais ceux-ci sont facilement identifiables et peu rigoureux sur la confidentialité des informations. Ils sont connus et se positionnent dans certaines communes frontalières comme des agents de police ordinaire avec l'érection de *check-points* le long des axes routiers.

VI. LES FOYERS DE RADICALISATION : LES PORTEURS ET LES FACTEURS D'AGGRAVATION

Plusieurs communes parmi les sites d'enquêtes présentent des risques de radicalisation et sont exposées aux menaces venant de l'extérieur pour certaines d'entre elles et de l'intérieur pour d'autres. Mais toutes ne sont pas logées à la même enseigne en cette matière. Les communes de Djougou, Tanguiéta, Malanville, Nikki et Kandi semblent être les plus exposées.

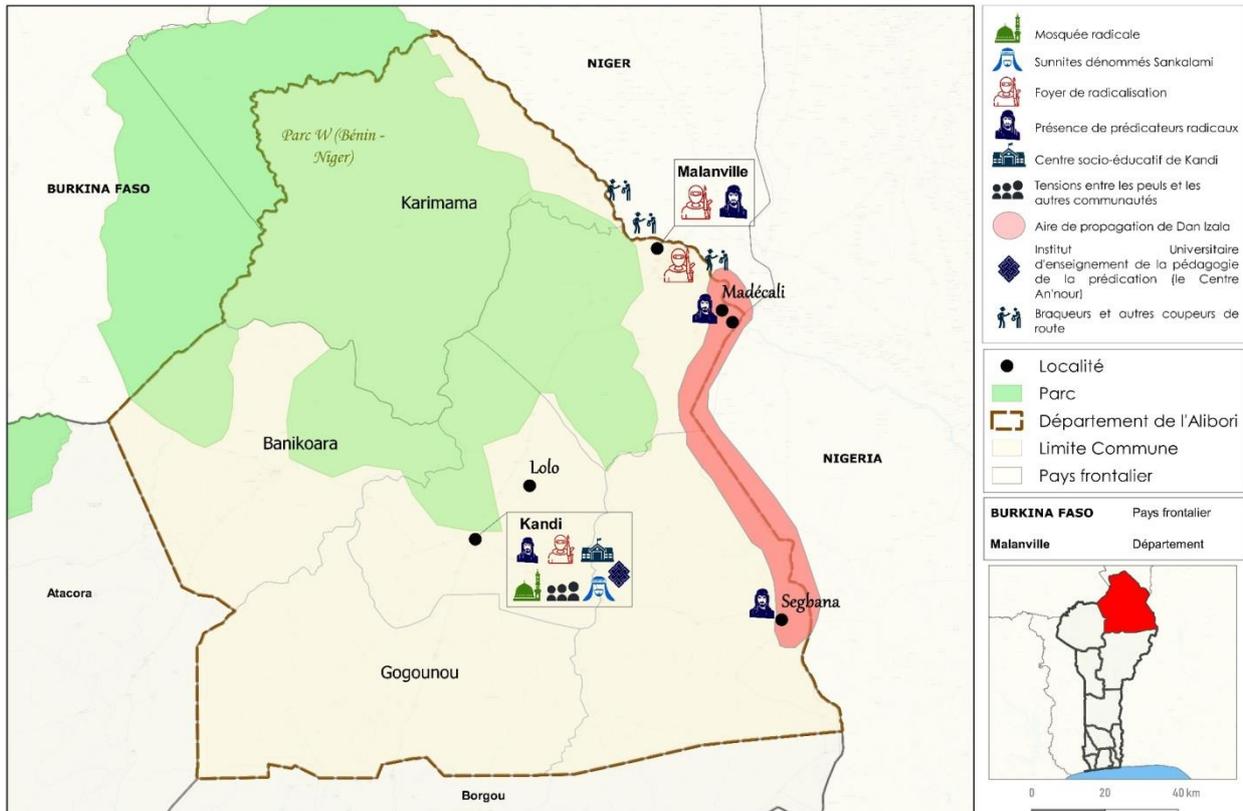
a) Les communes sous menaces extérieures

Malanville : le développement de la secte *Dan Izala* mérite attention

La commune de Malanville est caractérisée principalement par la coexistence des *Tidjaniyya* et des *Sounantche* appelés localement *Dan Izala* (en Haoussa) ou *Izala Izey* (en Dendi). Même si les *Izala* sont moins nombreux, ils sont une minorité qualitative en ce sens qu'ils regroupent les élites formées dans les universités et instituts modernes des pays Arabes. Ces élites sont promotrices d'ONG et engagées dans des actions humanitaires grâce aux financements obtenus des pays arabes où ils ont étudié. Leur proximité géographique, sociale et idéologique avec le Nigéria et le Niger favorise des interconnexions avec leurs homologues de ces pays. La plupart des *leaders Izala* sont d'origine nigérienne, nigériane ou malienne. L'organisation de prêches communs de part et d'autre des trois pays (Bénin, Niger, Nigéria), les invitations de prêcheurs venant de ces pays sont autant de moyens de diffusion des idéologies et des attitudes de radicalisation. La prolifération du phénomène des enfants talibés constitue un terreau fertile pour l'endoctrinement et la radicalisation. Toutefois, les autorités communales et la police républicaine ont mis en place un système de contrôle et de

veille pour minimiser les risques, même si cette mesure comporte des insuffisances et n'empêche pas l'existence ou l'émergence d'acteurs sensibles (cf. cartes ci-jointe).

Bénin - Acteurs sensibles dans l'Alibori



Nikki : la proximité avec le Nigéria et l'organisation de la *Gaani* appellent à la vigilance

Cette commune est à l'image de Malanville et a des proximités sociales et idéologiques avec le Nigéria. Ici, comme dans les autres communes, ce sont les élites salafistes minoritaires qui se font remarquer. Grâce à leur connexion avec les Etats du Golfe, ils drainent des ressources importantes pour financer les infrastructures sociocommunitaires, les mosquées et les écoles coraniques. La commune dispose d'une grande école régionale franco-arabe qui produit beaucoup de ces nouvelles élites boursières qui partent se former dans les pays du Golfe. C'est une des communes à fort taux de concentration de mosquées dans le Borgou. Au-delà de la radicalisation interne des nouvelles élites autochtones, son exposition au risque tient aussi à l'organisation annuelle de la fête culturelle appelée *Gaani*. Celle-ci regroupe chaque année tous les *baribas*²⁴ de la sous-région dont une large partie vient du Nigéria.

« Depuis qu'on parle de *Boko Haram* du côté du Nigeria, nous n'avons plus la paix du cœur à Nikki ici. Il y a la fête de la *Gaani* qui rassemble les deux peuples frontaliers chaque année à Nikki. Cela peut être une source d'infiltration des extrémistes dans notre commune » (Un responsable de service à la mairie de Nikki, 08/06/2018)

²⁴ Groupe socioculturel majoritaire du département du Borgou au Nord du Bénin

Les entretiens ont révélé d'ailleurs qu'en 2014, un terroriste aurait séjourné dans la ville à l'occasion de cette manifestation culturelle. Nikki constitue un espace de circulation d'acteurs sensibles provenant du Nigéria pour l'essentiel (voir la carte des acteurs sensibles suivante).

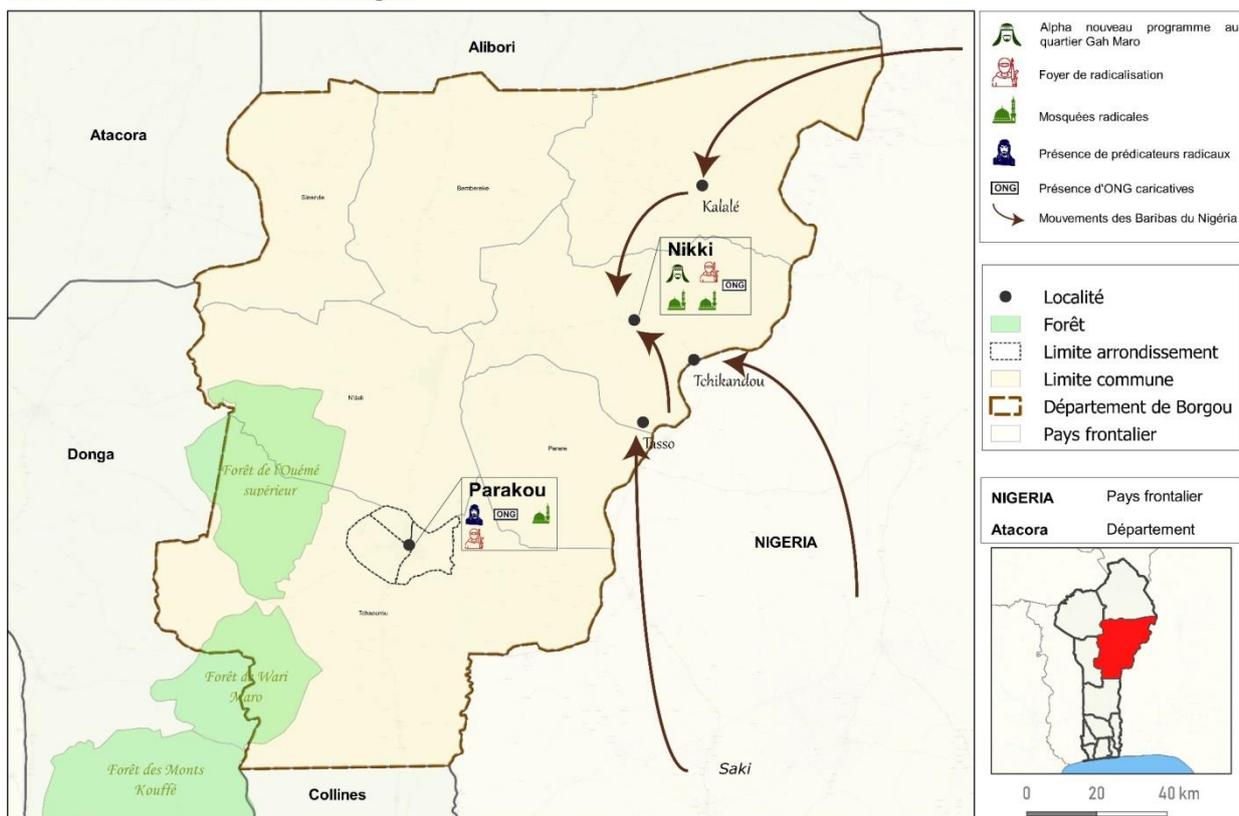


Le « Cours des sciences arabiques et de la culture islamique » à Nikki

Parakou : une tension en apparence maîtrisée mais qui interpelle tout de même

La commune de Parakou est aussi marquée par la diversité des courants islamiques et des prêches radicaux. Certaines mosquées sont souvent citées comme étant des espaces de radicalisation et d'endoctrinement de la jeunesse. Tout comme dans les autres communes, Parakou abrite des ONG et des mécènes qui sont présents dans les champs de l'action sociale et humanitaire, notamment dans le secteur de l'éducation, de la santé et de la protection de l'enfance vulnérable et de la prévention contre la radicalisation. Par contre, les conflits entre les divers courants sont moins accentués et quand ils surviennent les acteurs recourent à des mécanismes de médiation traditionnels pour en atténuer les effets. Globalement, il semble régner une certaine cohésion entre ces divers courants. Mais cette cohésion apparaît précaire dans la mesure où certains *leaders* font preuve d'une radicalisation de plus en plus prononcée se traduisant par des violences verbales et parfois des affrontements. Par ailleurs, la proximité avec le Nigéria et le développement du phénomène des talibés sont autant de facteurs susceptibles d'influencer le contexte local. Enfin, le fait que Parakou abrite la plupart des symboles de l'Etat au niveau départemental constitue un facteur de risque non négligeable. A l'instar de Nikki, cette commune comporte également des acteurs sensibles comme on peut le voir sur la carte ci-après.

Bénin - Acteurs sensibles dans le Borgou



b) Les communes sous menaces intérieures

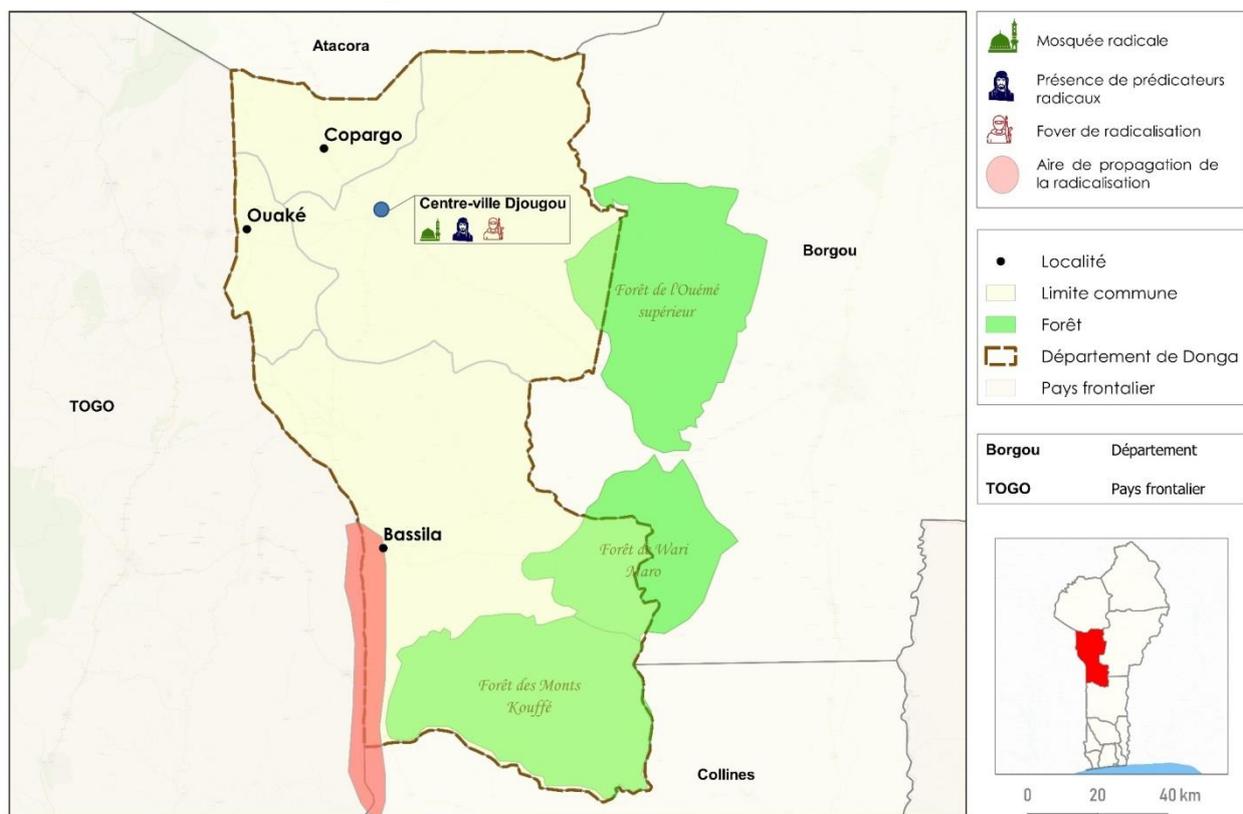
Djougou : entre la multiplicité des confréries et l'hostilité vis-à-vis de l'ordre républicain

La commune de Djougou est située à environ 461 km de Cotonou (Nord-Ouest). Elle abrite le chef-lieu du département de la Donga et couvre une superficie de 3.966 km². Ancien carrefour caravanier, son appellation traditionnelle est « Zougou » (grande forêt). Il est demeuré jusqu'à nos jours un grand centre commercial. Deuxième commune plus peuplée du Nord Bénin après Parakou, Djougou est de par sa position un point de rencontre de plusieurs peuples à savoir Yorwa, Dendi, Peulh, Yoroa, Gourmantché, Bètamaribé et Baatombu (ou Bariba).

Cette commune dispose d'une superficie cultivée représentant 35,7 % du territoire. Les religions pratiquées sont les suivantes : l'islam 72,3% ; le catholicisme 8,1% ; les religions traditionnelles 6,9% ; le protestantisme 2,8%. Divers autres cultes sont pratiqués par 9,9 % de la population. Il existe entre ces différents cultes une cohabitation tantôt pacifique tantôt tumultueuse. Selon les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4), la population de Djougou en 2018, est estimée à 309 184 habitants (ce qui fait d'elle la commune la plus peuplée du département de la Donga) avec un taux d'accroissement censitaire de 3,48% par rapport à 2002. 30% de la population est alphabétisée toutes langues confondues alors que le niveau de scolarisation est estimé à 58,7%. Djougou est une commune de forte émigration vers les pays limitrophes, les pays arabes et en Europe (Allemagne et Italie) avec plus de 60% de jeunes et un taux de pauvreté humaine avoisinant les 47%.

La commune de Djougou est exposée à un fort risque de radicalisation en raison de la multiplicité des courants religieux et de l'intolérance qui les caractérise. Le risque provient de leur opposition les uns aux autres et du rejet de l'Etat et de ses symboles qui les particularise. Le développement récent du fanatisme et de l'intolérance est préoccupant dans cette commune qui connaît une forte islamisation et une forte émigration des jeunes vers les pays arabes. C'est la commune où le départ pour les pays arabes est le plus structuré, organisé et constitue un projet de vie pour les jeunes. Plusieurs interlocuteurs soulignent le caractère virulent des prêches dans les nouvelles mosquées de Djougou. Ceci aurait amené les autorités locales à interdire des prêches dans deux mosquées reconnues comme prônant la violence et l'intolérance. Plusieurs prédicateurs seraient suivis par les services de renseignements dans cette commune en raison du fait qu'ils constituent des acteurs sensibles (cf. carte ci-après).

Bénin - Acteurs sensibles dans le Donga



Les statistiques recueillies sur le terrain révèlent que Djougou est aussi caractérisée par une forte concentration d'écoles coraniques (153), de mosquées (312) et d'écoles franco-arabes (entre 15 et 18²⁵ de niveau primaire et 4 de niveau secondaire). La plupart de ces écoles ne sont pas reconnues par les autorités communales et officient dans l'informel. Ces dernières n'ont d'ailleurs pas une idée de ces chiffres en raison des rapports collaboration difficiles et de la méfiance dont elles font objet vis-à-vis des responsables musulmans. Il se développe également à Djougou un sentiment

²⁵ D'après les statistiques disponibles auprès du Commissariat central de Djougou (en date du 18 avril 2018), il existe 15 écoles islamiques reconnues mais dont les sources de financement ne sont pas connues. Ces 15 écoles totalisent 8498 élèves. Par contre les chiffres disponibles auprès de la Direction départementale des enseignants primaire et maternel (DDEMP) font état de 18 écoles islamiques à Djougou. La divergence au niveau de ces chiffres (y compris auprès des structures étatiques) pose la nécessité d'un recensement exhaustif du nombre des écoles et des lieux de cultes dans toutes les communes.

antichrétien qui devient de plus en plus inquiétant et qui se manifeste par la construction de mosquées à proximité des églises pour marquer le territoire. Les entretiens ont rapporté que par le passé des chrétiens ont été lapidés dans cette ville.

Références des écoles islamiques de Djougou

UNION DES ASSOCIATIONS ET DES ORGANISMES ISLAMIQUES
Comité Chargé de l'Education et de la Culture

REF : 18/04/2018
Date : 18/04/2018

اتحاد الجمعيات والمؤسسات الإسلامية
لجنة التربية والثقافة
جوسو - كيندي

رقم :
تاريخ :

LES REFERENCES DES ECOLES ISLAMIQUES DE DJOUGOU

N°	Noms de l'école	Nom du Fondateur	Nom du propriétaire des lieux	Nombre d'enseignant	Nombre d'élève	Lieu	Source de financement
01	Ecole Islamique de Djougou (AITAM)	EL-HADI ISSA YARI	U.A.O.I	12	1300	ALFA ISSA	Néant
02	Centre d'Etude Islamique (du C1 - T ⁶)	EL-HADI TAMIMOU ADAM MOUHAMED AWALI	EL-HADI TAMIMOU ADAM	20	1960	Zongo	Néant
03	Ecole AL-DJAMIOU pour les Etudes Islamiques	HAROUNE KPEMA	HAROUNE KPEMA	12	1100	Batoulou	Néant
04	DAR-ARKAM	YARI SALIOU Imrana	BAPARAPE/ DJOUGOU	12	960	DJOUGOU 3 /BAPARAPE	Néant
05	Institut de cour secondaire pour l'éducation et l'enseignement DJOUGOU	EL-HADI Mouslim Djibril Hamidou	ALFA DJIBRIL HAMIDOU	20	600	SANAWI	Néant
06	Ecole Alwahda pour l'études arabe et islamique	YOUSSOUF M. AMINOUC	Famille Djwa	12	550	TAIFA	Néant
07	Centre culturel pour l'éducation	TIDJANI HAROUNE ABDOUL-KARIM	TIDJANI HAROUNE ABDOUL-KARIM	10	200	Soubroukou	Néant
08	Ecole Imame-Mandé	DAOUDA SATAROU	DAOUDA SATAROU	10	420	Imame-Mandé	Néant
09	Centre Mouhamed Ziab	ABDOURAOUF IBRAHIM	ALFA MAMOY	10	200	SANAWI 2	Néant
10	Ecole Ali Ben Abi Talib	ACHIROU ROUFAI	ACHIROU ROUFAI	10	207	TEPABA	Néant
11	Ecole Nouria	AMADOU ZAKARIA	EL-HADI SABAM	10	211	Batoulou	Néant
12	Ecole Simadjou-Dine	BACHIR DIBRIL SANDA	IDRISSOU BONI	10	400	Lemam-Kofa	Néant
13	Institut Abibakakar-Sidik	Aboubakar Abdoul Karim	Association du Saint coran	06	160	Gah	Néant
14	Institut supérieur et principes religieuses	Aboubakar Abdoul Karim	Aboubakar Abdoul Karim	06	50	Gah	Association du Saint coran
15	Ecole Ambique Islamique de Djougou	ISSA CISSE	ISSA CISSE	07	180	Sassirou	Néant

Kandi : les tensions et oppositions inter-confrériques deviennent préoccupantes

Cette commune est caractérisée par la coexistence de plusieurs courants religieux à savoir les *Tidjaniyya*, les *Sounantche*, les *Chiyya*, les *Ahmadiyya*, les *Tab'lik*, les *Gaoussou*. En dehors des *Tidjaniyya*, des *Gaoussou* et des *Ahmadiyya* qui prônent le pardon et la non-violence, toutes les autres tendances sont considérées localement comme prônant un Islam rigoriste, intransigeant, radical. Ces dernières sont généralement à la base des conflits inter-confrériques qui contribuent non pas à la cohésion de l'Islam mais à son éclatement en plusieurs sous-groupes antagonistes. Les oppositions fortes sont souvent observées entre l'ordre soufi de la *Tidjaniyya* et les sunnites de tendance *wahhabite*.

« A Kandi, contrairement au passé où les tensions étaient interreligieuses, aujourd'hui nous avons des tensions intra religieuses. De nos jours, au niveau de Kandi qui est une société fortement islamisée, c'est des guerres entre des courants qui aboutissent aujourd'hui à des radicalisations voire à des tensions » (Un analyste des questions religieuses, Kandi, 31/05/2018)

Généralement, les responsables religieux promeuvent la tolérance dans les discours et les sermons. Cependant, quelques situations sont évoquées où certains *leaders* religieux avaient dénigré d'autres confessions religieuses ou d'autres chefs au sein de la même confession musulmane. Par exemple, des chefs religieux ou des lieux de cultes sont pointés comme s'illustrant par une certaine arrogance et une intolérance radicale et prononçant parfois des sermons incitant à la haine vis-à-vis des autres non musulmans ou appartenant à d'autres confréries musulmanes.

« Il y a une mosquée à Kandi ici où l'imam a une certaine radicalité dans ses prêches, contre l'islam classique » (M. O. G. responsable administratif à Kandi, 30/05/2018)

Ainsi, dans cette commune plusieurs conflits ont été déjà enregistrés, y compris des agressions physiques entre différentes tendances religieuses. Certains *leaders* et leurs lieux de cultes seraient déjà fichés et suivis par les services de renseignements béninois comme de potentiels vecteurs de violence. Certains parmi eux sont même interdits d'accès aux médias locaux en raison de la violence de leurs prêches. Par ailleurs, la multitude d'ONGs et de mécènes entretenant des rapports intellectuels et financiers avec les pays du Golfe constitue un facteur de risque potentiel. Ces acteurs drainent d'importantes ressources financières dont une partie est investie dans la construction d'écoles coraniques et franco-arabes et dans la réalisation des infrastructures sociocommunitaires au profit des populations. La plupart y gagnent leur rétribution et s'assurent une vie matérielle extraordinairement élevée.

Centre socio-éducatif de Kandi



Dans la commune de Kandi, il y a un fort risque d'élévation du niveau d'endoctrinement de la jeunesse désœuvrée mais opportuniste sous en raison de l'influence grandissante des nouvelles élites musulmanes venues des Etats du Golf nanties d'un capital culturel, financier et relationnel important. L'impact de ces mécènes est d'autant plus important sur les jeunes qu'ils investissent même dans leur vie privée si les jeunes acceptent de se conformer à leur idéologie religieuse. Ceci désorganise les rapports familiaux entre les jeunes et leurs proches : certains jeunes se verraient octroyer d'importantes sommes d'argent gratuitement, se verraient acheter des motos et même construire des maisons modernes avec la seule condition qu'ils acceptent d'embrasser le nouvel islam promu. Kandi abrite aussi un Institut sous-régional d'enseignement de la pédagogie de la prédication. Il est financé par des pays Arabes et l'organisation des Frères Musulmans. Il reçoit des étudiants venant de tous les pays de la sous-région de l'Afrique Noire (Niger, Tchad, Burkina (Faso), Côte-d'Ivoire, etc.).

Les communes de Natitingou, Tanguiéta et Matéri : entre conflits interethniques et frustrations vis-à-vis de l'Etat et de ses réformes

Ces communes sont moins exposées aux conflits d'origine religieuse. Elles sont caractérisées par une uniformité de courant islamique (le courant *Tidjaniyya*, plus tolérant). L'islamisation y est récente et de ce fait, elles ont peu de contact avec les pays musulmans, notamment les pays où l'on pratique l'Islam radical. Par contre, ce sont des communes où les conflits entre groupes socioculturels, les conflits fonciers et les exclusions basées sur les statuts sociaux d'autochtones versus allochtones ou encore les frustrations liées à la privatisation jugée exclusive du Parc Pendjari sont fréquentes et violentes. La multiplicité des groupes socioculturels, la délimitation du Parc et des autres espaces touristiques qui couvrent l'essentiel de la superficie cultivable de ces communes, les diverses formes d'exclusion des populations dans l'accès et la jouissance des ressources générées par le parc, la montée des sentiments d'abandon par l'Etat, les empiètements des pays voisins sur leurs terres sont autant de facteurs de frustrations vécus par les communautés locales. Ces facteurs sont susceptibles de conduire à des formes de radicalisation et de rébellion contre les autorités publiques responsables des réformes de privatisation du parc ayant engendré leur exclusion.

La (...) situation de frustration est relative aux conséquences sociales de la concession du parc à une gestion privée. Selon les acteurs locaux rencontrés sur ce dossier, en plus de l'incertitude sur leur rôle dans le nouveau dispositif de gestion, les pratiques de sécurisation des nouveaux gardes chasses (*Rangers*) envers les populations riveraines apparaissent très violentes et excessives (Extrait du rapport de Matéri produit dans le cadre de cette recherche).

La commune de Tanguiéta est particulièrement touchée par ces types de conflits : l'arrondissement de Taiacou est marqué par la récurrence de l'insécurité et des conflits (vols à main armée, conflits fonciers, conflits entre éleveurs et agriculteurs, enlèvements de personnes, etc.). Il en est de même de l'arrondissement de Tanougou situé dans la zone cynégétique du Parc Pendjari. Le conflit de février 2018 et l'affaire du Capitaine Trékpo sont des signes de cette radicalisation et de la non-adhésion des acteurs locaux aux réformes engagées par l'Etat dans le domaine touristique. Il y a aussi dans la commune de Tanguiéta des conflits interreligieux, notamment entre les chrétiens évangéliques et les adeptes des religions endogènes. En effet, les pratiquant des religions traditionnelles sont majoritaires et se remarquent à travers plusieurs cérémonies d'initiation organisées périodiquement. Ces cérémonies durent entre 1 à 2 mois et sont assorties d'interdits comme : interdiction du tam-tam, interdiction de sorties nocturnes de peur de rencontrer les néophytes. Les évangélistes respectant peu ces tabous, il arrive que des soulèvements de populations se déclenchent avec la volonté d'expulser les chrétiens évangélistes peu nombreux dans le village en question et dont la légitimité semble être remise en cause.

Étude de cas : Conflits autour de la gestion du parc Pendjari à Tanguiéta, origines et faits

African Parks Network (APN) est le nouveau gestionnaire du Parc Pendjari. Il a mis en place des règles restrictives : interdictions formelles de la pratique de chasse à la battue, autres activités d'exploitation des ressources dans la zone cynégétique sans autorisation. Ces règles sont mal perçues par les riverains, notamment le clan des chasseurs, qui les vivent comme une forme d'injustice à leur égard alors même que la chasse est autorisée à certaines personnes expatriées privilégiées. Ceux-ci recrutent même des locaux pour les accompagner à la chasse. Ainsi, en février 2018, les chasseurs traditionnels de Tanguiéta, bravent les interdictions fixées par l'APN. Ils y organisent une partie de chasse à la battue. Ils sont surpris dans le Parc par les rangers d'APN qui saisissent leurs motos et les envoient en fourrière au commissariat. Informés de la situation et sans attendre le retour des chasseurs, les parents de ces derniers se mobilisent pour bloquer la voie inter- Etat en y brûlant des pneus. La tension monte à la sortie des chasseurs du Parc.

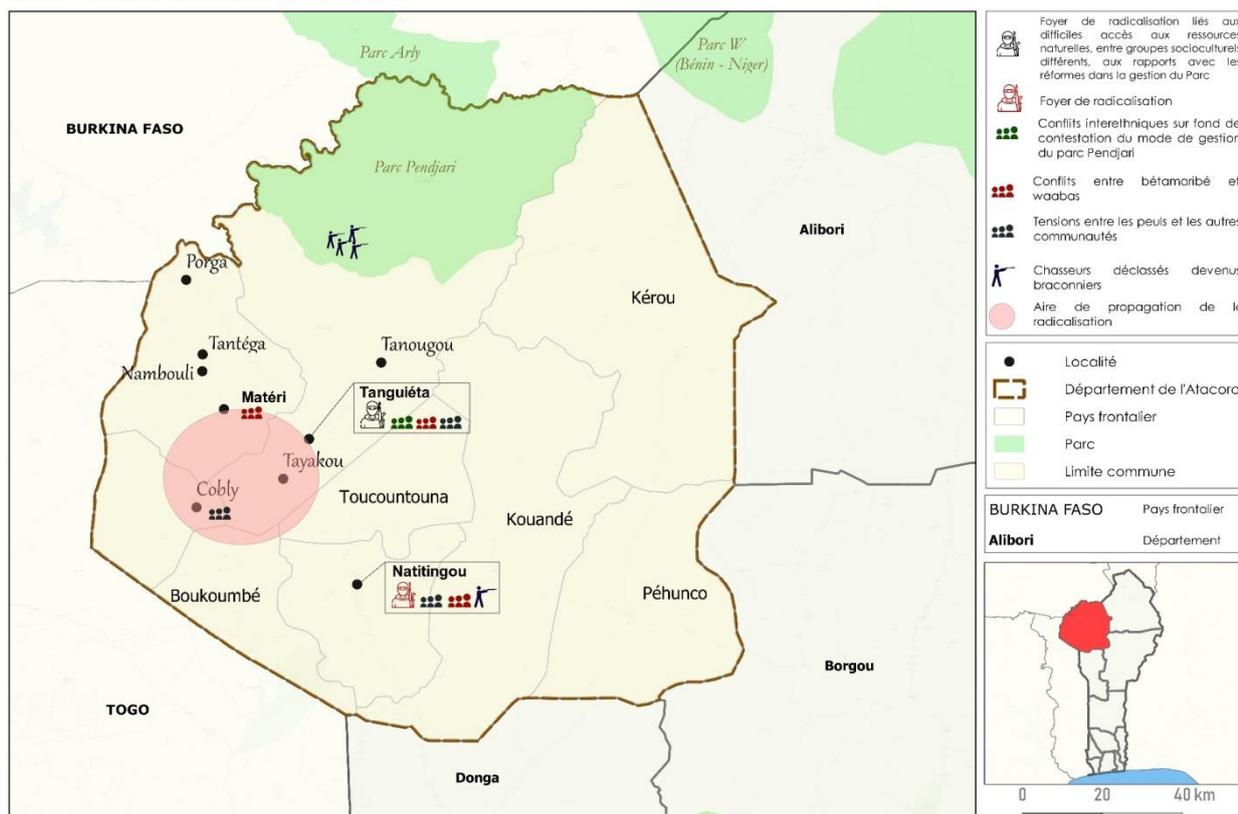
Les membres de la communauté se rendent dans les bureaux de l'APN et saccagent les biens et matériels : le résultat se traduit en des dégâts matériels importants avec plusieurs véhicules brûlés à la clef. Malgré la médiation entreprise par les autorités communales, les manifestants étaient incontrôlables et se sont livrés à des actes de vandalisme. L'accalmie a pu être obtenue grâce à l'intervention des FDS et la médiation des autorités départementales soutenues par les acteurs politiques natifs de la localité. Certains élus locaux abordés par rapport à la situation estiment que les communautés riveraines étaient sur place avant la création du Parc par le colon et que ce dernier n'a jamais exhibé un acte de propriété du Parc. Par contre, les responsables de l'APN expliquent les règles de restrictions par la volonté d'instauration d'une gestion rigoureuse de l'entreprise. Ce qui est d'ailleurs apprécié par certains acteurs locaux qui décrivent du même coup le mode de gestion du CENAGREF qui met au centre de la gestion une inclusion trompe l'œil de la communauté :

« La gestion du parc par une ONG internationale est une très bonne chose. Je m'explique : Quand le CENAGREF prenait la gestion, nous étions là. Nous les avons vus gérer, nous savons comment ils ont travaillé, nous avons vu comment le personnel a été recruté et à la fin, on sait comment ils ont fini. Ils ont commencé avec environ 12 milliards, mais rien n'a été fait pour sécuriser le parc et promouvoir le développement de la commune. Ce pour quoi l'argent était destiné n'a pas été respecté. La belle preuve est que les employés qui y travaillaient étaient les meilleurs amis des populations. Ils commanditaient le braconnage. A travers leur train de vie dans la Commune, vous voyez qu'il y a quelque chose qui n'était pas clair. Les agents étaient en complicité avec les braconniers ». (Un élu local de Tanguiéta, 31/05/2018)

La manifestation des conflits autour de la gestion du Parc appelle la nécessité d'instaurer un mécanisme d'accompagnement et de réinsertion socioprofessionnelle des communautés riveraines qui se sentent dépossédées de leur droit aux ressources. En effet, la superficie du parc Pendjari s'étend sur les 2/3 de la superficie de la Commune. La population estimée à 86 211 habitants est installée sur environ 25km² où elle mène également ses activités (agriculture, élevage, pêche et commerce, construction des logements et autres infrastructures). Cette situation suscite des frustrations et des mécontentements au sein des populations et génère des acteurs sensibles dans les communes proches du parc (voir carte ci-après). D'autres frustrations sont également notées dans le rang des agents du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF). Ceux-ci reprochent aux autorités la mise en œuvre des réformes non inclusives et ont organisé des marches de protestation contre lesdites réformes sur fond de discours de leur rejet. Cette tendance à la désaffection des réformes de l'Etat et de tous les acteurs qui sont en charge de leur mise en œuvre, risque si rien n'est fait, d'entraîner un mécontentement général de la population riveraine du parc. Ceci pourrait générer la formation d'alliances nuisibles entre populations locales et groupes terroristes provenant des pays voisins pour aller contre les intérêts de l'Etat. Car, selon, les commentaires recueillis sur le terrain, le parc serait le refuge de plusieurs éléments des groupes terroristes sévissant dans le Sahel et qui pourraient être les commanditaires de probables attaques contre le Bénin et ses alliés dans ce parc. Toutefois, il ressort également que le parc constitue une base arrière pour ces groupes pressurés par les forces armées des pays voisins et que dans ces conditions, une attaque contre le Bénin pourrait être improbable.

Mais dans tous les cas, nous pensons qu'il est important de rendre les politiques publiques plus inclusives et de prendre au sérieux les frustrations couvées par les populations locales au sujet du sentiment d'expropriation de leur « bien » que constitue l'espace cynégétique.

Benin - Acteurs sensibles dans l'Atacora



VII. PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS POSSIBLES

a) Proposition de communes d'intervention prioritaires

Dans la perspective des actions envisagées à l'issue de la présente étude, nous suggérons une démarche graduée d'intervention. Nous estimons qu'une phase pilote est nécessaire. Elle peut être d'une durée de trois à quatre²⁶ ans qui permettront d'en identifier et évaluer les effets. Il est important, pour des raisons d'efficacité, mais aussi en tenant compte du niveau de tension et des oppositions notées dans les communes, de démarrer la phase pilote en priorité dans les communes de Djougou, de Tanguiéta, de Malanville et de Nikki.

Le choix de Djougou tient à plusieurs facteurs. On peut évoquer, entre autres, la multiplicité des courants confrériques avec un niveau de radicalité plus prononcé que dans n'importe quelle autre commune. En outre, les rapports avec les pays arabes y sont très développés, notamment grâce à un mouvement fortement dense de migration des jeunes en direction de ces pays. Mais Djougou est également caractérisé par une sorte de violence comportementale qui semble même relever de la culture locale. Dans les perceptions populaires au Nord Bénin, les ressortissants de cette localité sont identifiés comme un peuple belliqueux. Cela se note d'ailleurs dans leur langage quotidien. Il est aussi important d'évoquer à propos de Djougou la désaffection vis-à-vis de l'Etat se traduisant par le rejet de ses règles qu'il tente « d'imposer » aux citoyens. La référence aux règles islamiques et le respect qu'on y voue tendent à les mettre au-dessus des lois de la République. Djougou est un

²⁶ Compte est tenu de l'enveloppe financière disponible pour la phase pilote (environ six millions d'Euros).



condensé d'éléments de divers ordres qui positionnent cette commune comme un territoire à haut risque en termes de radicalisation.

À quelques exceptions près, Tanguiéta est moins exposé à une radicalité ayant pour support la religion. Par contre, c'est une commune où le risque de radicalisation est élevé principalement pour des raisons d'accessibilité aux ressources naturelles très limitée. En effet, la délimitation du Parc Pendjari et son classement au rang de patrimoine de l'UNESCO privent les populations locales d'une bonne partie des terres cultivables et des ressources forestières, alors même qu'elles sont constituées d'agriculteurs, d'éleveurs et de chasseurs. Le Parc occupe 2/3 de la superficie de la commune et les nombreuses contraintes maintiennent les populations sur de petits lopins de terre devenus moins fertiles au fil du temps. Liés à cette insuffisance de terres, les conflits entre agriculteurs et éleveurs dont beaucoup sont devenus sédentaires, éclatent. L'enjeu principal de ces conflits est l'accès à la terre. Il y a aussi la réforme de mise en affermage du Parc confié désormais à un opérateur privé. Ce dernier est délégitimé par la population qui considère ses actions comme non inclusives. Ces situations produisent des frustrations au sein des communautés locales. Mais il faut aussi ajouter que l'existence du Parc et d'autres lieux touristiques font de Tanguiéta une zone fortement attractive pour les occidentaux. Or, si on considère que l'essentiel des attaques terroristes ou des enlèvements sont dirigés contre les ressortissants ou les intérêts des pays occidentaux, on peut craindre que les prémisses de radicalisation constatée dans cette commune puissent constituer le terreau des enlèvements et des attaques terroristes. Les données de terrain collectées dans la région font déjà état des actes d'enlèvement perpétrés contre certaines catégories de personnes (des Peuhls, des personnes nanties, etc.). Des mesures préventives visant à réduire les frustrations sont donc nécessaires dans cette zone : faciliter les processus d'inclusion de la communauté dans la cogestion du Parc, promouvoir de nouvelles approches agricoles ayant pour but d'améliorer les rendements à partir des terres disponibles.

Malanville est une zone à risque en raison de sa trop grande proximité géographique et sociologique avec les peuples du Nigéria et du Niger. Cette commune abrite des populations partageant une communauté linguistique, culturelle et philosophique avec celles du Niger et du Nigéria vivant dans la zone frontalière. La multiplicité des courants religieux dans la commune, notamment au chef-lieu est très semblable à celles du Nigéria et du Niger. Le partage des mêmes langues et les rapports de parenté qui unissent les peuples des trois pays vivant dans ces zones frontalières favorisent des brassages, des échanges de prêcheurs ou l'organisation tournante de prêches de part et d'autre des frontières. En outre, cette commune est caractérisée par un très faible taux de scolarisation (dans le système formel) qui se traduit par une désaffection vis-à-vis de l'école formelle de type occidental au profit des écoles coraniques et des *Médersas*. Ceci traduit d'une certaine façon le rejet de l'Etat et l'engouement pour les *Médersas* et leur multiplicité²⁷ sont une illustration parfaite de cette attitude. En outre, le partage de frontières avec des pays déjà soumis aux attaques terroristes de type islamiste et l'existence de confréries homologues de celles existantes dans ces deux autres pays frontaliers constituent des facteurs d'aggravation des risques. Les prêches tournants et la facile mobilité des populations entre les pays frontaliers dans un contexte de porosité des frontières apparaissent aussi comme des terrains qui faciliteraient l'infiltration des groupes radicaux sur le territoire béninois.

²⁷ Un recensement effectué en 2015 par le centre de promotion sociale de Malanville fait état de vingt (20) écoles coraniques (*Médersas* où on enseigne exclusivement l'arabe aux apprenants) dans la commune.

Nikki est aussi une autre commune à risque où il est important de mener des actions pilotes. Cette commune, présente à quelques exceptions près, le même profil que Malanville. Elle est située à la frontière avec le Nigéria et abrite des populations partageant une même aire culturelle et linguistique avec une partie du Nigéria. En outre, cette commune est caractérisée par l'organisation de la fête culturelle annuelle de la *Gaani* à Nikki. Celle-ci regroupe annuellement tous les *baribas* à Nikki, y compris ceux du Nigéria²⁸. Elle draine plusieurs milliers de personnes et constitue, à l'instar des prêches tournants à Malanville, un potentiel vecteur de risque. Par ailleurs, la particularité de Nikki réside aussi dans l'existence d'un islam radical au centre-ville avec l'émergence des nouvelles élites musulmanes et la forte concentration des mosquées. Plusieurs fois, les autorités traditionnelles sont intervenues pour ramener certains responsables du culte musulman à l'ordre et les mettre en garde contre les troubles de quelque nature que ce soit. On peut ajouter aussi l'existence dans cette ville de la *Medersa* régionale appelée « Cours de Sciences Arabiques et de la Culture Islamique ». Créée en 1991, elle comporte 1520²⁹ apprenants filles et garçons et on n'y enseigne que l'Arabe.

Au regard de tous ces éléments sus-évoqués, nous proposons de démarrer les actions pilotes ci-après dans les quatre communes ci-dessus suggérées. Ces suggestions sont faites dans la perspective d'une approche multi-acteurs inclusive (autorités publiques, organisations non-gouvernementales, *leaders* religieux, autorités locale coutumières, administration locale, responsables d'institutions musulmanes, communauté locale, etc.).

b) Proposition de pistes d'action dans le domaine de la religion

A l'endroit de l'Etat et de la société civile

- **Recenser l'ensemble des lieux de cultes et des écoles confessionnelles sur le territoire national et réaliser une cartographie communale géo-référencée des lieux de culte et écoles confessionnelles avec l'identification de leurs responsables**

Cette base de données doit être mise à jour régulièrement avec l'aide des autorités communales et locales. La réactualisation des informations au niveau village ou quartier de ville peut-être une des missions à assigner aux membres du conseil de village ou de quartier de ville. Ces conseils seront responsabilisés pour acheminer périodiquement la liste des nouveaux lieux de cultes au niveau arrondissement puis le Chef d'Arrondissement (CA) à son tour achemine les différentes listes de son entité territoriale vers le niveau communal.

- **Instituer une carte professionnelle des prêcheurs de l'Islam** que l'Union Islamique du Bénin sera chargée de délivrer après une enquête de moralité de concert avec les services préfectoraux. Cette carte doit donner droit à des bourses de perfectionnement au Bénin ou à l'étranger. Le processus doit être inclusif et fondé sur une participation active des responsables religieux des différentes confréries présentes dans les communes.

²⁸ Cette fête est à la fois culturelle et cultuelle. Elle commémore entre autres la victoire des animistes sur les musulmans et pourrait par ce fait être un élément attractif des actes terroristes.

²⁹ Cet effectif est au-dessus du nombre d'apprenants du premier Collège d'Enseignement Général (CEG1) public de Nikki qui compte 1483 apprenants (sources : données de terrain recueillies en juin 2018).

À l'endroit de la société civile

- **Instituer un dialogue intra-religieux au plan national, départemental et communal (tout en poursuivant les dialogues interreligieux déjà existants).**

Il apparaît indispensable de mettre en place des plateformes de dialogue intra religieux entre les différentes confréries islamiques dans les communes. Car les divergences et les conflits qui en découlent opposent principalement les différentes confréries entre elles au sein de l'islam. Le défi du futur programme à mettre en place est de rendre permanent et constant le dialogue entre les différents courants islamiques. Ce dialogue doit être inclusif et intégral (prendre en compte tous les courants). Sans ce dialogue, il semble bien que la radicalisation risque de s'accroître et conduise vers l'extrémisme violent. Le dialogue pourrait se faire à travers des séminaires (en face à face), à travers les radios locales par des émissions conduites par des responsables identifiées dans chaque camp.

Il serait aussi important de mettre en place et de soutenir un programme de formation des imams sur la constitution du Bénin, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, les textes régissant la décentralisation et le développement local au Bénin. Des séminaires départementaux peuvent être organisés par an et pendant trois ans. Certains prédicateurs engagés dans l'éducation à la citoyenneté feront des prêches à valeur d'éducation citoyenne sur les radios locales afin qu'en dehors des lieux de culte, ces émissions puissent profiter à tous les courants religieux et aux populations locales en général.

Par ailleurs, le dialogue peut aussi s'instaurer entre les différents groupes socioculturels protagonistes dans certaines communes (par exemple entre les autres groupes et les Peuhls). Il s'agira d'assurer une veille citoyenne à travers les actions d'échanges périodiques entre acteurs, d'informations, de sensibilisations à l'endroit de la jeunesse, des sages pour prévenir la radicalisation et les conflits interethniques. Les radios locales peuvent servir de canal pour véhiculer des messages de sensibilisation et d'incitation à la coexistence pacifique.

- c) **Proposition d'actions dans le domaine du développement socioéconomique et l'appui à l'autonomisation des communautés**

À l'endroit de l'État

- **Faire du développement communal une stratégie d'inclusion sociale et de coproduction de la paix fondée sur la réorganisation et le développement de filières économiques porteuses où les jeunes exercent déjà (Ministère du Plan, Ministère en charge de l'emploi des jeunes et Ministère de l'agriculture).**

Il s'agira de promouvoir et d'organiser des filières agricoles tenant compte des spécificités de chaque commune. L'idée est d'encourager les jeunes à tirer profit de ce qu'ils font déjà en termes de cultures au niveau local plutôt que de leur imposer des cultures à travers une stratégie de zonage agricole qui tend vers une certaine homogénéisation des espaces de culture. Les approches de développement expérimentées jusque-là ne semblent pas combler les attentes des jeunes. Ceux-ci

se sentent exclus du système productif en raison du manque d'emploi, du chômage qui les accable. Les politiques d'emploi semblent privilégier les diplômés, y compris pour les politiques d'insertion dans l'agriculture. Les non diplômés sont abandonnés à eux-mêmes. Lorsque les politiques agricoles les prennent en compte c'est pour se voir privés de la liberté d'entreprendre. Ils se voient imposer un profil culturel « par le haut ». Par exemple, nous avons remarqué un fort attachement des jeunes aux cultures ci-après en fonction de leurs localités de résidence : principalement l'oignon et accessoirement le riz (à Malanville) ; la culture du soja (à Pèrèrè) ou à la culture du maïs (à Nikki), l'Etat semble les orienter vers la culture dite de « l'or blanc » (le coton).

Une inclusion des jeunes et des femmes dans les processus de développement implique une approche du développement « par le bas ». Celle-ci tient compte des spécificités et des opportunités locales pour développer le sens des affaires et réhabiliter l'esprit d'entrepreneuriat. Cela appelle à la réalisation d'une cartographie des filières d'emplois qui connaissent une forte implication des jeunes.

- **Soutenir des initiatives économiques locales dans les zones frontalières (Ministères du développement et Ministère du commerce, Ministères de la décentralisation et communes)**

La liberté économique suppose une liberté d'entreprise qui passe par des politiques locales avec moins d'injonctions de l'Etat central : les interventions de l'Etat dans le contrôle des marchés et la définition de politiques agricoles *top-down* et non participatives ne sont pas favorables aux jeunes. Il est important de promouvoir des politiques d'emploi « par le bas » en impliquant les communes. A ce propos, on pourrait par exemple doter chacune des 77 communes d'un fonds annuel pour la promotion de l'entrepreneuriat local des jeunes et leur autonomisation en tenant compte des profils économiques de chaque localité afin de limiter les frustrations par rapport au problème d'emploi. Ceci pourrait être intégré dans les politiques de transfert compétences et de ressources aux communes et favoriserait l'ouverture des échanges et l'égalité des chances entre jeunes d'une même entité territoriale. Les politiques qui consistent à organiser certaines filières au détriment d'autres sans tenir compte des profils agricoles des communes frontalières ne sont pas favorables à la promotion de l'égalité des chances économiques dans les communes frontalières. Il sera question par exemple de prendre les mesures de facilitation de l'environnement de l'économie locale : ces mesures visent à réduire les tracasseries administratives, le contrôle des importations concurrentes aux produits locaux, les renforcements des capacités et l'appui-conseil ;

- **Mettre en place des radios locales dans les communes de Malanville et de Matéri (Ministères en charge de la communication)**

Les radios locales sont d'importants vecteurs de connaissance, d'éducation à la citoyenneté. Jusqu'à ces deux communes restent sans radios locales alors même que leurs citoyens sont soumis aux influences des médias des pays voisins. L'implantation de radios locales dans ces deux régions permettrait de développer le sentiment d'appartenance et de lutter contre les diverses formes

d'endoctrinement. Elles peuvent aider à l'information et à la formation des jeunes citoyens sur le Bénin. Ceci permettra de réduire l'influence des pays voisins à travers leurs médias respectifs.

- **Recenser les ONGs et associations officiant dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent** puis recadrer leurs interventions en les plaçant sous la coupole une agence d'Etat comme l'ABeGIEF qui se chargera de coordonner leurs interventions, d'y mettre de la cohérence puis de les inscrire dans une stratégie globale de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Ceci favoriserait la mutualisation des ressources, l'efficacité des interventions, le suivi et le contrôle des modes de financements de ces organisations et l'efficacité du système de renseignement.

À l'endroit des communes et de la société civile

- **Mettre en place un mécanisme de réorientation des financements reçus des pays arabes par les ONGs d'obédience confessionnelle (les communes et la société civile)**

Les ONGs et associations islamiques intervenant dans les communes participent au développement local à travers des actions d'ordre humanitaire (secours alimentaires, constructions de points d'eau, organisation missions sanitaires ou construction de centres de santé). Mais elles s'illustrent aussi abondamment dans la construction tous azimuts de lieux de cultes qui semble constituer leur principal domaine d'investissement. Dans une perspective de développement intégré ou pour accompagner la mise en œuvre des Plans de développement communaux (PDC), il n'est pas irrationnel d'œuvrer à organiser les structures et associations religieuses à orienter les fonds recueillis des pays arabes afin de soutenir le bon fonctionnement des écoles existantes, des centres de santé fonctionnant sans ressources humaines en quantité et en qualité ou à réhabiliter les pistes rurales ou soutenir les programmes d'électrification rurale plutôt que d'investir principalement dans la construction de mosquées.

d) Proposition d'actions dans le domaine politique et stratégique

À l'endroit de l'État et des communes

- **Restructurer le système de renseignement territorial (Ministère de l'intérieur, Ministère de la décentralisation, Ministère de la communication, ministères de l'économie et des finances, Associations des Communes Frontalières du Bénin)**

Etendre l'expérience de mise en place de plans locaux de sécurité en cours à Nikki et à Kétou comme système inclusif et intégré de coproduction de la sécurité et de la paix à toutes les communes du pays. L'avantage est de décroiser les relations entre les forces de défense et de sécurité, les autorités administratives locales, les autorités morales traditionnelles et religieuses, et toutes les composantes du secteur privé et de la société civile locale dans le but de promouvoir le renseignement territorial et de faire face au mieux aux menaces sécuritaires. Il pourra s'agir aussi de renforcer les capacités des chefs de villages et quartiers de villes et leurs conseils pour la tenue

régulière des conseils de villages et de quartiers avec la question sécuritaire comme un des points d'ordre du jour prioritaires.

Cette action passera aussi par le renforcement des effectifs et des équipements ainsi que des capacités des Unités Spéciales de Surveillance des Frontières. Ceci permettra d'assurer un maillage intégral des territoires frontaliers et d'assurer une collecte des renseignements notamment dans les communes à risques. En effet, les USSF mises en place sont globalement sous équipées notamment en moyen de riposte, en cas d'attaque terroriste ou d'épisodes de violence de masse.

Il s'agira également d'assurer une couverture intégrale des communes frontalières par les réseaux de communication GSM

Enfin, il est indispensable d'améliorer le cadre bancaire dans les espaces frontaliers pour faciliter les échanges et éviter aux populations de devoir transporter par-dessus-elles d'importantes sommes d'argent qui les exposent aux actes de braquages.

A l'endroit de l'Etat

- **Elaborer une stratégie nationale de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent** dont la mise en œuvre sera placée sous l'autorité de la Commission Nationale de Lutte contre la Radicalisation et le Terrorisme.
- **Appuyer la Commission Nationale de Lutte contre la Radicalisation et le Terrorisme par une plateforme comprenant les comités ci-après :**
 - i) un comité de recherche-action et de prévention dont la mission sera d'assurer une veille socio-anthropologique et stratégique permanente par la collecte des informations régulières sur le phénomène de la radicalisation. Il sera constitué d'une équipe pluridisciplinaire (sociologues, éléments des FDS, géographes, juristes, etc.) ;
 - ii) un comité d'intervention rapide en cas de survenance pour la prise en charge des victimes. Il sera également constitué d'une équipe pluridisciplinaire (militaires, Police Républicaine, psychologues, agents de santé, secouristes, sapeurs- pompiers, etc.) ;
 - iii) un comité d'éducation à la non-violence et à la sécurité dont la mission sera de prévenir à travers le développement de programme de formation et d'information.

e) Proposition d'actions pour réduire la défaillance de l'État

À l'endroit de l'État

- **Procéder à la réinsertion socioprofessionnelle des diplômés des écoles et instituts islamiques qu'ils soient produits au Bénin ou dans les pays arabes** à travers un programme spécial national d'intégration économique local (PSNIEL) des diplômés des écoles islamiques et écoles professionnelles arabes. Il s'agit par exemple de prendre les mesures de financement de l'économie locale avec une discrimination positive en faveur de ces diplômés. Il sera question d'accorder des financements directs des activités de production de biens et de services locaux à leur profit ou de les insérer dans le domaine de l'enseignement de la langue arabe dans les écoles de formation. Ceci permettra d'une part de reconnaître les efforts et la contribution des écoles islamiques dans l'atteinte des objectifs d'Education pour Tous (EPT) et d'autre part de permettre à ces citoyens de jouir de leurs droits constitutionnels tels que les prescrivent les articles 8, 9, 10, 14, 23, 26 et 30 de la constitution du 11 décembre 1990. Les communes

doivent être fortement impliquées dans ce processus pour assurer le suivi rapproché des initiatives à mettre en place.

- **Réorganiser et accompagner les écoles franco-arabes en développement** pour leur permettre d'assurer une éducation de qualité articulant enseignement islamique, enseignement moderne et apprentissage technique. Ceci permettra de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes formés dans ces écoles en vue de freiner les départs vers les pays du Golfe, le Nigéria ou le Ghana. En effet, au regard de l'engouement et de la forte adhésion des parents aux écoles islamiques qui répondent à des besoins populaires, il est préférable de réorganiser le système et de mettre en place un mécanisme de contrôle des curricula en faisant une place à l'enseignement du coran et à l'apprentissage de l'arabe comme langue vivante secondaire. En effet, nous pensons à l'instar de Sagna et Roy dans leur étude sur les écoles islamiques, que « dans l'ensemble, il est important de répéter que dans le cas du Bénin, l'éducation coranique et l'enseignement islamique peuvent coexister avec l'éducation formelle laïque. En outre, les écoles coraniques et les médersas peuvent servir d'alternatives aux écoles formelles publiques dans les régions où l'État n'a que peu de présence dans le secteur de l'éducation. Il peut s'agir d'une approche holistique intégrant à la fois les curricula islamiques et formels, utilisant les fonds de l'État et supervisée par les inspecteurs d'État³⁰. Là où les médersas (arabo-islamiques et franco-arabes) existent déjà, le Ministère de l'Éducation Préscolaire et Primaire peut renforcer les relations en désignant une unité particulière qui les assiste en facilitant leur accréditation, en les intégrant dans les examens formels nationaux et/ou en leur fournissant d'autres outils pour mesurer les résultats » (Sagna & Roy, 2017, p. 18). Ce soutien pourrait passer par :
 - l'inspection des programmes pédagogiques et des curricula par les inspecteurs de l'enseignement déployés par l'Etat sur le terrain ou le recours à d'autres spécialistes de la pédagogie arabe. Le Ministère des affaires étrangères, les *leaders* religieux, les responsables d'institutions musulmanes et les nouvelles élites islamiques ayant étudié dans les pays arabes peuvent contribuer à l'identification de ces personnes ressources ;
 - la création et le soutien d'une entité administrative au sein des ministères en charge de l'éducation qui s'occupera des enseignements privés confessionnels et qui analysera et travaillera spécifiquement à une meilleure compréhension de l'éducation coranique et à la conception d'activités ciblées, guidées par des directives politiques appropriées et des programmations contextualisées ;
 - l'acceptation et l'inclusion des écoles coraniques dans les données statistiques sur l'éducation ;
 - les modifications du programme d'enseignement des écoles coraniques qui s'articulent avec l'héritage et les valeurs musulmanes [mais qui prennent aussi en compte le programme national d'éducation] ;
 - l'amélioration des compétences des enseignants et du personnel de soutien à l'éducation coranique³¹.

À l'endroit de la société civile et des communes

- **Engager des actions d'éducation à la citoyenneté dans les espaces frontaliers**

³⁰ L'accent doit être mis, à notre avis, sur l'application du programme national d'éducation dans ces écoles et un dosage rationnel du français et de l'arabe pouvant permettre aux apprenants de prendre part aux examens nationaux.

³¹ Cf. Sagna & Roy, op. cit. P18.

Il s'agit de développer un programme national et local d'éducation à la citoyenneté avec une composante communale : promouvoir les droits, devoirs et obligations du citoyen dans les langues des communautés locales. En attendant que l'Etat central et les collectivités territoriales réussissent le maillage territorial en matière d'investissement dans l'offre des services publics de base sur l'ensemble des territoires frontaliers, la société civile qui occupe déjà les espaces abandonnés par l'Etat, peut être porteuse d'une action d'éducation à la citoyenneté en vue de faire naître ce sentiment d'appartenance à la nation. Cela passe nécessairement par la prise en compte des besoins de ces populations en matière de services sociaux de bases (appui au bon fonctionnement des écoles, centres de santé, routes, création d'activités génératrices de revenus selon les besoins des jeunes et des femmes et en fonction des spécificités de chaque région, etc.). Cette action pourrait viser en priorité les milieux ruraux situés aux frontières.

En outre, la société civile religieuse locale peut négocier et organiser avec les Imams le développement de sermons de vendredis et des grandes fêtes musulmanes sur les thématiques de la citoyenneté. En effet, ces sermons sont des occasions de grandes audiences qui mobilisent les populations musulmanes. Cela peut se faire par exemple durant deux vendredis sur quatre par mois.

Il pourra aussi s'agir de produire des émissions sur la citoyenneté en collaboration avec les radios locales en direction de la jeunesse.

La société civile peut également organiser des causeries publiques autour des questions de la citoyenneté dans les régions frontalières et dans les langues locales.

Elle pourrait aussi élaborer des plaquettes informatives sur les personnalités du Bénin s'étant illustrées dans le développement du Bénin et remarquable en termes de patriotisme à l'intention des élèves : faire des portraits détaillés des personnalités politiques, religieuses, militaires, civiles passées et actuelles, sur l'équipe nationale de football, etc., dans un langage accessible accompagné d'images. Des vidéos peuvent également être produites sur ces personnages.

- **Développer un climat de confiance entre l'Etat et les populations**

La société civile, en collaboration avec les communes, peut promouvoir des espaces de dialogue périodiques entre les représentants locaux de l'Etat (Douane, Police Républicaine, USSF, ABeGIEF, etc.) et les populations. Il s'agira d'organiser des moments d'échanges entre agents locaux de l'Etat et populations pour dissiper les malentendus et favoriser la collaboration. Ces séances périodiques seront des moments de reddition publique de comptes mais aussi de collecte des perceptions et des besoins des citoyens sur les politiques publiques initiées par l'Etat en faveur des populations.

f) **Proposition d'acteurs potentiels susceptibles d'assurer les formes locales de résilience**

La résilience ou du moins les formes locales de prévention de la radicalisation et de règlement des conflits sont portées par plusieurs acteurs que nous avons rencontrés dans les territoires investigués. Ces acteurs connaissent des plus ou moins des succès en fonction des terrains, des enjeux et des protagonistes. Leurs statuts varient en fonction des communes. De façon globale, on identifie les acteurs ci-après :

- **Les autorités communales** : elles interviennent dans la régulation des pratiques en fixant des normes et des procédures. Elles sensibilisent aussi les acteurs contre les phénomènes de radicalisation. Parfois, elles paraissent plus rigoureuses et leurs interventions sont assorties de menaces d'interdiction ou d'emprisonnement qui semblent dissuader les protagonistes.
- **Les acteurs relevant de la chefferie traditionnelle ou coutumière (Rois, Ministres du Roi, Imams centraux, etc.)** : la plupart d'entre eux bénéficient d'une légitimité traditionnelle et sont écoutés par les protagonistes. Ils réussissent mieux que les autorités communales dans les démarches de médiation et constituent de véritables dispositifs communautaires de résilience dans les communes. Mais aussi ce sont des dignitaires qui couvrent plusieurs aires culturelles, au-delà des frontières et qui sont dotés d'une forte capacité de mobilisation. Leurs actions sont susceptibles de porter au-delà des frontières. Toutefois, certains d'entre eux sont délégitimés par les protagonistes des conflits, en raison de leur collision avec les acteurs politiques et de leur implication dans les successions aux postes de l'imamat au sein de la communauté musulmane où il leur arrive de prendre position pour un camp.
- **Les chasseurs traditionnels** : ils ont une parfaite connaissance des espaces forestiers et peuvent contribuer au côté des agents de renseignement et de la Police Républicaine à apporter une valeur ajoutée dans le système de renseignement. Ils assurent une veille permanente aussi bien le long des axes routiers qu'à l'intérieur des parcs. Mais ils vivent dans des conditions de précarité qui méritent d'être corrigées par un système de gratifications régulières pour en faire des alliés crédibles.
- **Les agents des eaux, forêts et chasse** : sont aussi présents dans les zones forestières. Ils contribuent pour beaucoup à la surveillance du territoire et à la production des informations. Ils doivent être renforcés en matière de renseignement et équipés en conséquence pour constituer des acteurs d'appoints aux forces militaires et aux agents de renseignements.
- **Les OSC parties prenantes des Cellules de participation citoyenne** jouent également un rôle de médiation entre les citoyens et les autorités communales dans les processus de délivrance des services publics de base. Elles attirent l'attention des autorités locales sur les insuffisances notées dans l'offre des services publics dans toutes les régions de leurs communes respectives. Leurs actions permettent d'atténuer certaines tensions entre les citoyens et leurs élus. Elles peuvent donc porter des actions liées à l'offre des services publics de base et à la gouvernance des biens et services en général.

De façon spécifique, certains acteurs de la société civile peuvent aussi porter des actions efficaces en raison de leur ancrage et de leur légitimité au niveau local. Ceux-ci sont regroupés dans le tableau N°II ci-après.

Tableau N°V : Liste d'OSC susceptibles d'être impliquées dans l'action au niveau local

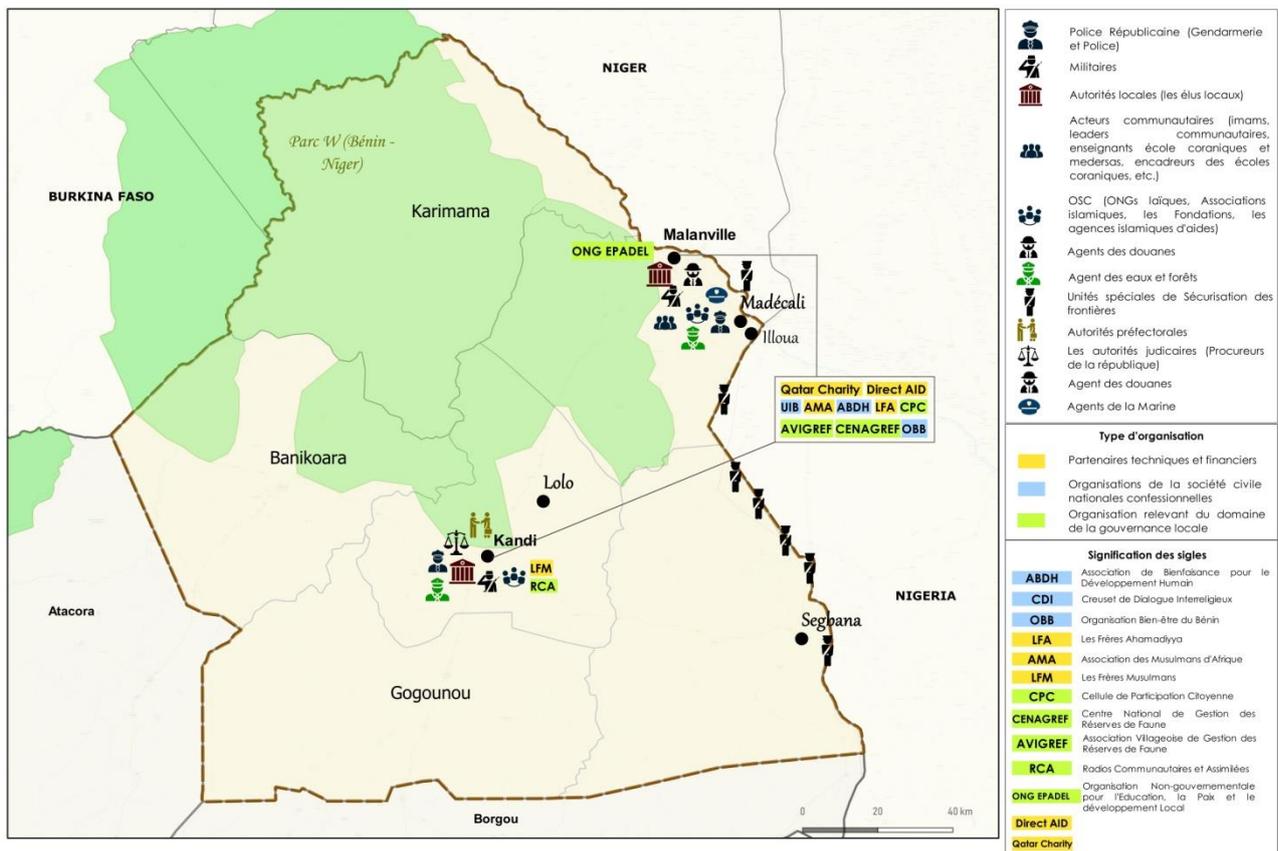
Sigles	Nom	Domaine d'intervention	Siège Social	Raisons ou Arguments
Organisations de la société civile nationales relevant du domaine de la gouvernance locale				
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune	Gestion des réserves de faunes, appui au développement communautaire	Toutes les communes frontalières aux parcs	Elles ont une + / - longue tradition de collaboration avec les communautés locales dans la gestion des parcs. Elles sont inclusives
CPC	Cellules de Participation Citoyenne	Amélioration de la gouvernance locale, de la qualité des services publics, promotion de la redevabilité, contrôle citoyen de l'action publique, etc.	Dans toutes les communes du pays sauf Cotonou	Elles sont de véritables instruments de veille citoyenne et participent pour beaucoup à l'amélioration de la gouvernance dans les communes. Elles jouent aussi le rôle d'interface entre citoyens et autorités locales
ONG EPADEL	Organisation Non-gouvernementale pour l'Education, l'Environnement, la paix et le Développement Local	Gouvernance inclusive, promotion de la redevabilité, sensibilisation des jeunes contre les comportements à risques, renforcement des capacités des jeunes, etc.	Malanville	A une forte audience auprès des jeunes dans les communes de Karimama, Malanville et Kandi. Elle travaille avec les Faadas et les Assemblées de jeunes dans les communes et développent avec eux des actions communautaires et citoyennes
ONG Potalmen	<i>Potalmen</i>	Prévention des conflits agriculteurs éleveurs, alphabétisation fonctionnelle des communautés peules	Natitingou	Bénéficie d'une forte audience au sein de la communauté peule et travaille pour une coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs transhumants
RCL	Radios communautaires laïques	Information des citoyens sur divers sujets de la vie sociale, politique, économique, promotion de la culture locale	Dans une quarantaine de communes	Porteuses de messages de paix et constituent des interfaces de dialogues entre acteurs
Organisations de la société civile nationales confessionnelles				
ABDH	Association de Bienfaisance pour le Développement Humain	Missions de prédication, formation de la jeunesse, construction d'écoles, de points d'eau, prise en charge des OEV, recrutement d'enseignants pour les écoles confessionnelles	Parakou	Elle a son actif plusieurs réalisations d'infrastructures sociocommunautaires au plan national et a une très bonne représentativité dans le Nord et le centre du Bénin
ACED	Association Charitable pour l'Education et le	Formation de la jeunesse, construction d'écoles, de points d'eau, prise en charge	Parakou	Elle est remarquable dans la sensibilisation, la prédication et l'enseignement. Elle a un réseau de

Sigles	Nom	Domaine d'intervention	Siège Social	Raisons ou Arguments
	Développement Social	des OEV, recrutement d'enseignants pour les écoles confessionnelles, prise en charge des familles démunies, etc.		plus de 250 prédicateurs volontaires qui véhiculent des messages de paix à travers tout le pays.
UAOID	Union des Associations et des Organisations Islamiques de la Donga	Construction des mosquées, rôle de représentation des musulmans et de coordination des actions liées à l'islam dans la Donga	Djougou	Elle œuvre pour un islam de paix et une cohésion pacifique dans la Donga. Elle constitue aussi un creuset représentatif des musulmans dans le département de la Donga
ASS	Association pour la Solidarité Sociale	Aide Humanitaire, construction de mosquées et de salles de classes	Nikki	Elle a à son actif plusieurs réalisations au profit des communautés et bénéficie d'une bonne audience au niveau local
CDI	Creuset de Dialogue Interreligieux (Catholiques, musulmans, cultes endogènes)	Dialogue interreligieux, prévention des conflits	Natitingou	C'est un cadre informel qui regroupe les dignitaires des principales confessions religieuses de l'Atacora (Musulmans, Catholiques, animistes)
OBB	Organisation Bien-être du Bénin	Aides humanitaires, construction des mosquées et infrastructures sociocommunautaires, achat de motos, de pirogues, distribution de vivres, création des écoles coraniques	Malanville	Elle s'illustre dans la réalisation des infrastructures sociocommunautaires dans l'Alibori et dans les actions humanitaires. Elles distribuent aussi des vivres et des équipements de travail pour certains professionnels sinistrés (pêcheurs)
UIB	Union Islamique du Bénin	Représentation de la communauté islamique, dialogue avec l'Etat, médiation en cas de conflits	Cotonou	Elle représente toute la communauté islamique du Bénin et constitue l'interlocuteur officiel de l'Etat avec les musulmans. Elle est en mesure de porter des actions d'envergure nationale
FeRCAB	Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin	Information, sensibilisation, éducation civique, veille citoyenne	Parakou	Elle est une Fédération de 39 radios de proximité émettant dans plus de 50 langues nationales. Elle est représentée par une radio dans toutes les communes étudiées à l'exception de Malanville et Matéri

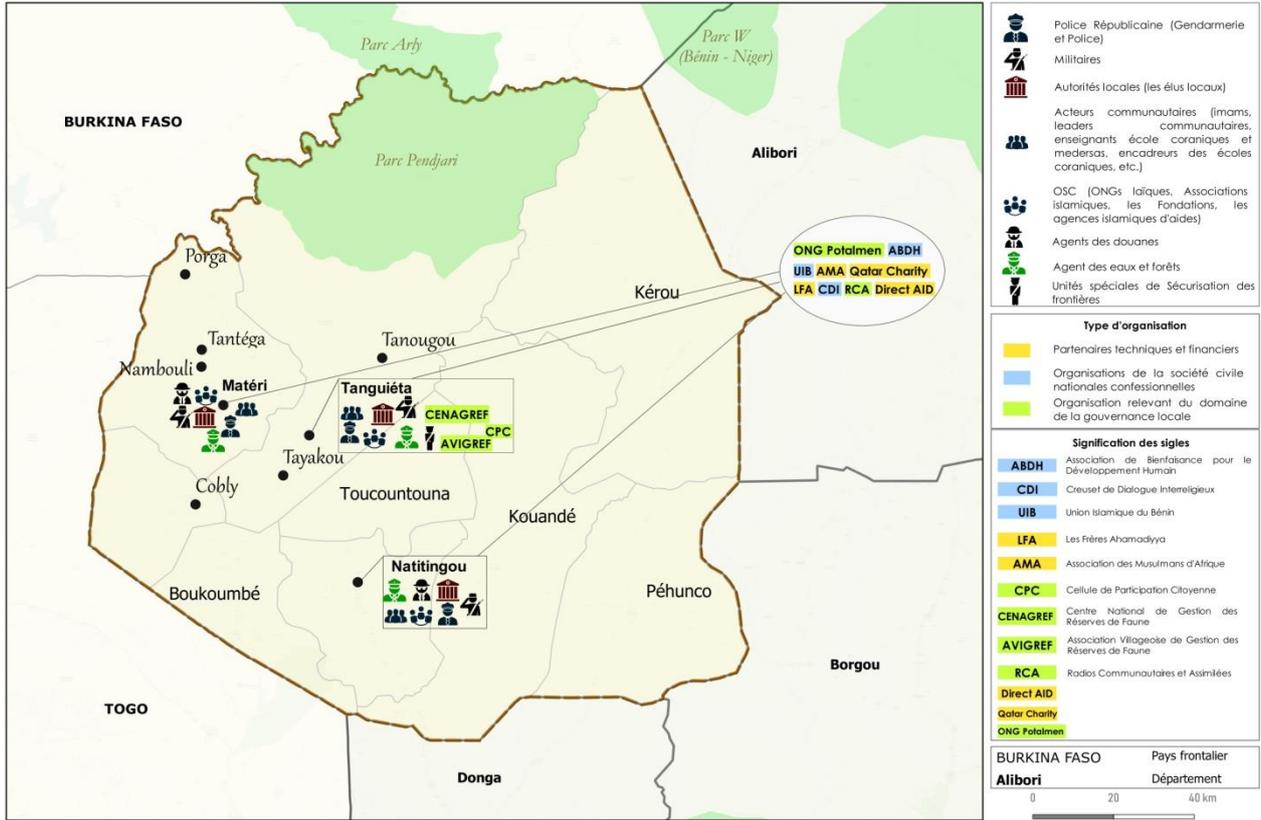
Sigles	Nom	Domaine d'intervention	Siège Social	Raisons ou Arguments
RC	Radios confessionnelles (Radio Islamique de Djougou)	Elle est autonome et n'est pas affiliée à une fédération. Elle promeut la religion musulmane et organise les prêches. Elle a aussi un rôle important d'information des citoyens, d'éducation civique et de diffusion de message de sensibilisation, etc.	Djougou	Elle milite pour la propagation de l'islam et véhicule aussi des émissions de sensibilisations contre la radicalisation. Elle expérimente déjà un partenariat dans ce sens avec les Etats-Unis. Elle a donc une expérience dans ce domaine.

Ces différents acteurs susceptibles d'assurer la prévention dans les différentes zones parcourues se présentent ainsi qu'il suit dans les cartes suivantes par départements.

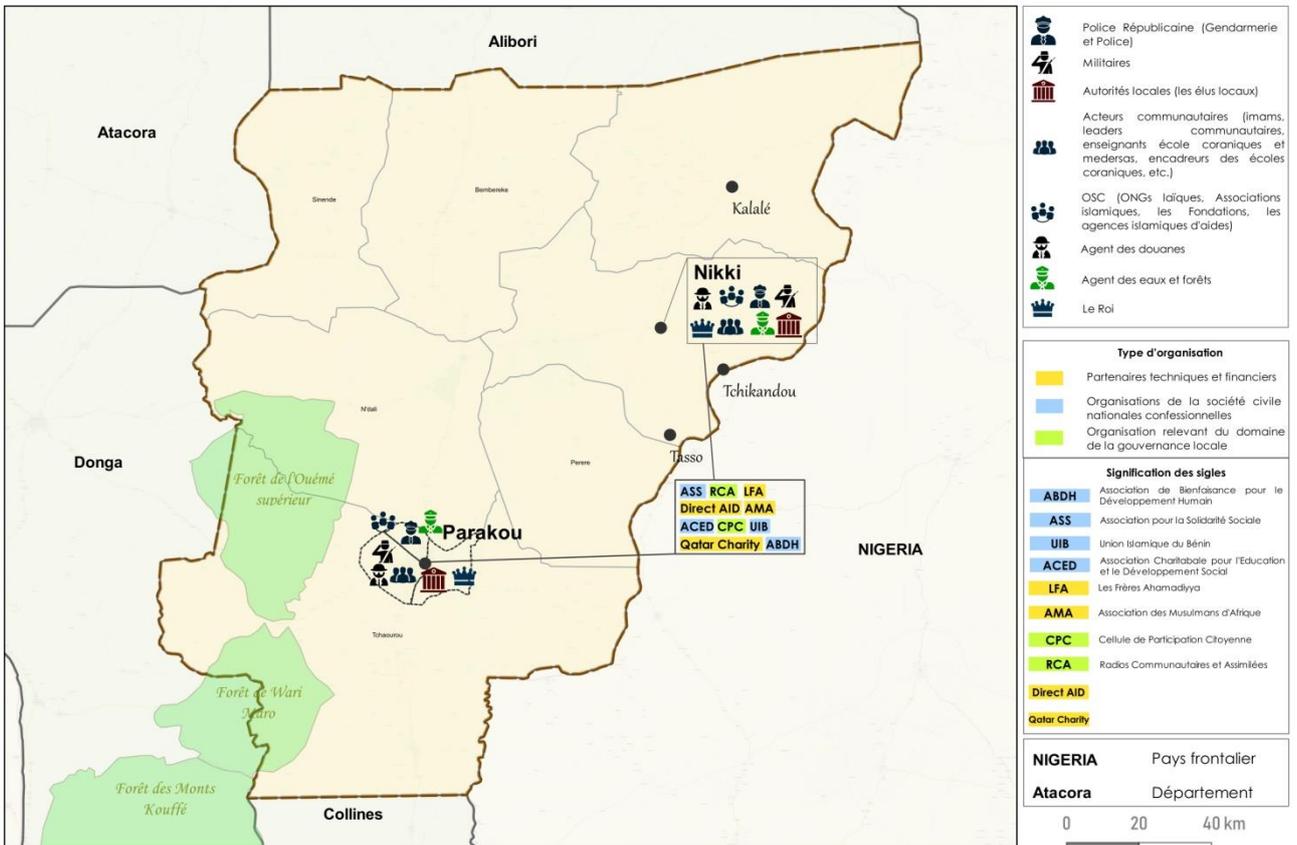
Bénin - Cartes des acteurs de la prévention dans le département d'Alibori



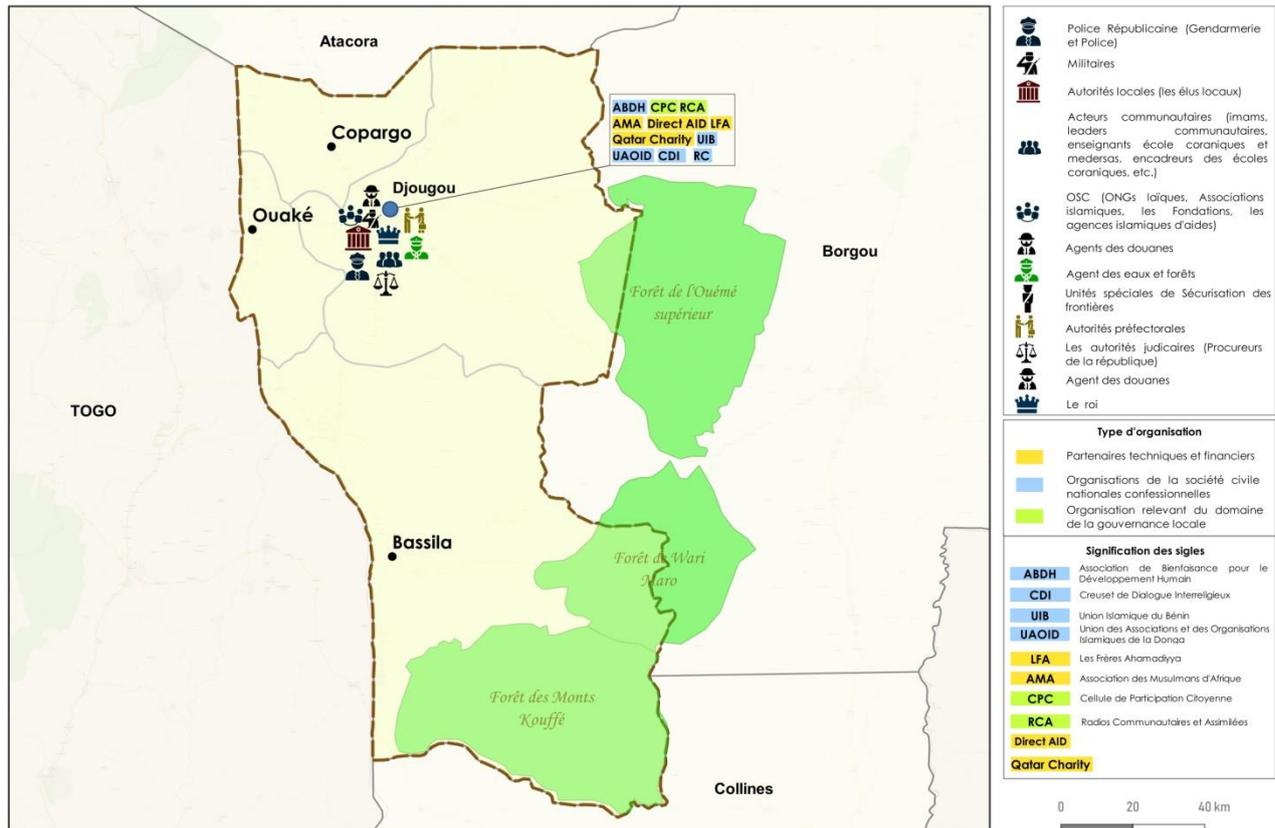
Benin - Cartes des acteurs de la prévention dans le département d'Atacora



Benin - Cartes des acteurs de la prévention dans le département de Borgou



Bénin - Carte des acteurs de la prévention dans le département de Donga



CONCLUSION

La radicalisation telle qu'elle a été appréhendée au Bénin est sous-tendue par plusieurs facteurs quel que soit le milieu considéré. Les discours des acteurs révèlent qu'il s'agit d'un phénomène multifactoriel. Elle a des causes transversales à tous les contextes : le sentiment d'exclusion, d'injustice, la précarité des conditions de vie des citoyens et notamment des jeunes, l'intolérance provenant de l'insuffisance de respect et d'écoute réciproque entre les fidèles des différents courants religieux. Globalement, on retient que la radicalisation émerge des diverses formes d'injustices que les acteurs sociaux ont le sentiment de subir et qui aboutissent à leur marginalisation/exclusion des débats, espaces et services publics, à la discrimination réelle ou ressentie dont ils sont victimes ou vivent par procuration, des conditions de précarité qui constituent leur quotidien, de l'absence de respect mutuel et d'écoute réciproque entre confréries. Mais nous avons aussi noté des causes spécifiques à chaque contexte : la limitation de l'accès aux ressources productives, notamment la terre dans l'Atacora, la multiplicité des confréries, l'inadmissibilité aux emplois publics dans l'Alibori et le Borgou ; la lutte pour le positionnement et le captage des rentes financières en provenance des pays du Golfe et la délégitimation réciproque à Kandi ; la méconnaissance ou le manque de considération pour les lois islamiques par l'Etat à Djougou. Ces différents sentiments des populations font naître en elles de nouveaux cadres d'interprétation de la société globale. Ceux-ci consistent généralement à rejeter le modèle sociétal en cours et à mettre en évidence l'impureté et l'injustice du monde, parfois vécues par procuration en observant la souffrance des autres, et offrent comme seule réponse la violence.

Les violences qui constituent la manifestation concrète de la radicalisation s'expriment de diverses manières. Elles sont relatives d'une localité à une autre et s'inscrivent dans les significations

individuelles des acteurs sociaux, les aspirations et les intérêts que chaque groupe tente de défendre. La radicalisation n'a pas pour origine la religion ; elle s'y greffe de façon opportuniste et s'y accommode en raison de l'existence de terreaux fertiles issus du désordre sociétal et/ou du déficit d'ouverture d'esprit des acteurs sociaux.

Elle est issue d'un processus de socialisation dans lequel des acteurs sociaux jouant des rôles particuliers intériorisent les normes associées à ces rôles dans leur comportement. La radicalisation révèle la nature hautement interactive de la relation entre les institutions sociales et l'action individuelle. Dans cette relation, chaque pôle constitue l'autre. L'action des individus considérés comme radicaux est étroitement liée à leur interprétation du monde. Ainsi, la radicalisation est un moyen trouvé par l'individu confronté à une situation de l'identifier aussi bien que de réagir à cette situation. Il s'agit d'une sorte de « raisonnement pratique » par lequel, pour mettre au point une ligne d'action, l'individu radical utilise les modèles institutionnels disponibles en même temps qu'il les façonne (Hall & Rosemary, 1997, pp. 483-484).

Ainsi, toutes initiatives de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent doivent être consacrées à :

- Rendre les processus de développement plus inclusifs des jeunes en vue d'un partage équitable de la prospérité nationale ;
- Rattraper un niveau de développement intellectuel et matériel satisfaisant dans les communes frontalières exposées aux risques de l'extrémisme violent qui frappe les pays voisins ou à ses conséquences. Cela passe par l'amélioration des services publics de base (éducation, santé, électricité, communication, infrastructures de loisirs et de divertissements, etc.) dans ces communes et la promotion d'emplois décents (en mettant l'accent sur des filières localement porteuses et connaissant un investissement des jeunes) pour les jeunes sans discrimination (jeunes diplômés ou non) ;
- Faciliter le respect et l'écoute réciproques entre les différentes confréries islamiques et entre les religions afin d'encourager la cohabitation intra-religieuse et interreligieuse pacifique à travers l'organisation de dialogues intégraux et permanents. Ces dialogues pourraient, entre autres s'attacher à mettre en relief les différences mais aussi des parallèles sur des sujets communs, développer des programmes d'éducation citoyenne mettant en exergue la nécessité d'une coexistence pacifique des religions et des différentes confréries au sein d'une même religion, car une des formes de radicalisation qui menace le vivre ensemble concerne la parole violente lors des prêches enflammés contre d'autres religions ou d'autres confréries.

BIBLIOGRAPHIE

- Agbodandé, M., Dakpo, A., & Diallo, A.-S. (2009). *L'école islamique au Bénin : Quelle contribution aux défis de l'éducation pour tous?* Cotonou: ROCARE.
- Ahouansè, B. (2016, Décembre 22). Promotion de la paix et du dialogue interreligieux: l'église "Bethesda" distingue Gilbert Dakè Djokess. *La Nouvelle Tribune* , pp. 6-6.
- Bierschenk, T., & Olivier de Sardan, J.-P. (1994). « ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques... ». *Bulletin de l'APAD [En ligne]*, 7 | 1994, mis en ligne le 03 décembre 2007, consulté le 31 juillet 2018 . (APAD, Éd.) Paris.
- Bierschenk, T., & Olivier de Sardan, J.-P. (2003). Powers in the Village: Rural Benin between Democratisation and Decentralisation. *Africa*, vol. 73, (n°2) , 145-173.
- Gayet, D. K. (2018, Juin 18). Insécurité Transfrontalière: le Bénin Prévient l'extrémisme violent. *Le Matinal* , pp. 2-2.
- Hall, A. P., & Rosemary, C. R. (1997). La science politique et les trois néo-institutionnalismes. *Revue Française de Science Politique*, Vol.47, n°3 , 469-496.
- Kounda Bounza, I. (2018). *Le foley à Malanville : Pratique et mode thérapeutique d'une possession rituelle. Mémoire de Licence*. Parakou: FLASH/UP.
- Mahouna, M. (2017, Janvier 06). Rencontre prochaine sur le dialogue interreligieux au Bénin: Doussou Aworet pour la consolidation de la paix. *Matin Libre* , pp. 2-2.
- MISPC. (2012). *Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers*. Cotonou: Assistance Technique UE.
- Nations Unies. (2015). *La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent*. New-York: Assemblée Générale des Nations Unies.
- Ragazzi, F. (2014). Vers un "multiculturalisme" policier? La lutte contre la radicalisation en France, au Pays-Bas et au Royaume-Uni. *Sciences Po, "Les études du CER"*, n°206 , 1-39.
- S., A. (2017, Janvier 30). Rencontre Bénin-Suisse sur le dialogue interreligieux : Palidoyer pour le vivre ensemble des religions. *Matin Libre* , pp. 6-6.
- Sagna, M., & Roy, E. (2017). *État des lieux sur l'offre et les mécanismes institutionnels relatifs à l'éducation coranique et à l'enseignement islamique (Bénin)*. Cotonou: Qualé / UNICEF.
- Scott, W. R. (1983). Institutions and Organizations : Towards a Theoretical Synthesis. Dans W. R. Scott, J. W. Meyer, & aL, *Organizational Environments. Ritual and rationality* (pp. 55-80). Berverly Hills: Sage.
- Unesco. (2017). *La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation. Guide à l'intention des décideurs politiques*. Paris: UNESCO.